

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition dans un immeuble bâti



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR
Rue de Montifault
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Propriétaire

Société MAIRIE DE PLOEUC L'HERMITAGE
PLACE LOUIS MOREL
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Demandeur

MAIRIE DE PLOEUC L'HERMITAGE - Société MAIRIE DE PLOEUC L'HERMITAGE
PLACE LOUIS MOREL
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

SYNTHESE DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Date du rapport : 23/07/2026

Date de visite : 06/07/2026

Nombre de pages : 51

Fait à : 35706 RENNES CEDEX 7

Référence du dossier : 2606CBRRE -
BI15450000000076

Nombre de prélèvements : 37

Nombre d'analyses réalisées : 45

Le présent rapport est établi par :

Jean Marc FLAUX

dont les compétences sont certifiées par : I.Cert
Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires -
Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE
sur la durée de validité du 16/06/2022 au
15/06/2029

Certificat de compétence :
n° CPDI5112

Contrat d'assurance :
AXA /n° 37503519275087 / échéance 31/12/2026

Révision	Date	Objet
Version 01	07/07/2026	Etablissement des rapports de diagnostics amiante et plomb avant démolition

Nota : Toute nouvelle version de rapport annule et remplace les versions précédentes.

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE	3
1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE.....	3
2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE.....	3
II. CONCLUSIONS	3
III. OBJET DE LA MISSION	4
1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE	4
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES	4
IV. DEROULEMENT DE LA MISSION	5
1. PRESTATIONS REALISEES.....	5
2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE	5
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE	5
4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION	6
5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION	6
V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	7
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE.....	9
3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES.....	12
VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT	13
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION.....	14
1. PRELEVEMENTS	15
2. COMPOSANTS.....	25
ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS	30
ANNEXE 3 - PV ANALYSES	38
ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS	49
ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES	50
ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE	51

I. PROGRAMME ET PERIMETRE

1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Démolition des locaux cités dans le périmètre de repérage.

Démolition des bâtiments.

2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la liste C définis dans l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique.

Le périmètre de repérage est le suivant :

Ensemble des bâtiments

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Localisation	Matériau ou produit
Rez de chaussée - Bureau 6	Conduit en fibres-ciment
Rez de chaussée - Exposition 1; Rez de chaussée - Dégagement	Panneaux de cloisons fibrociment
1er étage - Dégagement 1; 1er étage - Dégagement 2; 1er étage - Bureau 1; 1er étage - Combles	Panneaux de cloisons fibrociment
Parties extérieures: Toitures	Plaques en fibres-ciment
	Plaques en fibres-ciment
Parties extérieures: Façades	Plaques de bardage fibrociment
	Plaques fibrociment façades
Parties extérieures: Toitures	Rives de toiture fibrociment
Rez de chaussée - Dégagement	Panneaux de cloisons fibrociment
Parties extérieures	Conduit en fibres-ciment (Dépôt au sol)
	Plaques en fibres-ciment (Dépôt au sol)

III. OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalablement à sa démolition. Elle comporte :

- La recherche de la présence des matériaux et produits de la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique;
- L'identification, la localisation et la quantification des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante.

Le présent rapport est destiné à **constituer le rapport de repérage avant démolition de l'immeuble ou partie d'immeuble**.

L'intervention de SOCOTEC a pour référentiel l'article R 1334-22 du Code de la Santé Publique et les textes qui lui sont liés (en particulier arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et du contenu du rapport de repérage), et également l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis .

Elle est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et porte sur les composants de la liste C définis dans l'annexe 13-9 au code de la santé publique.

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des parois enterrées.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Commerce

Date de construction / PC : < 1997

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux
Rez de chaussée	Entrée
Rez de chaussée	Bureau 1
Rez de chaussée	Bureau 2
Rez de chaussée	Bureau 3
Rez de chaussée	Bureau 4
Rez de chaussée	Bureau 5
Rez de chaussée	Bureau 6
Rez de chaussée	Sanitaires 1
Rez de chaussée	Sanitaires 2
Rez de chaussée	Wc 1
Rez de chaussée	Wc 2
Rez de chaussée	Pièce 1
Rez de chaussée	Pièce 2
Rez de chaussée	Pièce 3
Rez de chaussée	Pièce 4
Rez de chaussée	Pièce 5
Rez de chaussée	Pièce 6
Rez de chaussée	Exposition 1
Rez de chaussée	Exposition 2
Rez de chaussée	Dégagement
1er étage	Dégagement 1
1er étage	Dégagement 2
1er étage	Bureau 1
1er étage	Bureau 2
1er étage	Combles

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- ☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA Rennes BAT R (Cofrac : 1-5967)
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :
 > Mme Justine MARTEIL

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Remarques :

Parties non visitées: Eléments cachés ou noyés dans la structure non visibles.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	X	-
Vide sanitaire accessible et visitable			X
Combles accessibles et visitables	X		
Toiture accessible et visitable	X		
Bâtiment vide d'occupants	X		
Bâtiment vide de mobiliers	X		
Equipements en fonctionnement		X	

Parties non visitées devant faire l'objet d'investigations approfondies après mise en œuvre de moyens par le donneur d'ordre :

Localisation	Parties du local	Raison	Moyens à mettre en œuvre
Néant	-		

Autres informations sur le déroulement de la mission :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Occupation des locaux : Vide

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants.

Etage	Intitulé du plan
Plan Masse	Plan Masse
Plan Masse 2	Plan Masse 2
Plan Masse 2 2	Plan Masse 2 2
Rez-de-chaussée	Rez-de-chaussée
Rez-de-chaussée 2	Rez-de-chaussée 2
Rez-de-chaussée 3	Rez-de-chaussée 3
1er Etage	1er Etage

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.
Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ V.1),
- > Les composants de la liste C repérés sans amiante (§V.2)
- > Les composants de la liste C pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ V.3)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

En colonnes 1 et 5 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)	Quantité*2
ZPSO-021	Rez de chaussée - Bureau 6	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) - Conduit en fibres-ciment	Conduit en fibres-ciment	P021 (Rez de chaussée - Bureau 6)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-025	Rez de chaussée - Exposition 1; Rez de chaussée - Dégagement	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) - Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	Panneaux de cloisons fibrociment	P025 (Rez de chaussée - Exposition 1)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-028	1er étage - Dégagement 1; 1er étage - Dégagement 2; 1er étage - Bureau 1; 1er étage - Combles	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) - Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	Panneaux de cloisons fibrociment	P028 (1er étage - Dégagement 1)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-029	Parties extérieures: Toitures	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes - Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	Plaques en fibres-ciment	P029 (Parties extérieures: Toitures)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-030	Parties extérieures: Toitures	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes - Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	Plaques en fibres-ciment	P030 (Parties extérieures: Toitures)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-033	Parties extérieures: Façades	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich - Plaques	Plaques de bardage fibrociment	P033 (Parties extérieures: Façades)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-036	Parties extérieures: Façades	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich - Plaques	Plaques fibrociment façades	P036 (Parties extérieures: Façades)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)	Quantité*2
ZPSO-037	Parties extérieures: Totiures	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture - Élément complémentaire de toiture (chéneaux, rives, closoirs, faitages, mitres, costières...)	Rives de toiture fibrociment	P037 (Parties extérieures: Totiures)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-038	Rez de chaussée - Dégagement	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) - Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	Panneaux de cloisons fibrociment		Présence d'amiante (Sur marquage du matériau)	
ZPSO-039	Parties extérieures	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) - Conduit en fibres-ciment	Conduit en fibres-ciment (Dépôt au sol)		Présence d'amiante (Sur marquage du matériau)	
ZPSO-040	Parties extérieures	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes - Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	Plaques en fibres-ciment (Dépôt au sol)		Présence d'amiante (Sur marquage du matériau)	

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

*2 : La quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
ZPSO-001	Rez de chaussée - Sanitaires 1; Rez de chaussée - Wc 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Colle de carrelage	Colle de carrelage	P001 (Rez de chaussée - Sanitaires 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	Rez de chaussée - Sanitaires 1; Rez de chaussée - Wc 1	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de faïence	Colle de faïence	P002 (Rez de chaussée - Sanitaires 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	Rez de chaussée - Sanitaires 1; Rez de chaussée - Wc 1	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...)	Peinture murs/plafonds	P003 (Rez de chaussée - Sanitaires 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-004	Rez de chaussée - Sanitaires 2; Rez de chaussée - Wc 2	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Colle de carrelage	Colle de carrelage	P004 (Rez de chaussée - Sanitaires 2)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	Rez de chaussée - Sanitaires 2; Rez de chaussée - Wc 2	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de faïence	Colle de faïence	P005 (Rez de chaussée - Sanitaires 2)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	Rez de chaussée - Sanitaires 2; Rez de chaussée - Wc 2	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...)	Peinture murs/plafonds	P006 (Rez de chaussée - Sanitaires 2)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-007	Rez de chaussée - Pièce 1; Rez de chaussée - Pièce 2; Rez de chaussée - Pièce 3; Rez de chaussée - Pièce 4; Rez de chaussée - Pièce 5; Rez de chaussée - Pièce 6; Rez de chaussée - Exposition 1; Rez de chaussée - Exposition 2	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) - Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	Panneaux de cloisons	P007 (Rez de chaussée - Pièce 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-008	Rez de chaussée - Pièce 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Lé plastique + colle	P008 (Rez de chaussée - Pièce 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-009	Rez de chaussée - Bureau 4	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Colle non bitumineuse	Colle + ragréage	P009 (Rez de chaussée - Bureau 4)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-010	Rez de chaussée - Bureau 4	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Panneaux collés vissés ou cloués	Panneaux + colle plafond	P010 (Rez de chaussée - Bureau 4)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-011	Rez de chaussée - Pièce 5; Rez de chaussée - Pièce 6	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Colle non bitumineuse	Colle + ragréage	P011 (Rez de chaussée - Pièce 5)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
ZPSO-012	Rez de chaussée - Pièce 5; Rez de chaussée - Pièce 6; Rez de chaussée - Exposition 1; Rez de chaussée - Exposition 2	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Sous couche de tissus mural, de moquette murale ou de vinyle	Revêtement mural	P012 (Rez de chaussée - Pièce 5)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-013	Rez de chaussée - Bureau 1; Rez de chaussée - Bureau 2; Rez de chaussée - Bureau 3; Rez de chaussée - Pièce 5; Rez de chaussée - Pièce 6	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds - Panneaux et plaques	Faux plafonds	P013 (Rez de chaussée - Pièce 5)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-014	Rez de chaussée - Bureau 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Lé plastique + colle 2ème couche	P014 (Rez de chaussée - Bureau 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-015	Rez de chaussée - Bureau 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Colle non bitumineuse	Colle + ragréage	P015 (Rez de chaussée - Bureau 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-016	Rez de chaussée - Bureau 2; Rez de chaussée - Bureau 3	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Dalle de sol	Dalle de sol souple + colle	P016 (Rez de chaussée - Bureau 2)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-017	Rez de chaussée - Bureau 1; Rez de chaussée - Bureau 2; Rez de chaussée - Bureau 3	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...)	Peinture murs	P017 (Rez de chaussée - Bureau 3)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-018	Rez de chaussée - Exposition 1	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds - Panneaux et plaques	Faux plafonds	P018 (Rez de chaussée - Exposition 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-019	Rez de chaussée - Exposition 1; Rez de chaussée - Exposition 2; Rez de chaussée - Dégagement	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Lé plastique + colle	P019 (Rez de chaussée - Exposition 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-020	Rez de chaussée - Exposition 1; Rez de chaussée - Exposition 2	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de plâtre projeté	Enduit murs	P020 (Rez de chaussée - Exposition 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-022	Rez de chaussée - Exposition 1	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures - Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Joint de menuiserie	P022 (Rez de chaussée - Exposition 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-023	Rez de chaussée - Exposition 1; Rez de chaussée - Exposition 2	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) - Joints de panneaux	Joints de panneaux	P023 (Rez de chaussée - Exposition 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-024	Rez de chaussée - Exposition 2	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Bandes calicot	Bandes calicot	P024 (Rez de chaussée - Exposition 2)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-026	1er étage - Dégagement 1; 1er étage - Dégagement 2; 1er étage - Bureau 1; 1er étage - Bureau 2	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Colle non bitumineuse	Colle	P026 (1er étage - Dégagement 2)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
ZPSO-027	1er étage - Bureau 1; 1er étage - Bureau 2	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures - Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de vitrage	P027 (1er étage - Bureau 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-031	1er étage - Combles	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) - Calorifuge (tresses, coquilles, matelas...)	Calorifugeages	P031 (1er étage - Combles)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-032	Rez de chaussée - Bureau 1; Rez de chaussée - Bureau 2; Rez de chaussée - Bureau 3	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures - Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de vitrage	P032 (Rez de chaussée - Bureau 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-034	Rez de chaussée - Exposition 1; Rez de chaussée - Exposition 2	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures - Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de vitrage	P034 (Rez de chaussée - Exposition 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-035	Parties extérieures: Façade	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux - Peinture sur béton	Peinture façade	P035 (Parties extérieures: Façade)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction concernés	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant	-	-		

VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

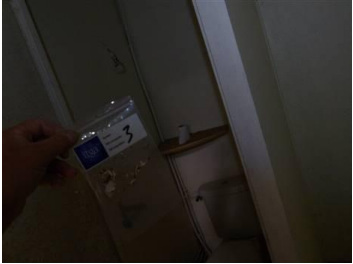
- > Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- > Mesures d'empoussièrément par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION

1. PRELEVEMENTS

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P001	<u>Identifiant:</u> ZPSO-001 <u>Description:</u> Colle de carrelage	Rez de chaussée - Sanitaires 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	06/07/2026	Absence d'amiante	
P002	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Colle de faïence	Rez de chaussée - Sanitaires 1	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	06/07/2026	Absence d'amiante	
P003	<u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Description:</u> Peinture murs/plafonds	Rez de chaussée - Sanitaires 1	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	06/07/2026	Absence d'amiante	

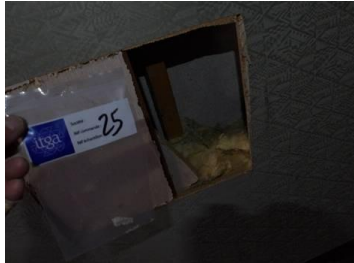
N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P004	<u>Identifiant:</u> ZPSO-004 <u>Description:</u> Colle de carrelage	Rez de chaussée - Sanitaires 2	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	06/07/2026	Absence d'amiante	
P005	<u>Identifiant:</u> ZPSO-005 <u>Description:</u> Colle de faïence	Rez de chaussée - Sanitaires 2	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	06/07/2026	Absence d'amiante	
P006	<u>Identifiant:</u> ZPSO-006 <u>Description:</u> Peinture murs/plafonds	Rez de chaussée - Sanitaires 2	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	06/07/2026	Absence d'amiante	
P007	<u>Identifiant:</u> ZPSO-007 <u>Description:</u> Panneaux de cloisons	Rez de chaussée - Pièce 1	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	06/07/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P008	<u>Identifiant:</u> ZPSO-008 <u>Description:</u> Lé plastique + colle	Rez de chaussée - Pièce 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	06/07/2026	Absence d'amiante	
P009	<u>Identifiant:</u> ZPSO-009 <u>Description:</u> Colle + ragréage	Rez de chaussée - Bureau 4	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	06/07/2026	Absence d'amiante	
P010	<u>Identifiant:</u> ZPSO-010 <u>Description:</u> Panneaux + colle plafond	Rez de chaussée - Bureau 4	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	06/07/2026	Absence d'amiante	
P011	<u>Identifiant:</u> ZPSO-011 <u>Description:</u> Colle + ragréage	Rez de chaussée - Pièce 5	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	06/07/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P012	<u>Identifiant:</u> ZPSO-012 <u>Description:</u> Revêtement mural	Rez de chaussée - Pièce 5	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	06/07/2026	Absence d'amiante	
P013	<u>Identifiant:</u> ZPSO-013 <u>Description:</u> Faux plafonds	Rez de chaussée - Pièce 5	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	06/07/2026	Absence d'amiante	
P014	<u>Identifiant:</u> ZPSO-014 <u>Description:</u> Lé plastique + colle 2ème couche	Rez de chaussée - Bureau 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	06/07/2026	Absence d'amiante	
P015	<u>Identifiant:</u> ZPSO-015 <u>Description:</u> Colle + ragréage	Rez de chaussée - Bureau 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	06/07/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P016	<u>Identifiant:</u> ZPSO-016 <u>Description:</u> Dalle de sol souple + colle	Rez de chaussée - Bureau 2	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	06/07/2026	Absence d'amiante	
P017	<u>Identifiant:</u> ZPSO-017 <u>Description:</u> Peinture murs	Rez de chaussée - Bureau 3	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	06/07/2026	Absence d'amiante	
P018	<u>Identifiant:</u> ZPSO-018 <u>Description:</u> Faux plafonds	Rez de chaussée - Exposition 1	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	06/07/2026	Absence d'amiante	
P019	<u>Identifiant:</u> ZPSO-019 <u>Description:</u> Lé plastique + colle	Rez de chaussée - Exposition 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	06/07/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P020	<u>Identifiant:</u> ZPSO-020 <u>Description:</u> Enduit murs	Rez de chaussée - Exposition 1	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	06/07/2026	Absence d'amiante	
P021	<u>Identifiant:</u> ZPSO-021 <u>Description:</u> Conduit en fibres-ciment	Rez de chaussée - Bureau 6	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	06/07/2026	Présence d'amiante	
P022	<u>Identifiant:</u> ZPSO-022 <u>Description:</u> Joint de menuiserie	Rez de chaussée - Exposition 1	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	06/07/2026	Absence d'amiante	
P023	<u>Identifiant:</u> ZPSO-023 <u>Description:</u> Joints de panneaux	Rez de chaussée - Exposition 1	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	06/07/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P024	<u>Identifiant:</u> ZPSO-024 <u>Description:</u> Bandes calicot	Rez de chaussée - Exposition 2	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	06/07/2026	Absence d'amiante	
P025	<u>Identifiant:</u> ZPSO-025 <u>Description:</u> Panneaux de cloisons fibrociment	Rez de chaussée - Exposition 1	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	06/07/2026	Présence d'amiante	
P026	<u>Identifiant:</u> ZPSO-026 <u>Description:</u> Colle	1er étage - Dégagement 2	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	06/07/2026	Absence d'amiante	
P027	<u>Identifiant:</u> ZPSO-027 <u>Description:</u> Joint de vitrage	1er étage - Bureau 1	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	06/07/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P028	<u>Identifiant:</u> ZPSO-028 <u>Description:</u> Panneaux de cloisons fibrociment	1er étage - Dégagement 1	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	06/07/2026	Présence d'amiante	
P029	<u>Identifiant:</u> ZPSO-029 <u>Description:</u> Plaques en fibres-ciment	Parties extérieures: Toitures	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes	06/07/2026	Présence d'amiante	
P030	<u>Identifiant:</u> ZPSO-030 <u>Description:</u> Plaques en fibres-ciment	Parties extérieures: Toitures	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes	06/07/2026	Présence d'amiante	
P031	<u>Identifiant:</u> ZPSO-031 <u>Description:</u> Calorifugeages	1er étage - Combles	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	06/07/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P032	<u>Identifiant:</u> ZPSO-032 <u>Description:</u> Joint de vitrage	Rez de chaussée - Bureau 1	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	06/07/2026	Absence d'amiante	
P033	<u>Identifiant:</u> ZPSO-033 <u>Description:</u> Plaques de bardage fibrociment	Parties extérieures: Façades	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	06/07/2026	Présence d'amiante	
P034	<u>Identifiant:</u> ZPSO-034 <u>Description:</u> Joint de vitrage	Rez de chaussée - Exposition 1	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	06/07/2026	Absence d'amiante	
P035	<u>Identifiant:</u> ZPSO-035 <u>Description:</u> Peinture façade	Parties extérieures: Façade	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	06/07/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P036	<u>Identifiant:</u> ZPSO-036 <u>Description:</u> Plaques fibrociment façades	Parties extérieures: Façades	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	06/07/2026	Présence d'amiante	
P037	<u>Identifiant:</u> ZPSO-037 <u>Description:</u> Rives de toiture fibrociment	Parties extérieures: Totiures	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture	06/07/2026	Présence d'amiante	

2. COMPOSANTS

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-001	Rez de chaussée - Sanitaires 1; Rez de chaussée - Wc 1	Colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-002	Rez de chaussée - Sanitaires 1; Rez de chaussée - Wc 1	Colle de faïence	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-003	Rez de chaussée - Sanitaires 1; Rez de chaussée - Wc 1	Peinture murs/plafonds	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-004	Rez de chaussée - Sanitaires 2; Rez de chaussée - Wc 2	Colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-005	Rez de chaussée - Sanitaires 2; Rez de chaussée - Wc 2	Colle de faïence	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-006	Rez de chaussée - Sanitaires 2; Rez de chaussée - Wc 2	Peinture murs/plafonds	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-007	Rez de chaussée - Pièce 1; Rez de chaussée - Pièce 2; Rez de chaussée - Pièce 3; Rez de chaussée - Pièce 4; Rez de chaussée - Pièce 5; Rez de chaussée - Pièce 6; Rez de chaussée - Exposition 1; Rez de chaussée - Exposition 2	Panneaux de cloisons	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-008	Rez de chaussée - Pièce 1	Lé plastique + colle	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-009	Rez de chaussée - Bureau 4	Colle + ragréage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-010	Rez de chaussée - Bureau 4	Panneaux + colle plafond	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-011	Rez de chaussée - Pièce 5; Rez de chaussée - Pièce 6	Colle + ragréage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-012	Rez de chaussée - Pièce 5; Rez de chaussée - Pièce 6; Rez de chaussée - Exposition 1; Rez de chaussée - Exposition 2	Revêtement mural	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-013	Rez de chaussée - Bureau 1; Rez de chaussée - Bureau 2; Rez de chaussée - Bureau 3; Rez de chaussée - Pièce 5; Rez de chaussée - Pièce 6	Faux plafonds	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-014	Rez de chaussée - Bureau 1	Lé plastique + colle 2ème couche	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-015	Rez de chaussée - Bureau 1	Colle + ragréage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-016	Rez de chaussée - Bureau 2; Rez de chaussée - Bureau 3	Dalle de sol souple + colle	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-017	Rez de chaussée - Bureau 1; Rez de chaussée - Bureau 2; Rez de chaussée - Bureau 3	Peinture murs	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-018	Rez de chaussée - Exposition 1	Faux plafonds	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-019	Rez de chaussée - Exposition 1; Rez de chaussée - Exposition 2; Rez de chaussée - Dégagement	Lé plastique + colle	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-020	Rez de chaussée - Exposition 1; Rez de chaussée - Exposition 2	Enduit murs	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-021	Rez de chaussée - Bureau 6	Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-022	Rez de chaussée - Exposition 1	Joint de menuiserie	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-023	Rez de chaussée - Exposition 1; Rez de chaussée - Exposition 2	Joints de panneaux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-024	Rez de chaussée - Exposition 2	Bandes calicot	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-025	Rez de chaussée - Exposition 1; Rez de chaussée - Dégagement	Panneaux de cloisons fibrociment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-026	1er étage - Dégagement 1; 1er étage - Dégagement 2; 1er étage - Bureau 1; 1er étage - Bureau 2	Colle	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-027	1er étage - Bureau 1; 1er étage - Bureau 2	Joint de vitrage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-028	1er étage - Dégagement 1; 1er étage - Dégagement 2; 1er étage - Bureau 1; 1er étage - Combles	Panneaux de cloisons fibrociment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-029	Parties extérieures: Toitures	Plaques en fibres-ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-030	Parties extérieures: Toitures	Plaques en fibres-ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-031	1er étage - Combles	Calorifugeages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-032	Rez de chaussée - Bureau 1; Rez de chaussée - Bureau 2; Rez de chaussée - Bureau 3	Joint de vitrage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-033	Parties extérieures: Façades	Plaques de bardage fibrociment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-034	Rez de chaussée - Exposition 1; Rez de chaussée - Exposition 2	Joint de vitrage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-035	Parties extérieures: Façade	Peinture façade	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-036	Parties extérieures: Façades	Plaques fibrociment façades	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-037	Parties extérieures: Toitures	Rives de toiture fibrociment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-038	Rez de chaussée - Dégagement	Panneaux de cloisons fibrociment	Présence d'amiante (Sur marquage du matériau)	
ZPSO-039	Parties extérieures	Conduit en fibres-ciment (Dépôt au sol)	Présence d'amiante (Sur marquage du matériau)	
ZPSO-040	Parties extérieures	Plaques en fibres-ciment (Dépôt au sol)	Présence d'amiante (Sur marquage du matériau)	

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS



Planche de repérage technique

N° planche : 1/7

Nom du plan :
Plan Masse

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Rennes
318 route de Fougères - Immeuble le
Noven- CS60642
35706 RENNES CEDEX 7

Adresse du bien :

Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR
Rue de Montifault
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2606CBRRE -
BI15450000000076
Rédacteur : Jean Marc FLAUX
Date : 23/07/2026

Commentaires :

Plan de masse

Planche de repérage technique

N° planche : 3/7

Nom du plan :
Plan Masse 2 2

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Rennes
318 route de Fougères - Immeuble le
Noven- CS60642
35706 RENNES CEDEX 7

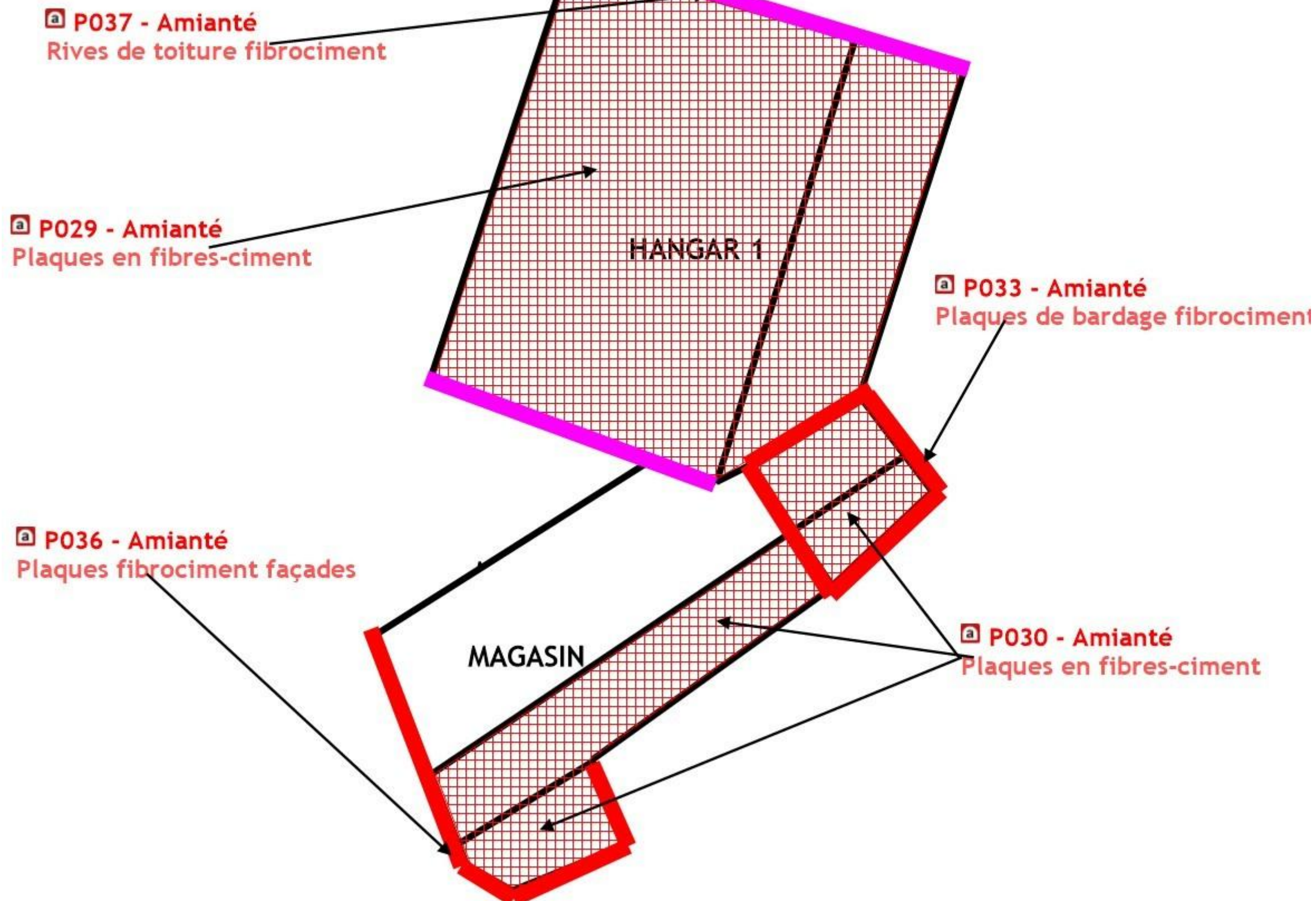
Adresse du bien :

Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR
Rue de Montifault
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2606CBRRE -
BI15450000000076
Rédacteur : Jean Marc FLAUX
Date : 23/07/2026

Commentaires :



Rez de chaussée

Planche de repérage technique

N° planche : 4/7

Nom du plan :
Rez-de-chaussée

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Rennes
318 route de Fougères - Immeuble le
Noven- CS60642
35706 RENNES CEDEX 7

Adresse du bien :

Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR
Rue de Montifault
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2606CBRRE -
BI15450000000076
Rédacteur : Jean Marc FLAUX
Date : 23/07/2026

Commentaires :

a ZPSO-038 - Amianté
Panneaux de cloisons fibrociment

P032 - Non amianté
Joint de vitrage

a P025 - Amianté
Panneaux de cloisons fibrociment

a P021 - Amianté
Conduit en fibres-ciment



Planche de repérage technique

N° planche : 5/7

Nom du plan :
Rez-de-chaussée 2

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Rennes
318 route de Fougères - Immeuble le
Noven- CS60642
35706 RENNES CEDEX 7

Adresse du bien :

Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR
Rue de Montifault
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Informations relatives au rapport du
repérage :

Réf. du rapport : 2606CBRRE -
BI15450000000076
Rédacteur : Jean Marc FLAUX
Date : 23/07/2026

Commentaires :

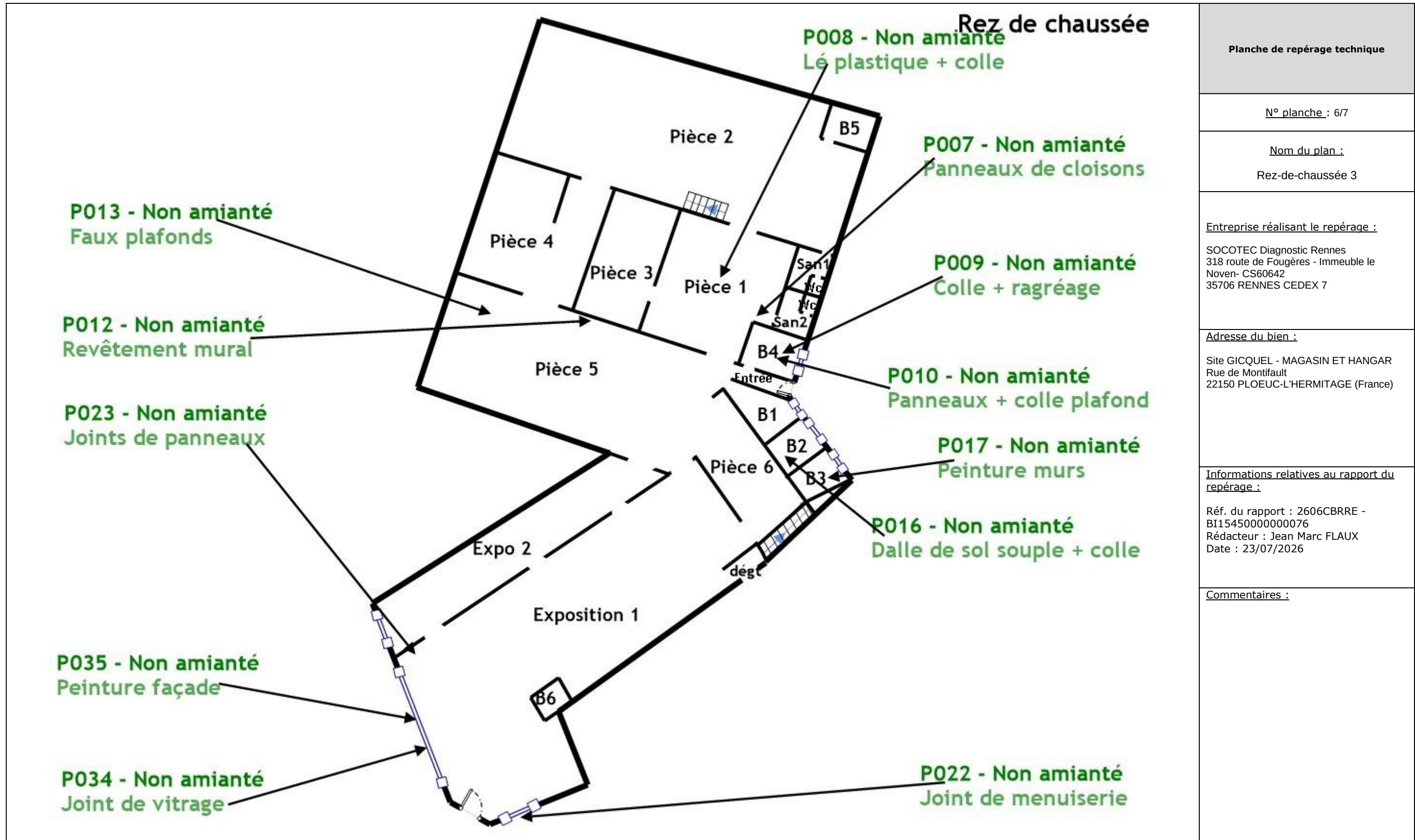


Planche de repérage technique

N° planche : 6/7

Nom du plan :
Rez-de-chaussée 3

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Rennes
318 route de Fougères - Immeuble le
Noven- CS60642
35706 RENNES CEDEX 7

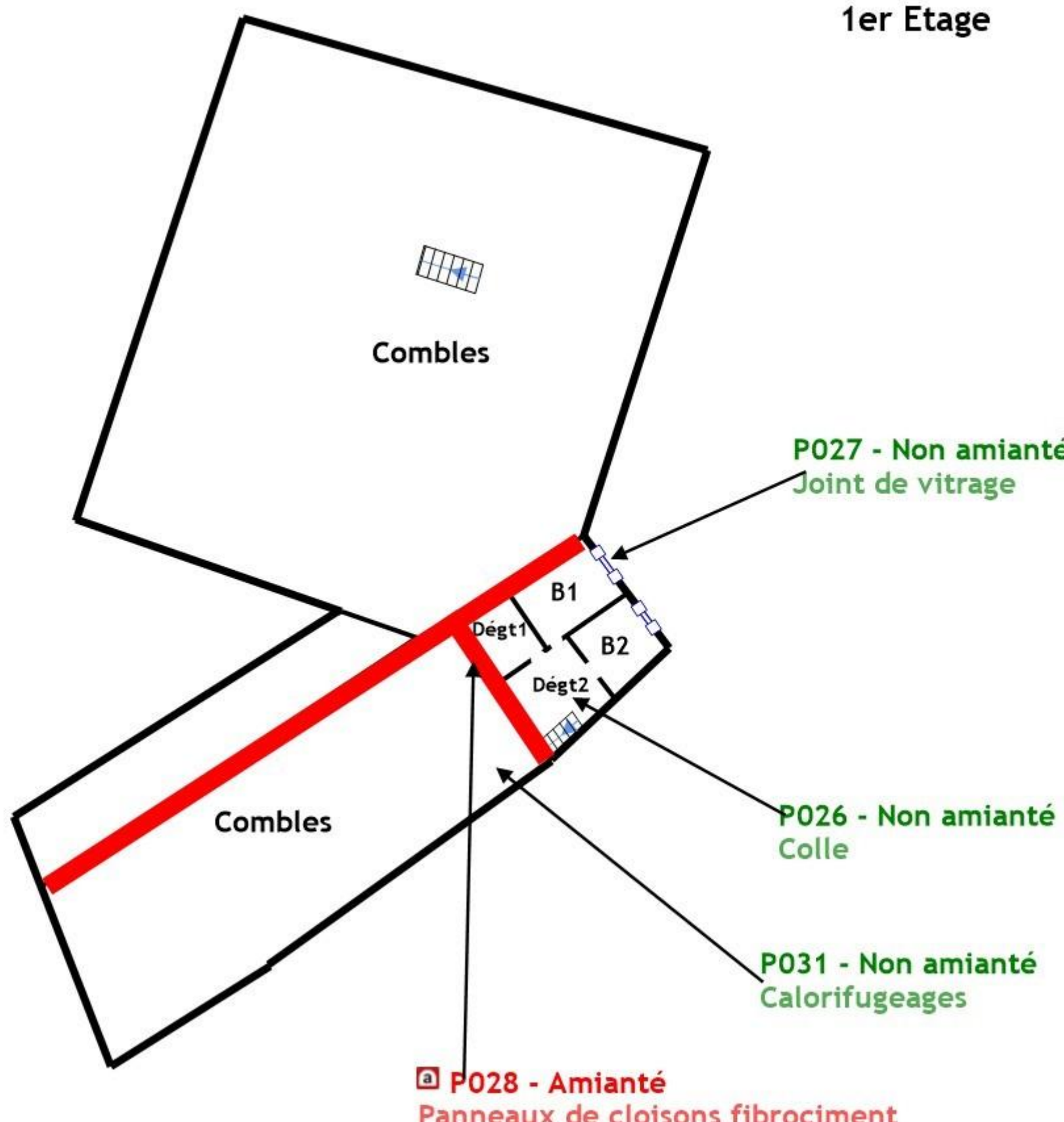
Adresse du bien :

Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR
Rue de Montifault
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Informations relatives au rapport du
repérage :

Réf. du rapport : 2606CBRRE -
BI15450000000076
Rédacteur : Jean Marc FLAUX
Date : 23/07/2026

Commentaires :

1er Etage 	Planche de repérage technique
	N° planche : 7/7
	Nom du plan : 1er Etage
	Entreprise réalisant le repérage : SOCOTEC Diagnostic Rennes 318 route de Fougères - Immeuble le Noven- CS60642 35706 RENNES CEDEX 7
	Adresse du bien : Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)
	Informations relatives au rapport du repérage : Réf. du rapport : 2606CBRRE - BI15450000000076 Rédacteur : Jean Marc FLAUX Date : 23/07/2026
	Commentaires :

ANNEXE 3 - PV ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0726-29068 EN DATE DU 14/07/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : SOCOTEC DIAGNOSTIC RENNES (CBRRE) 13 Rue du Clos Courtel 35510 Cesson-Sévigné	Réf. Commande ITGA : IT0726-29068 Réf. Commande Client : Ploec_L'Hermitage_Site_Gicquel_Magasin_et_hangar_556 4
--	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 10/07/2026

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction
électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 2606CBRRE - BI15450000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17146	
Réf échantillon client : P001 - Colle de carrelage - Rez de chaussée - Sanitaires 1		Description ITGA : Carrelage / Colle grise	
Carrelage	---	Non analysé	
1 ^h Colle grise	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : KAN
Réf dossier client : 2606CBRRE - BI15450000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17147	
Réf échantillon client : P002 - Colle de faïence - Rez de chaussée - Sanitaires 1		Description ITGA : Carrelage / Colle beige / Joint cassant beige en faible quantité	
Carrelage	---	Non analysé	
1 ^h Colle beige + Joint cassant beige en faible quantité	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : KAN

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 1/10

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0726-29068 EN DATE DU 14/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17148	
Réf échantillon client : P003 - Peinture murs/plafonds - Rez de chaussée - Sanitaires 1		Description ITGA : Peinture / Bois	
1 ⁺ Peinture	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM
Bois	(6) ---	Non analysé	
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17149	
Réf échantillon client : P004 - Colle de carrelage - Rez de chaussée - Sanitaires 2		Description ITGA : Carrelage / Colle grise / Couche plâtrée blanche	
Carrelage + Couche plâtrée blanche	---	Non analysé	
1 ⁺ Colle grise	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : KAN
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17150	
Réf échantillon client : P005 - Colle de faïence - Rez de chaussée - Sanitaires 2		Description ITGA : Carrelage / Colle beige / Peinture	
Carrelage + Peinture	---	Non analysé	
1 ⁺ Colle beige	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : KAN
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17151	
Réf échantillon client : P006 - Peinture murs/plafonds - Rez de chaussée - Sanitaires 2		Description ITGA : Peintures multiples / Bois	
1 ⁺ Peintures multiples	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM
Bois	(6) ---	Non analysé	

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 2/10

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0726-29068 EN DATE DU 14/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17152	
Réf échantillon client : P007 - Panneaux de cloisons - Rez de chaussée - Piece 1		Description ITGA : Bois sous forme de fibres	
1 ⁺ Bois sous forme de fibres	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : KAN
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17153	
Réf échantillon client : P008 - Le plastique + colle - Rez de chaussée - Piece 1		Description ITGA : Revêtement souple beige avec poussières / Colle polymère jaune / Matériau métallique	
1 ⁺ Revêtement souple beige avec poussières	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : MJK
1 ⁺ Colle polymère jaune	META (B) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM
Matériau métallique	---	Non analysé	
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17154	
Réf échantillon client : P009 - Colle + ragréage - Rez de chaussée - Bureau 4		Description ITGA : Colle polymère jaune avec couche en toile / Ragréage gris en vrac hétérogène	
1 ⁺ Colle polymère jaune avec couche en toile non séparable + Ragréage gris en vrac hétérogène non séparable (1)	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : KAN (4)
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17155	
Réf échantillon client : P010 - Panneaux + colle plafond - Rez de chaussée - Bureau 4		Description ITGA : Peinture / Colle beige en faible quantité / Polystyrène	
1 ⁺ (Peinture non séparable) + Colle beige en faible quantité non séparable (1)	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : KAN (5)
Polystyrène	---	Non analysé	

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 3/ 10

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0726-29068 EN DATE DU 14/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17156	
Réf échantillon client : P011 - Colle + ragréage - Rez de chaussée - Pièce 5		Description ITGA : Colle polymère jaune avec poussières	
1 * Colle polymère jaune avec poussières	META (B) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17157	
Réf échantillon client : P012 - Revêtement mural - Rez de chaussée - Pièce 5		Description ITGA : Toile fibreuse orange	
1 * Toile fibreuse orange	MOLP + META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : KAN
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17158	
Réf échantillon client : P013 - Faux plafonds - Rez de chaussée - Pièce 5		Description ITGA : Enduit blanc / Matériau fibreux jaune avec poussières	
1 * Enduit blanc non séparable + Matériau fibreux jaune avec poussières (1)	MOLP + META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : RBY (5)
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17159	
Réf échantillon client : P014 - Le plastique + colle 2ème couche - Rez de chaussée - Bureau 1		Description ITGA : Revêtement souple jaune / Colle polymère jaune / Ragréage gris en faible quantité	
1 * Revêtement souple jaune	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : MJM
1 * Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris en faible quantité non séparable (1)	META (B) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM (5)
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17160	
Réf échantillon client : P015 - Colle + ragréage - Rez de chaussée - Bureau 1		Description ITGA : Colle polymère jaune en faible quantité / Ragréage gris hétérogène	
1 * Colle polymère jaune en faible quantité non séparable + Ragréage gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : DGM (5)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 4/10

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0726-29068 EN DATE DU 14/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France Réf échantillon client : P016 - Dalle de sol souple + colle - Rez de chaussée - Bureau 2 Description ITGA : Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris			
1 ▸ Revêtement souple beige	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ATH
1 ▸ Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris non séparable (1)	META (A) le 13/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ATH (5)
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France Réf échantillon client : P017 - Peinture murs - Rez de chaussée - Bureau 3 Description ITGA : Peinture / Bois			
1 ▸ Peinture	META (A) le 13/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1 (6)	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ATH
Bois	---	Non analysé	
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France Réf échantillon client : P018 - Faux plafonds - Rez de chaussée - Exposition 1 Description ITGA : Enduit blanc / Matériau fibreux beige			
1 ▸ Enduit blanc non séparable + Matériau fibreux beige (1)	MOLP + META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : KAN (5)
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France Réf échantillon client : P019 - Le plastique + colle - Rez de chaussée - Exposition 1 Description ITGA : Revêtement souple beige avec couche fibreuse / Colle polymère jaune avec poussières			
1 ▸ Revêtement souple beige avec couche fibreuse	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : MJK
1 ▸ Colle polymère jaune avec poussières	META (B) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 5/ 10

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0726-29068 EN DATE DU 14/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2606CBPPE - BI15450000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17165	
Réf échantillon client : P020 - Enduit murs - Rez de chaussée - Exposition 1		Description ITGA : Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac	
1 [†] Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable (1)	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : KAN (4)
Réf dossier client : 2606CBPPE - BI15450000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17166	
Réf échantillon client : P021 - Conduit en fibres-ciment - Rez de chaussée - Bureau 6		Description ITGA : Fibrociment gris en faible quantité en vrac avec fibres visibles	
1 [†] Fibrociment gris en faible quantité en vrac avec fibres visibles	MOLP le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : JIP (4)
Réf dossier client : 2606CBPPE - BI15450000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17167	
Réf échantillon client : P022 - Joint de menuiserie - Rez de chaussée - Exposition 1		Description ITGA : Matériau compact gris hétérogène	
1 [†] Matériau compact gris hétérogène	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ATH
Réf dossier client : 2606CBPPE - BI15450000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17168	
Réf échantillon client : P023 - Joints de panneaux - Rez de chaussée - Exposition 1		Description ITGA : Matériau plâtreux blanc en vrac	
1 [†] Matériau plâtreux blanc en vrac	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ATH (4)
Réf dossier client : 2606CBPPE - BI15450000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17169	
Réf échantillon client : P024 - Bandes calicot - Rez de chaussée - Exposition 2		Description ITGA : Peinture / Enduit plâtreux blanc / Papier / Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée	
1 [†] Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc non séparable + Papier non séparable + Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée non séparable (1)	META (A) le 13/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ATH (5)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 6/10

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0726-29068 EN DATE DU 14/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17170	
Réf échantillon client : P025 - Panneaux de cloisons fibrociment - Rez de chaussée - Exposition 1		Description ITGA : Fibrociment beige avec fibres visibles	
1  Fibrociment beige avec fibres visibles	MOLP le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : JIP
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17171	
Réf échantillon client : P026 - Colle - 1er étage - Degagement 2		Description ITGA : Moquette beige / Colle polymère jaune / Bois aggloméré	
1  Moquette beige	META (B) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM
1  Colle polymère jaune	META (B) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM
Bois aggloméré	---	Non analysé	
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17172	
Réf échantillon client : P027 - Joint de vitrage - 1er étage - Bureau 1		Description ITGA : Peinture avec poussières / Matériau compact beige	
1  Peinture avec poussières	META (A) le 13/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1 (6)	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ATH
1  Matériau compact beige	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : MVS
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17173	
Réf échantillon client : P028 - Panneaux de cloisons fibrociment - 1er étage - Degagement 1		Description ITGA : Fibrociment gris avec fibres visibles	
1  Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 14/07/2026 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile - Crocidolite	Analyste : JIP

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 7/10

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0726-29068 EN DATE DU 14/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17174	
Réf échantillon client : P029 - Plaques en fibres-ciment - Parties extérieures: Toitures		Description ITGA : Fibrociment gris avec fibres visibles	
1 ¹ Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : JIP
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17175	
Réf échantillon client : P030 - Plaques en fibres-ciment - Parties extérieures: Toitures		Description ITGA : Fibrociment gris avec fibres visibles	
1 ¹ Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : JIP
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17176	
Réf échantillon client : P031 - Calorifugeages - 1er étage - Combles		Description ITGA : Carton / Matériau fibreux multicolore avec poussières	
1 ¹ Carton non séparable + Matériau fibreux multicolore avec poussières (1)	MOLP + META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : RBY (5)
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17177	
Réf échantillon client : P032 - Joint de vitrage - Rez de chaussée - Bureau 1		Description ITGA : Peinture / Matériau compact beige	
1 ¹ Peinture	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1 (6)	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM
1 ¹ Matériau compact beige	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : RBY
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17178	
Réf échantillon client : P033 - Plaques de bardage fibrociment - Parties extérieures: Facades		Description ITGA : Peinture / Fibrociment gris avec fibres visibles	
1 ¹ Peinture non séparable + Fibrociment gris avec fibres visibles (1)	MOLP le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : JIP (5)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 8/10

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0726-29068 EN DATE DU 14/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17179	
Réf échantillon client : P034 - Joint de vitrage - Rez de chaussée - Exposition 1		Description ITGA : Peinture / Matériau compact beige	
1 ¹ Peinture	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1 (6)	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM
1 ¹ Matériau compact beige	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : KSA
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17180	
Réf échantillon client : P035 - Peinture façade - Parties extérieures : Façade		Description ITGA : Peintures multiples en vrac	
1 ¹ Peintures multiples en vrac	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1 (6)	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM (4)
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17181	
Réf échantillon client : P036 - Plaques fibrociment façades - Parties extérieures : Façades		Description ITGA : Fibrociment gris avec fibres visibles	
1 ¹ Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 13/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : VJG
Réf dossier client : 2606CBRE - BI1545000000076 - Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR Rue de Montifault 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17182	
Réf échantillon client : P037 - Rives de toiture fibrociment - Parties extérieures : Toitures		Description ITGA : Fibrociment gris avec fibres visibles	
1 ¹ Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 13/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : VJG

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(4) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

(5) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

(6) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

La (les) couche(s) demandée(s) ont fait l'objet de prises d'essai ciblées mais n'ont pas pu être séparées des couches identifiées entre parenthèses pour lesquelles la limite de détection n'est pas garantie.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 9/10

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0726-29068 EN DATE DU 14/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
-------------------	---	------------------------------	----------------------

1.accréditation n° 1-5967

Validé par : Mamadou CAMARA chef d'équipe

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 10/ 10

ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES



Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier



Certificat diagnostiqueur immobilier numérique

N° CPDI5112 Version 008

Je soussigné, Pierre-François TRILLAT, Responsable activités certifications d'I.Cert, atteste que :

Monsieur FLAUX Jean-Marc

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 16/06/2022 - Date d'expiration : 15/06/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 16/06/2022 - Date d'expiration : 15/06/2029
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 03/02/2024 - Date d'expiration : 02/02/2031
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine (1) Date d'effet : 04/02/2024 - Date d'expiration : 03/02/2031

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée en scannant le QR code ou à l'adresse suivante : <https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/>

Valable à partir du 31/03/2026.

Pierre-François TRILLAT
Responsable activités certifications d'I.Cert



(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification



Certification de personnes
Diagnosticteur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert – Immeuble Pentagone 2 – 6 rue d'Ouessant
35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev23

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
 Département Construction
 Tour Ariane
 5, Place des Pyramides
 La Défense 9
 92088 Paris La Défense Cedex

☎ **01 41 34 50 00**
 📠 **01 41 34 55 00**

N°ORIAS **07 001 037**
 Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
 civile professionnelle et
 exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
 Client : **0010834120**



Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME
 N°SIREN : 479 076 838

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2026 au 01/01/2027.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.

Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.126-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-9 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.126-24 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 12/12/2025
 POUR LA SOCIÉTÉ :

Mathieu GODART
 Directeur Général Délégué d'AXA France



AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 6451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.

Rapport de mission de repérage du plomb avant travaux dans un immeuble bâti

(Selon Norme NF X 46-035 de Juin 2021)



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR
Rue de Montifault
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Propriétaire

Société MAIRIE DE PLOEUC L'HERMITAGE
PLACE LOUIS MOREL
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Demandeur

MAIRIE DE PLOEUC L'HERMITAGE - Société MAIRIE DE PLOEUC L'HERMITAGE
PLACE LOUIS MOREL
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Nature des travaux : Rénovation / Réhabilitation : **NON** Démolition : **OUI**

Programme des travaux : Voir chapitre I.3

Date du rapport : 23/07/2026

Date de visite : 06/07/2026

Nombre de pages : 31

Fait à : 35706 RENNES CEDEX 7

Référence du dossier : 2606CBRRE
- BI15450000000076

Le présent rapport est établi par :
Jean Marc FLAUX

Contrat d'assurance :
AXA / n° 37503519275087 / échéance 31/12/2026

Révision	Date	Objet
Version 01	07/07/2026	Etablissement des rapports de diagnostics amiante et plomb avant t démolition

Nota : Toute nouvelle version de rapport annule et remplace les versions précédentes.

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I.	CADRE DE LA MISSION	3
1.	Objet de la mission	3
2.	Références règlementaires et normatives	3
3.	Programme des travaux du donneur d'ordre	4
4.	Périmètre du repérage (locaux et parties de locaux concernés)	4
5.	Description du bien	5
II.	METHODOLOGIE EMPLOYEE	6
1.	Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb	6
2.	Stratégie de mesurage	6
3.	Présentation des résultats	7
III.	PROTOCOLE DU REPERAGE	7
1.	Identification des locaux	7
2.	Identification des zones	7
3.	Identification des revêtements	7
4.	Identification des unités de repérage et substrat	8
IV.	INFORMATIONS CONCERNANT LE SPECTROMETRE	9
V.	DEROULEMENT DE LA MISSION	10
1.	Prestations réalisées :	10
2.	Personnes présentes lors de la visite :	10
3.	Informations complémentaires sur la visite	10
4.	Documents communiqués à Socotec dans le cadre de la présente mission	10
5.	Plans des parties d'immeuble concernées par la mission	10
VI.	RESULTATS DETAILLES	11
	Annexe 1 - REPERAGE DES LOCAUX	20
	Annexe 2 - REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE	26
	Annexe 3 - AUTRES DOCUMENTS / PV ANALYSES	27
	Annexe 4 - ATTESTATION D'ASSURANCE	28
	Annexe 5 - ATTESTATION DU FABRICANT DE L'ANALYSEUR XRF	29
	Annexe 6 - NOTICE D'INFORMATION	30

I. CADRE DE LA MISSION

1. OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet l'identification, la localisation des revêtements, matériaux et produits de construction contenant du plomb susceptibles d'être impactés, directement ou indirectement, au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition définis préalablement à la mission, dans l'immeuble bâti considéré. L'altération de ces revêtements, matériaux et produits peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux.

La recherche se limite aux revêtements, matériaux et produits de construction impactés, directement ou indirectement, par les travaux.

Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Le repérage porte sur tous les revêtements, matériaux et produits de construction et de décoration, comprenant notamment les revêtements intérieurs ou extérieurs, apparents ou recouverts, susceptibles de libérer des poussières de plomb lors des travaux tels que:

- Peintures, enduits, vernis, papiers (comprenant une feuille de plomb entrecollée), tissus muraux peints, colle (surtout en utilisation au sein de monuments historiques pour des toiles marouflées)
- Feuilles de plomb laminé (couverture, accessoire de couverture ou d'étanchéité, isolation phonique), canalisations en plomb, sertissage de vitraux, câbles gainés de plomb, éléments décoratifs en plomb etc.

Les PVC et les glaçages de faïences et de carrelages peuvent contenir du plomb. Cependant, au regard du faible potentiel d'émission de poussières de plomb de ces matériaux, compte-tenu de la nature des travaux généralement effectuée, leur recherche n'a pas été incluse dans le domaine d'application de la norme NF X 46 035 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements, matériaux et produits de construction.

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

2. REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

- > Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail
- > Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants
- > Norme NF X 46-031 d'avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb
- > Norme NF X 46-035 de juin 2021 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements, matériaux et produits de construction

3. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Ce paragraphe est consacré à la description détaillée des travaux envisagés afin de permettre au diagnostiqueur de définir la stratégie de mesures la plus adaptée. En l'absence de programme détaillé fourni par le donneur d'ordre, notre responsabilité ne saurait être engagée sur la stratégie de mesure ou le périmètre de repérage établi.

PROGRAMME DE TRAVAUX TRANSMIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE :

Démolition des bâtiments.

TABLEAU DE RECENSEMENT DES TRAVAUX ÉTABLI PAR LE DONNEUR D'ORDRE (si transmis au préalable)

Local / Structure	Nature des travaux	Entreprise Intervenant
Néant		

4. PERIMETRE DU REPERAGE (LOCAUX ET PARTIES DE LOCAUX CONCERNES)

Parties d'immeubles visitées :

Niveaux	Locaux
Rez de chaussée	Entrée
Rez de chaussée	Bureau 1
Rez de chaussée	Bureau 2
Rez de chaussée	Bureau 3
Rez de chaussée	Bureau 4
Rez de chaussée	Bureau 5
Rez de chaussée	Bureau 6
Rez de chaussée	Sanitaires 1
Rez de chaussée	Sanitaires 2
Rez de chaussée	Wc 1
Rez de chaussée	Wc 2
Rez de chaussée	Pièce 1
Rez de chaussée	Pièce 2
Rez de chaussée	Pièce 3
Rez de chaussée	Pièce 4
Rez de chaussée	Pièce 5
Rez de chaussée	Pièce 6
Rez de chaussée	Exposition 1
Rez de chaussée	Exposition 2
Rez de chaussée	Dégagement
1er étage	Dégagement 1
1er étage	Dégagement 2
1er étage	Bureau 1
1er étage	Bureau 2
1er étage	Combles

Parties d'immeubles non visitées :

Niveaux	Locaux
Néant	

Éléments non contrôlables (le cas échéant) :

Local	Parties du local	Raisons
Néant		

5. DESCRIPTION DU BIEN

Activité principale de l'immeuble : Commerce
Année de construction : < 1997

II. METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb ont été réalisées selon le cadre réglementaire défini précédemment, et selon les modalités de la norme NF X 46-035 de Juin 2021.

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux, produits et des unités de repérage sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de repérage qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de repérage impactées par les travaux font l'objet de mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Une vérification du bon fonctionnement de l'appareil est réalisée avant la campagne de mesure, après tout redémarrage de l'analyseur et en fin de campagne.

En cas d'impossibilité de mesure par fluorescence X sur le revêtement, matériau, produit visé, l'auteur du constat peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb total.

En cas d'unité de repérage située à une hauteur supérieure à 3 mètres, il appartient au donneur d'ordre de prendre les dispositions nécessaires, en accord avec la réglementation du travail, pour permettre à l'opérateur de repérage de réaliser les mesures de concentration en plomb sur celle-ci, faute de quoi le constat n'aurait de valeur que pour les unités diagnostiquées.

Il appartient également au donneur d'ordre de procéder aux opérations de démontage des éléments masquant les revêtements ou matériaux concernés par le périmètre de repérage et de faire procéder au démontage nécessitant des outillages et / ou aux investigations approfondies destructives demandées par l'opérateur de repérage.

1. VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB

En l'absence de valeur-seuil réglementaire de prise en compte du risque plomb dans le cadre de cette mission, le présent rapport n'a pas vocation à conclure sur le niveau de risques que présentent les revêtements ou les matériaux identifiés comme contenant du plomb.

Il appartient aux donneurs d'ordre et entreprises intervenantes de choisir la technique d'intervention la moins polluante et de définir les mesures de prévention des risques et d'hygiène adaptées à chaque situation de travail.

Les valeurs mesurées renseignent aussi sur la nature des composés. Dans la pratique les valeurs élevées mettent en évidence la présence de céruse ou de minium de plomb. Les valeurs faibles ($< 1\text{mg/cm}^2$) peuvent révéler la présence de siccatif de plomb (colle papier peint, peinture) ou d'impuretés dans les matériaux (support métallique, parpaings,...).

2. STRATEGIE DE MESURAGE

Dans chaque local, toutes les unités de repérage identifiées au préalable dans les zones de repérage font l'objet de mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Le nombre de mesures est défini selon l'étendue de l'unité de repérage et de la nature des travaux.

Pour une unité de repérage définie, au moins deux mesures sont effectuées. Si les résultats sont cohérents, l'unité de repérage est validée. Si les résultats sont incohérents, l'unité de repérage définie initialement est décomposée en plusieurs unités de repérage distinctes et les mesures sont complétées jusqu'à obtenir des résultats cohérents pour la ou les unités de repérage définie(s).

Ces mesures sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, ...). Sur chaque unité de repérage, les mesures sont réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte

Pour les unités de repérage qui ont des surfaces ou des longueurs importantes, il est procédé à des mesures complémentaires.

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements, il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire.

3. PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le(s) croquis et dans le(s) tableau(x) des mesures est la suivante :

- > La zone de l'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le(s) croquis ; les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;

Les unités de repérage (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet de mesures sont classées dans le(s) tableau(x) des mesures.

Nota : Une unité de repérage définit soit :

- un ou plusieurs éléments de construction, finition ou décoration, ayant a priori un même substrat, un même revêtement et un même historique en matière de construction et de revêtement
- un matériau ayant a priori un même historique en matière de construction.

III. PROTOCOLE DU REPERAGE

1. IDENTIFICATION DES LOCAUX

L'auteur du constat dresse la liste détaillée :

- des locaux ;
- des ouvrages extérieurs (façades, couvertures, clôtures etc.).

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc.

Une cage d'escalier est découpée en plusieurs locaux. Sont considérés comme locaux distincts :

- > chaque palier ;
- > chaque partie de cage d'escalier située entre deux paliers ;
- > gaine d'ascenseur.

En vue d'assurer la cohérence de ce découpage, le hall d'entrée pourra être assimilé au palier du rez-de-chaussée.

2. IDENTIFICATION DES ZONES

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local ou ouvrage extérieur en plusieurs zones qu'il identifie sur le croquis. Ces zones correspondent généralement aux différentes faces du local.

Selon la convention établie, une lettre est attribuée à chaque « zone » du local (A, B, C et D). On appelle « zone A » le mur par lequel on accède au local. Les zones suivantes sont désignées dans le sens horaire.

Une unité de repérage (porte, fenêtre, ...) peut être associée à une « zone ».

3. IDENTIFICATION DES REVETEMENTS

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction.

Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anticorrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les PVC et les glaçages de faïences et de carrelages peuvent contenir du plomb. Cependant, au regard du faible potentiel d'émission de poussières de plomb de ces matériaux, compte-tenu de la nature des travaux généralement

effectuée, leur recherche n'a pas été incluse dans le domaine d'application de la norme NF X 46 035 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements, matériaux et produits de construction. Sauf demande du donneur d'ordre, il n'est pas réalisé de mesures sur ces matériaux.

4. IDENTIFICATION DES UNITES DE REPERAGE ET SUBSTRAT

Dans chaque local, toutes les surfaces susceptibles d'avoir un revêtement contenant du plomb sont analysées ou incluses dans une unité de repérage à analyser.

Cela comprend aussi les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb (papier peint, toile de verre, moquette murale, etc.), car un matériau contenant du plomb peut exister en dessous. L'auteur du constat identifie le substrat de l'unité de repérage par examen visuel et en fonction des caractéristiques physiques du matériau, et le revêtement apparent de l'unité de repérage.

Par substrat, on entend un matériau sur lequel un revêtement est appliqué (plâtre, bois, brique, métal, etc.).

Une unité de repérage définit soit :

- Un ou plusieurs éléments de construction, finition ou décoration, ayant a priori un même substrat, un même revêtement et un même historique en matière de construction et de revêtement ;
- Un matériau ayant a priori un même historique en matière de construction (exemple : solin en plomb)

Une unité de repérage peut être constituée d'un ensemble d'éléments situés dans des locaux et niveaux différents.

Une unité de repérage se définit a minima avec les critères suivants : le niveau, le local, la zone, le produit ou matériau, le substrat, le revêtement.

Peuvent constituer une seule et même unité de repérage :

- > l'ensemble des plinthes d'un même local ;
- > l'ensemble des boiseries, décorations d'un même local ;
- > une porte et son huisserie dans un même local ;
- > une fenêtre et son huisserie dans un même local ;
- > l'ensemble des modénatures d'une façade.

Constituent des unités de repérage distinctes :

- > les différents murs d'une même pièce ;
- > des éléments de construction de substrats différents (tels qu'un pan de bois et le reste de la paroi murale à laquelle il appartient) ;
- > les côtés extérieur et intérieur d'une porte ou d'une fenêtre ;
- > des éléments situés dans des locaux différents, même contigus (tels que les 2 faces d'une porte, d'une fenêtre, d'une cloison mobile... car elles ont pu être peintes par des peintures différentes) ;
- > une allège ou une embrasure et la paroi murale à laquelle elle appartient.

Si des habitudes locales de construction ou de mise en peinture sont connues, l'auteur du constat en tient compte pour une définition plus précise des unités de repérage.

Dans une partie de cage d'escalier, sont aussi considérés comme unités de repérage distinctes :

- > l'ensemble des marches ;
- > l'ensemble des contremarches ;
- > l'ensemble des balustres ;
- > le limon ;
- > la crémaillère ;
- > la main courante ;
- > le plafond.

IV. INFORMATIONS CONCERNANT LE SPECTROMETRE

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS	
Modèle de l'appareil	FENX2	
N° de série de l'appareil	22-1067	
Nature du radionucléide	Cd109	
Date du dernier chargement de la source	16/06/2022	Activité à cette date et durée de vie : 850 Mbq
Autorisation ASN (DGSNR) Remplacé par Déclaration au 1 ^{er} Janvier 2019	N° T350489_CODEP-NAN-2024-027695	Date de déclaration 22/05/2024 00:00:00
	Date de fin de validité de l'autorisation Déclaration ASN / m^{ai} 2022	
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	DELATTRE Olivier	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	HOMBERT Clotilde	

Étalon : NIST SRM2573 1.04mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Etalonnage entrée	1	06/07/2026	0,31 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	296	06/07/2026	0,31 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

Ces vérifications sont effectuées selon les modalités définies par le fabricant de l'appareil.

V. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES :

- ☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des revêtements, matériaux, produits susceptibles de contenir du plomb concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Mesures, avec un appareil à fluorescence X, de la concentration en plomb des revêtements, matériaux, produits repérés.
- ☐ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
- ☒ Enregistrement des données sur les revêtements, produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE :

Accompagnateur(s) :
> Mme Justine MARTEIL

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Etat d'occupation des locaux lors de notre visite :

Vide

Autres informations sur le déroulement de la mission :

Néant

4. DOCUMENTS COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents remis
Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans/schémas des parties d'immeubles concernées par la mission sont les suivants :

Etage	Intitulé du plan
Plan Masse	Plan Masse
Plan Masse 2	Plan Masse 2
Plan Masse 2 2	Plan Masse 2 2
Rez-de-chaussée	Rez-de-chaussée
Rez-de-chaussée 2	Rez-de-chaussée 2
Rez-de-chaussée 3	Rez-de-chaussée 3
1er Etage	1er Etage

VI. RESULTATS DETAILLES

Analyses par fluorescence X :

Rez de chaussée - Entrée

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
2	Fenêtre intérieure	C	Bois	Peinture	Fenêtre intérieure (partie basse)	0,03		
3					Fenêtre intérieure (partie haute)	0,03		
4	Huisserie Fenêtre intérieure	C	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse)	0,03		
5					Huisserie Fenêtre intérieure (partie haute)	0,03		
6	Fenêtre extérieure	C	Bois	Peinture	Fenêtre extérieure (partie basse)	0,03		
7					Fenêtre extérieure (partie haute)	0,03		
8	Huisserie Fenêtre extérieure	C	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse)	0,03		
9					Huisserie Fenêtre extérieure (partie haute)	0,03		
10	Porte	A	-	Vernis	Porte (partie basse)	0,05		
11					Porte (partie haute)	0,05		
12	Huisserie Porte	A	-	Vernis	Huisserie Porte (partie basse)	0,05		
13					Huisserie Porte (partie haute)	0,05		
Nombre d'unités de repérage : 6								

Rez de chaussée - Bureau 1

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
14	Mur	A	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,06		
15					Mur (partie haute)	0,06		
16					Mur (au centre)	0,06		
17	Mur	B	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,06		
18					Mur (partie haute)	0,06		
19					Mur (au centre)	0,06		
20	Mur	C	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,06		
21					Mur (partie haute)	0,06		
22					Mur (au centre)	0,06		
23	Mur	D	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,06		
24					Mur (partie haute)	0,06		
25					Mur (au centre)	0,06		
26	Plafond		Plâtre	Peinture	Plafond (mesure 1)	0,04		
27					Plafond (mesure 2)	0,04		
28	Plinthes		Bois	Peinture	Plinthes (mesure 1)	0,07		
29					Plinthes (mesure 2)	0,07		
30	Porte	A	-	Peinture	Porte (partie basse)	0,03		
31					Porte (partie haute)	0,03		
32	Huisserie Porte	A	-	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,03		
33					Huisserie Porte (partie haute)	0,03		
Nombre d'unités de repérage : 8								

Rez de chaussée - Bureau 2

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
34	Mur	A	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,06		
35					Mur (partie haute)	0,06		
36					Mur (au centre)	0,06		
37	Mur	B	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,06		
38					Mur (partie haute)	0,06		
39					Mur (au centre)	0,06		
40	Mur	C	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,06		
41					Mur (partie haute)	0,06		
42					Mur (au centre)	0,06		
43	Mur	D	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,06		
44					Mur (partie haute)	0,06		
45					Mur (au centre)	0,06		
46	Plafond		Plâtre	Peinture	Plafond (mesure 1)	0,04		
47					Plafond (mesure 2)	0,04		
48	Plinthes		Bois	Peinture	Plinthes (mesure 1)	0,07		
49					Plinthes (mesure 2)	0,07		
50	Porte	A	-	Peinture	Porte (partie basse)	0,03		
51					Porte (partie haute)	0,03		
52	Huisserie Porte	A	-	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,03		
53					Huisserie Porte (partie haute)	0,03		
Nombre d'unités de repérage : 8								

Rez de chaussée - Bureau 3

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
54	Mur	A	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,06		
55					Mur (partie haute)	0,06		
56					Mur (au centre)	0,06		
57	Mur	B	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,06		
58					Mur (partie haute)	0,06		
59					Mur (au centre)	0,06		
60	Mur	C	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,06		
61					Mur (partie haute)	0,06		
62					Mur (au centre)	0,06		
63	Mur	D	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,06		
64					Mur (partie haute)	0,06		
65					Mur (au centre)	0,06		
66	Plafond		Plâtre	Peinture	Plafond (mesure 1)	0,04		
67					Plafond (mesure 2)	0,04		
68	Plinthes		Bois	Peinture	Plinthes (mesure 1)	0,07		
69					Plinthes (mesure 2)	0,07		
70	Porte	A	-	Peinture	Porte (partie basse)	0,03		
71					Porte (partie haute)	0,03		
72	Huisserie Porte	A	-	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,03		
73					Huisserie Porte (partie haute)	0,03		
Nombre d'unités de repérage : 8								

Rez de chaussée - Bureau 4

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
74	Mur	A	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,06		
75					Mur (partie haute)	0,06		
76					Mur (au centre)	0,06		
77	Mur	B	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,06		
78					Mur (partie haute)	0,06		
79					Mur (au centre)	0,06		
80	Mur	C	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,06		
81					Mur (partie haute)	0,06		
82					Mur (au centre)	0,06		
83	Mur	D	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,06		
84					Mur (partie haute)	0,06		
85					Mur (au centre)	0,06		
86	Plafond		Plâtre	Peinture	Plafond (mesure 1)	0,04		
87					Plafond (mesure 2)	0,04		
88	Plinthes		Bois	Peinture	Plinthes (mesure 1)	0,07		
89					Plinthes (mesure 2)	0,07		
90	Porte	A	-	Peinture	Porte (partie basse)	0,03		
91					Porte (partie haute)	0,03		
92	Huisserie Porte	A	-	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,03		
93					Huisserie Porte (partie haute)	0,03		
Nombre d'unités de repérage : 8								

Rez de chaussée - Sanitaires 1

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
94	Mur	A	Plâtre	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
95					Mur (partie haute)	0,05		
96					Mur (au centre)	0,05		
97	Mur	B	Plâtre	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
98					Mur (partie haute)	0,05		
99					Mur (au centre)	0,05		
100	Mur	C	Plâtre	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
101					Mur (partie haute)	0,05		
102					Mur (au centre)	0,05		
103	Mur	D	Plâtre	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
104					Mur (partie haute)	0,05		
105					Mur (au centre)	0,05		
106	Plafond		Plâtre	Peinture	Plafond (mesure 1)	0,04		
107					Plafond (mesure 2)	0,04		
108	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,08		
109					Porte (partie haute)	0,08		
110	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,08		
111					Huisserie Porte (partie haute)	0,08		
Nombre d'unités de repérage : 7								

Rez de chaussée - Sanitaires 2

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
112	Mur	A	Plâtre	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
113					Mur (partie haute)	0,05		
114					Mur (au centre)	0,05		
115	Mur	B	Plâtre	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
116					Mur (partie haute)	0,05		
117					Mur (au centre)	0,05		
118	Mur	C	Plâtre	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
119					Mur (partie haute)	0,05		
120					Mur (au centre)	0,05		
121	Mur	D	Plâtre	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
122					Mur (partie haute)	0,05		
123					Mur (au centre)	0,05		
124	Plafond		Plâtre	Peinture	Plafond (mesure 1)	0,04		
125					Plafond (mesure 2)	0,04		
126	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,08		
127					Porte (partie haute)	0,08		
128	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,08		
129					Huisserie Porte (partie haute)	0,08		
Nombre d'unités de repérage : 7								

Rez de chaussée - Wc 1

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
130	Mur	A	Plâtre	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
131					Mur (partie haute)	0,05		
132					Mur (au centre)	0,05		
133	Mur	B	Plâtre	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
134					Mur (partie haute)	0,05		
135					Mur (au centre)	0,05		
136	Mur	C	Plâtre	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
137					Mur (partie haute)	0,05		
138					Mur (au centre)	0,05		
139	Mur	D	Plâtre	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
140					Mur (partie haute)	0,05		
141					Mur (au centre)	0,05		
142	Plafond		Plâtre	Peinture	Plafond (mesure 1)	0,04		
143					Plafond (mesure 2)	0,04		
144	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,08		
145					Porte (partie haute)	0,08		
146	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,08		
147					Huisserie Porte (partie haute)	0,08		
Nombre d'unités de repérage : 7								

Rez de chaussée - Wc 2

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
148	Mur	A	Plâtre	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
149					Mur (partie haute)	0,05		
150					Mur (au centre)	0,05		
151	Mur	B	Plâtre	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
152					Mur (partie haute)	0,05		
153					Mur (au centre)	0,05		
154	Mur	C	Plâtre	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
155					Mur (partie haute)	0,05		
156					Mur (au centre)	0,05		
157	Mur	D	Plâtre	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
158					Mur (partie haute)	0,05		
159					Mur (au centre)	0,05		
160	Plafond		Plâtre	Peinture	Plafond (mesure 1)	0,04		
161					Plafond (mesure 2)	0,04		
162	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,08		
163					Porte (partie haute)	0,08		
164	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,08		
165					Huisserie Porte (partie haute)	0,08		

Nombre d'unités de repérage : 7

Rez de chaussée - Pièce 1

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
166	Charpente		Métal	Peinture	Charpente (mesure 1)	0,15		
167					Charpente (mesure 2)	0,15		
168	Poteaux		Métal	Peinture	Poteaux (mesure 1)	0,18		
169					Poteaux (mesure 2)	0,18		
170	Fermes		Métal	Peinture	Fermes (mesure 1)	0,14		
171					Fermes (mesure 2)	0,14		

Nombre d'unités de repérage : 3

Rez de chaussée - Pièce 2

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
172	Porte	A	Métal	Peinture	Porte (partie basse)	0,06		
173					Porte (partie haute)	0,06		
174	Huisserie Porte	A	Métal	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,06		
175					Huisserie Porte (partie haute)	0,06		
176	Charpente		Métal	Peinture	Charpente (mesure 1)	0,15		
177					Charpente (mesure 2)	0,15		
178	Poteaux		Métal	Peinture	Poteaux (mesure 1)	0,18		
179					Poteaux (mesure 2)	0,18		
180	Fermes		Métal	Peinture	Fermes (mesure 1)	0,14		
181					Fermes (mesure 2)	0,14		

Nombre d'unités de repérage : 5

Rez de chaussée - Pièce 3

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
182	Charpente		Métal	Peinture	Charpente (mesure 1)	0,15		
183					Charpente (mesure 2)	0,15		
184	Poteaux		Métal	Peinture	Poteaux (mesure 1)	0,18		
185					Poteaux (mesure 2)	0,18		
186	Fermes		Métal	Peinture	Fermes (mesure 1)	0,14		
187					Fermes (mesure 2)	0,14		
Nombre d'unités de repérage : 3								

Rez de chaussée - Pièce 4

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
188	Charpente		Métal	Peinture	Charpente (mesure 1)	0,15		
189					Charpente (mesure 2)	0,15		
190	Poteaux		Métal	Peinture	Poteaux (mesure 1)	0,18		
191					Poteaux (mesure 2)	0,18		
192	Fermes		Métal	Peinture	Fermes (mesure 1)	0,14		
193					Fermes (mesure 2)	0,14		
Nombre d'unités de repérage : 3								

Rez de chaussée - Pièce 5

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
194	Charpente		Métal	Peinture	Charpente (mesure 1)	0,15		
195					Charpente (mesure 2)	0,15		
196	Poteaux		Métal	Peinture	Poteaux (mesure 1)	0,18		
197					Poteaux (mesure 2)	0,18		
198	Fermes		Métal	Peinture	Fermes (mesure 1)	0,14		
199					Fermes (mesure 2)	0,14		
Nombre d'unités de repérage : 3								

Rez de chaussée - Exposition 1

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
200	Charpente		Métal	Peinture	Charpente (mesure 1)	0,15		
201					Charpente (mesure 2)	0,15		
202	Poteaux		Métal	Peinture	Poteaux (mesure 1)	0,18		
203					Poteaux (mesure 2)	0,18		
204	Fermes		Métal	Peinture	Fermes (mesure 1)	0,14		
205					Fermes (mesure 2)	0,14		
Nombre d'unités de repérage : 3								

Rez de chaussée - Exposition 2

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
206	Charpente		Métal	Peinture	Charpente (mesure 1)	0,15		
207					Charpente (mesure 2)	0,15		
208	Poteaux		Métal	Peinture	Poteaux (mesure 1)	0,18		
209					Poteaux (mesure 2)	0,18		
210	Fermes		Métal	Peinture	Fermes (mesure 1)	0,14		
211					Fermes (mesure 2)	0,14		
Nombre d'unités de repérage : 3								

1er étage - Dégagement 1

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
212	Mur	A	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
213					Mur (partie haute)	0,05		
214					Mur (au centre)	0,05		
215	Mur	B	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
216					Mur (partie haute)	0,05		
217					Mur (au centre)	0,05		
218	Mur	C	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
219					Mur (partie haute)	0,05		
220					Mur (au centre)	0,05		
221	Mur	D	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
222					Mur (partie haute)	0,05		
223					Mur (au centre)	0,05		
224	Plafond		Bois	Peinture	Plafond (mesure 1)	0,04		
225					Plafond (mesure 2)	0,04		
Nombre d'unités de repérage : 5								

1er étage - Dégagement 2

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
226	Mur	A	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
227					Mur (partie haute)	0,05		
228					Mur (au centre)	0,05		
229	Mur	B	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
230					Mur (partie haute)	0,05		
231					Mur (au centre)	0,05		
232	Mur	C	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
233					Mur (partie haute)	0,05		
234					Mur (au centre)	0,05		
235	Mur	D	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
236					Mur (partie haute)	0,05		
237					Mur (au centre)	0,05		
238	Plafond		Bois	Peinture	Plafond (mesure 1)	0,04		
239					Plafond (mesure 2)	0,04		
240	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,04		
241					Porte (partie haute)	0,04		
242	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,04		

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
243					Huisserie Porte (partie haute)	0,04		
Nombre d'unités de repérage : 7								

1er étage - Bureau 1

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
244	Mur	A	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
245					Mur (partie haute)	0,05		
246					Mur (au centre)	0,05		
247	Mur	B	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
248					Mur (partie haute)	0,05		
249					Mur (au centre)	0,05		
250	Mur	C	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
251					Mur (partie haute)	0,05		
252					Mur (au centre)	0,05		
253	Mur	D	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
254					Mur (partie haute)	0,05		
255					Mur (au centre)	0,05		
256	Plafond		Bois	Peinture	Plafond (mesure 1)	0,04		
257					Plafond (mesure 2)	0,04		
258	Fenêtre intérieure	D	Bois	Peinture	Fenêtre intérieure (partie basse)	0,05		
259					Fenêtre intérieure (partie haute)	0,05		
260	Huisserie Fenêtre intérieure	D	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse)	0,05		
261					Huisserie Fenêtre intérieure (partie haute)	0,05		
262	Fenêtre extérieure	D	Bois	Peinture	Fenêtre extérieure (partie basse)	0,05		
263					Fenêtre extérieure (partie haute)	0,05		
264	Huisserie Fenêtre extérieure	D	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse)	0,05		
265					Huisserie Fenêtre extérieure (partie haute)	0,05		
266	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,04		
267					Porte (partie haute)	0,04		
268	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,04		
269					Huisserie Porte (partie haute)	0,04		
Nombre d'unités de repérage : 11								

1er étage - Bureau 2

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
270	Mur	A	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
271					Mur (partie haute)	0,05		
272					Mur (au centre)	0,05		
273	Mur	B	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
274					Mur (partie haute)	0,05		
275					Mur (au centre)	0,05		
276	Mur	C	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
277					Mur (partie haute)	0,05		
278					Mur (au centre)	0,05		
279	Mur	D	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,05		
280					Mur (partie haute)	0,05		
281					Mur (au centre)	0,05		
282	Plafond		Bois	Peinture	Plafond (mesure 1)	0,04		
283					Plafond (mesure 2)	0,04		
284	Fenêtre intérieure	C	Bois	Peinture	Fenêtre intérieure (partie basse)	0,05		
285					Fenêtre intérieure (partie haute)	0,05		
286	Huisserie Fenêtre intérieure	C	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse)	0,05		
287					Huisserie Fenêtre intérieure (partie haute)	0,05		
288	Fenêtre extérieure	C	Bois	Peinture	Fenêtre extérieure (partie basse)	0,05		
289					Fenêtre extérieure (partie haute)	0,05		
290	Huisserie Fenêtre extérieure	C	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse)	0,05		
291					Huisserie Fenêtre extérieure (partie haute)	0,05		
292	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,04		
293					Porte (partie haute)	0,04		
294	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,04		
295					Huisserie Porte (partie haute)	0,04		
Nombre d'unités de repérage : 11								

Analyses chimiques en laboratoire :

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/g)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
Néant								

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Commentaires relatifs aux mesures incohérentes (le cas échéant) : /

ANNEXE 1 - REPERAGE DES LOCAUX

Commentaires :



Planche de repérage technique

N° planche: 2/7

Nom du plan:
Plan Masse 2

Entreprise réalisant le repérage :
SOCOTEC Diagnostic Rennes
318 route de Fougères - Immeuble le
Noven- CS60642
35706 RENNES CEDEX 7

Adresse du bien :
Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR
Rue de Montifault
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Informations relatives au rapport du
repérage :
Réf. du rapport : 2606CBRRE -
BI15450000000076
Rédacteur : Jean Marc FLAUX
Date : 23/07/2026

Commentaires :

Plan de masse

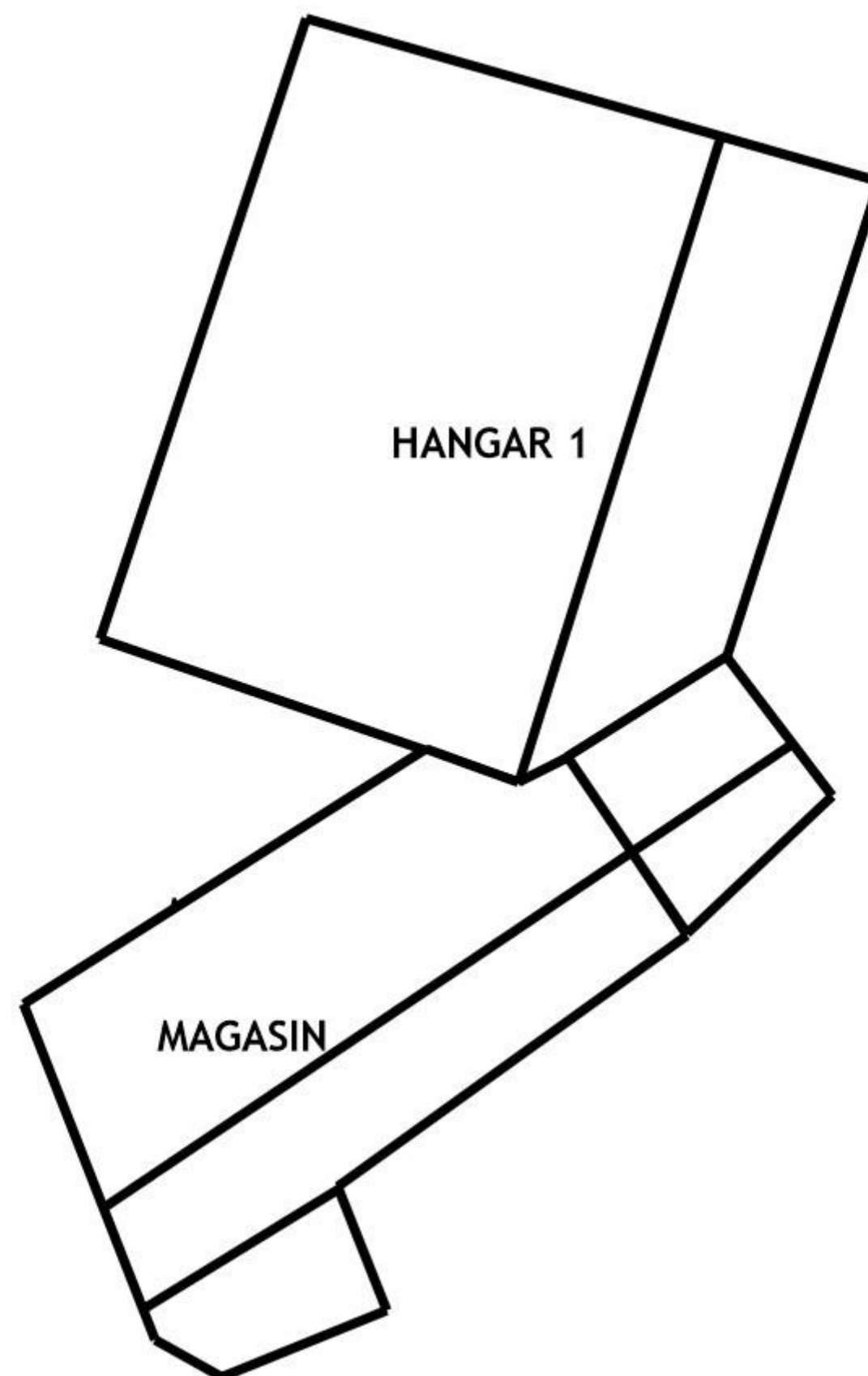


Planche de repérage technique

N° planche: 3/7

Nom du plan:

Plan Masse 2 2

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Rennes
318 route de Fougères - Immeuble le
Noven- CS60642
35706 RENNES CEDEX 7

Adresse du bien :

Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR
Rue de Montifault
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2606CBRRE -
BI15450000000076
Rédacteur : Jean Marc FLAUX
Date : 23/07/2026

Commentaires :

Rez de chaussée

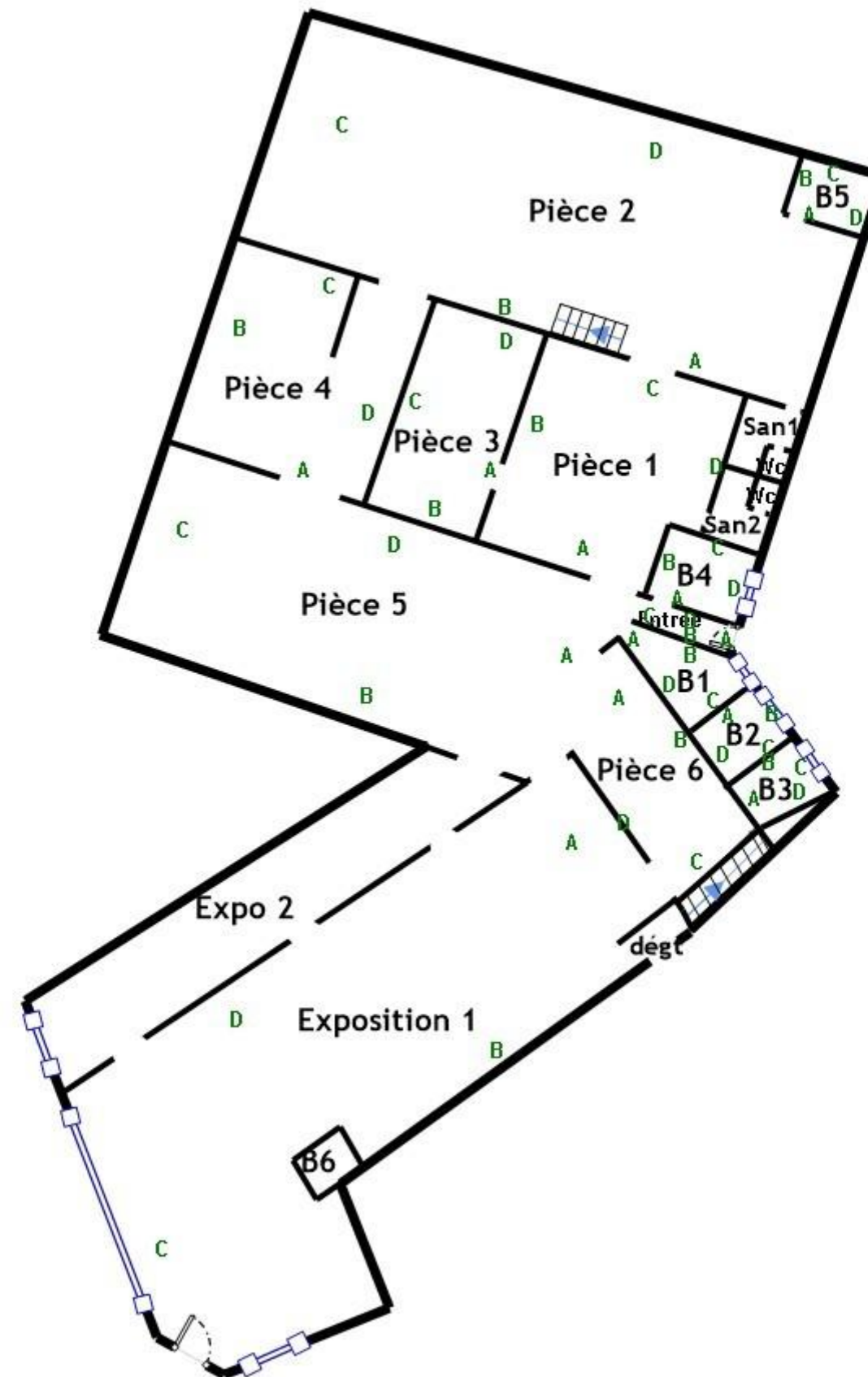


Planche de repérage technique

N° planche: 4/7

Nom du plan:
Rez-de-chaussée

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Rennes
318 route de Fougères - Immeuble le
Noven- CS60642
35706 RENNES CEDEX 7

Adresse du bien :

Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR
Rue de Montifault
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2606CBRRE -
BI15450000000076
Rédacteur : Jean Marc FLAUX
Date : 23/07/2026

Commentaires :

1er Etage

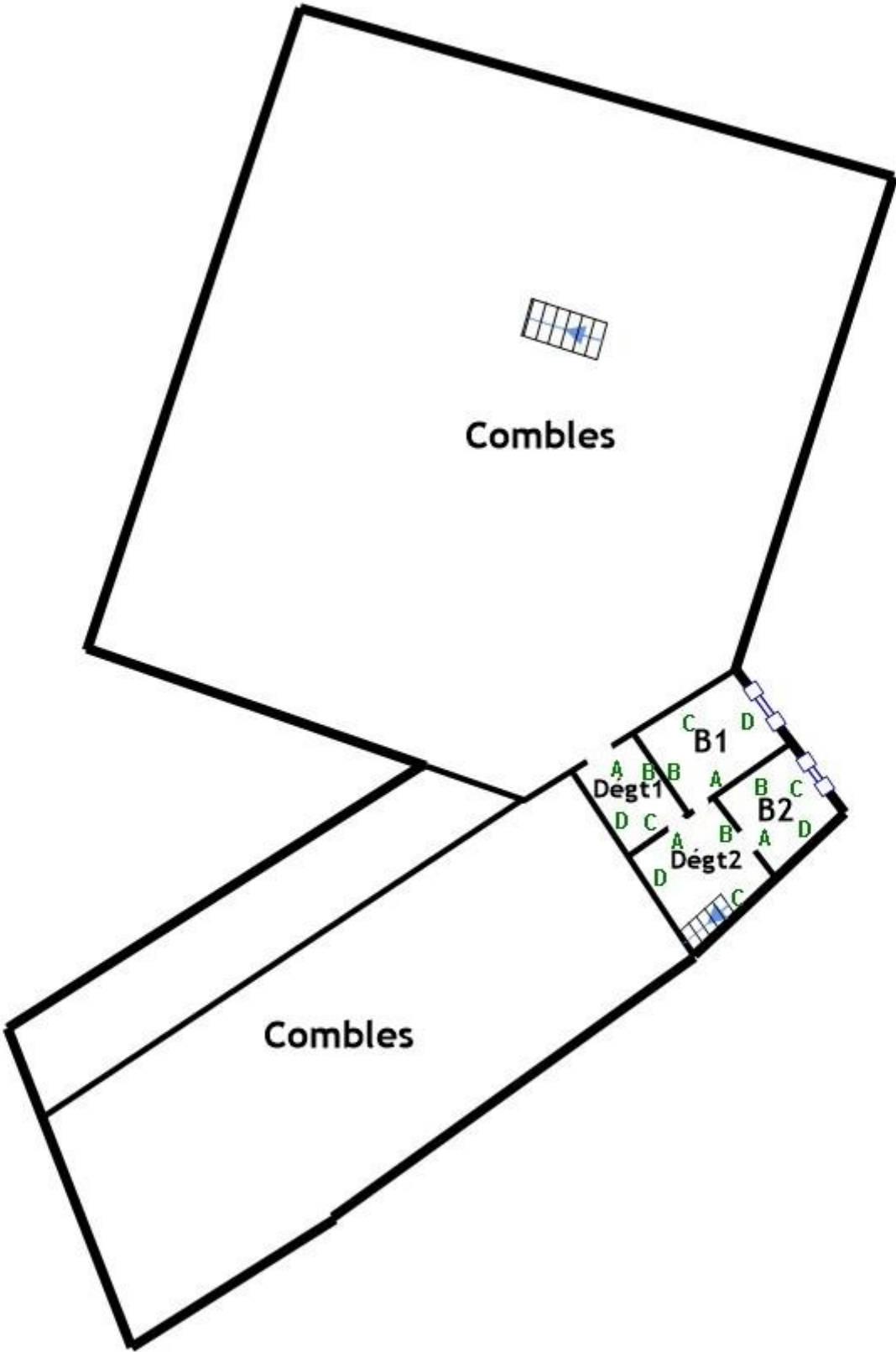


Planche de repérage technique

N° planche: 7/7

Nom du plan:
1er Etage

Entreprise réalisant le repérage :
SOCOTEC Diagnostic Rennes
318 route de Fougères - Immeuble le
Noven- CS60642
35706 RENNES CEDEX 7

Adresse du bien :
Site GICQUEL - MAGASIN ET HANGAR
Rue de Montifault
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Informations relatives au rapport du
repérage :
Réf. du rapport : 2606CBRRE -
BI15450000000076
Rédacteur : Jean Marc FLAUX
Date : 23/07/2026

Commentaires :

ANNEXE 2 - REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

ANNEXE 3 - AUTRES DOCUMENTS / PV ANALYSES

Néant

ANNEXE 4 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
Département Construction
Tour Ariane
5, Place des Pyramides
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex



Assurance et Banque

☎ 01 41 34 50 00

📠 01 41 34 55 00

N°ORIAS 07 001 037
Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
civile professionnelle et
exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
Client : **0010834120**

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME
N°SIREN : 479 076 838

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2026 au 01/01/2027.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.

Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.126-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-9 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.126-24 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 12/12/2025
POUR LA SOCIETE :

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué d'AXA France



AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 € 451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.

ANNEXE 5 - ATTESTATION DU FABRICANT DE L'ANALYSEUR XRF



Groupe
PHYSITEK Devices

Fabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements
scientifiques

Usage maximal des sources Cd-109 dans les analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic de type FEnX

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic pourvus d'une source isotopique Cadmium 109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est **55 MBq**. Cette valeur correspond à l'activité résiduelle minimale nécessaire pour obtenir des ratios signal/bruit statistiquement et une durée d'analyse acceptables.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **850 MBq** cette valeur limite est atteinte après **60 mois**.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **370 MBq** cette valeur limite est atteinte après **36 mois**.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroît même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 55 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Cette durée maximale d'utilisation avant un remplacement nécessaire de la source est simplement basée sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Nom de la société : Socotec

Modèle de l'analyseur :	FEnX2
Numéro de série analyseur :	22-1067
Numéro de série de la source :	RTV-1502-23
Activité de la source (Mbq) :	850
Date d'origine de la source :	16/06/2022
Date de fin de validité de la source :	16/06/2027



Fondis Electronic
26, avenue Duguay Trouin,
entrée D – CS 60507
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : <https://www.physitek.fr>



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles.

ANNEXE 6 - NOTICE D'INFORMATION

1. LES EFFETS DU PLOMB SUR LA SANTE

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

2. COMMENT SE CONTAMINE-T-ON ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :

- > en travaillant sans protection,
- > en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- > en se rongant les ongles,
- > en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

3. QUE FAIRE EN CAS DE RISQUE POTENTIEL SUR UN CHANTIER ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- > Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation/réhabilitation et démolition
- > Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenailage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- > Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- > Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- > Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- > Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- > Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- > Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- > Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- > des conseils dans le choix des protections,
- > une aide à l'information et à la formation,
- > une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

CARSAT du Centre
www.carsat-centre.fr
 Tél 02 38 81 50 00
 prev@carsat-centre.fr



OPPBTP Centre
www.preventionbtp.fr
 Tél 02 38 83 60 21
 orleans@oppbtp.fr



RSI région Centre
<http://www.rsi.fr/centre>
 Tél 08 20 20 96 26



Les coordonnées des services de santé au travail sont disponibles sur le site de la DIRECCTE Centre :
www.centre.direccte.gouv.fr/les-services-de-sante-au-travail-en-region-centre

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- > le rapport de repérage plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- > la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- > Les guides de prévention :
 - Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr)
 - Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 6374 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition dans un immeuble bâti



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION
Rue Madeleine
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Propriétaire

Société MAIRIE DE PLOEUC L'HERMITAGE
PLACE LOUIS MOREL
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Demandeur

MAIRIE DE PLOEUC L'HERMITAGE - Société MAIRIE DE PLOEUC L'HERMITAGE
PLACE LOUIS MOREL
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

SYNTHESE DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Date du rapport : 23/07/2026

Date de visite : 06/07/2026

Nombre de pages : 44

Fait à : 35706 RENNES CEDEX 7

Référence du dossier : 2606CBRRE -
BI15450000000083

Nombre de prélèvements : 26

Nombre d'analyses réalisées : 30

Le présent rapport est établi par :

Jean Marc FLAUX

dont les compétences sont certifiées par : I.Cert
Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires -
Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE
sur la durée de validité du 16/06/2022 au
15/06/2029

Certificat de compétence :
n° CPDI5112

Contrat d'assurance :
AXA /n° 37503519275087 / échéance 31/12/2026

Révision	Date	Objet
Version 01	07/07/2026	Etablissement des rapports de diagnostics amiante et plomb avant démolition.

Nota : Toute nouvelle version de rapport annule et remplace les versions précédentes.

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE	3
1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE	3
2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE	3
II. CONCLUSIONS	3
III. OBJET DE LA MISSION	4
1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE	4
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES	4
IV. DEROULEMENT DE LA MISSION	5
1. PRESTATIONS REALISEES	5
2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE	5
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE	5
4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUEES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION	6
5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION	6
V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	7
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE	8
3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES	11
VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT	12
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION	13
1. PRELEVEMENTS	14
2. COMPOSANTS	21
ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS	26
ANNEXE 3 - PV ANALYSES	34
ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS	42
ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES	43
ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE	44

I. PROGRAMME ET PERIMETRE

1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Démolition des locaux cités dans le périmètre de repérage.

Démolition des bâtiments

2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la liste C définis dans l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique.

Le périmètre de repérage est le suivant :

Ensemble des bâtiments

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Localisation	Matériau ou produit
Rez de chaussée - Cuisine	Colle de faïence
	Plaques antivibratiles
Rez de chaussée - Pièce 11	Conduite E.U. fibrociment
Rez de chaussée - Chaufferie	Mitron fibrociment
Parties extérieures: Toiture	Mitron fibrociment

III. OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalablement à sa démolition. Elle comporte :

- La recherche de la présence des matériaux et produits de la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique;
- L'identification, la localisation et la quantification des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante.

Le présent rapport est destiné à **constituer le rapport de repérage avant démolition de l'immeuble ou partie d'immeuble**.

L'intervention de SOCOTEC a pour référentiel l'article R 1334-22 du Code de la Santé Publique et les textes qui lui sont liés (en particulier arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et du contenu du rapport de repérage), et également l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis .

Elle est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et porte sur les composants de la liste C définis dans l'annexe 13-9 au code de la santé publique.

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des parois enterrées.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Habitation (maison individuelle)

Date de construction / PC : < 1997

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux
Rez de chaussée	Pièce 1
Rez de chaussée	Pièce 2
Rez de chaussée	Pièce 3
Rez de chaussée	Pièce 4
Rez de chaussée	Pièce 5
Rez de chaussée	Pièce 6
Rez de chaussée	Pièce 7
Rez de chaussée	Salle de bain
Rez de chaussée	Wc
Rez de chaussée	Cuisine
Rez de chaussée	Pièce 8
Rez de chaussée	Pièce 9
Rez de chaussée	Pièce 10
Rez de chaussée	Pièce 11
Rez de chaussée	Chaufferie
Rez de chaussée	Local fuel
1er étage	Dégagement 1
1er étage	Dégagement 2
1er étage	Chambre 1
1er étage	Chambre 2
1er étage	Chambre 3
1er étage	Chambre 4
1er étage	Chambre 5
1er étage	Wc 1
1er étage	Wc 2
1er étage	Salle de bain
1er étage	Combles
1er étage	Cage d'escalier
Fournil	Fournil

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- ☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA Rennes BAT R (Cofrac : 1-5967)
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :
 > Mme Justine MARTEIL

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Remarques :

Parties inaccessibles: Eléments cachés ou noyés dans la structure: Non visibles.

Chaudière: Joints, joints de bride: A voir lors de l'évacuation par une entreprise spécialisée.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	X	-
Vide sanitaire accessible et visitable			X
Combles accessibles et visitables	X		
Toiture accessible et visitable	X		
Bâtiment vide d'occupants	X		
Bâtiment vide de mobiliers	X		
Equipements en fonctionnement		X	

Parties non visitées devant faire l'objet d'investigations approfondies après mise en œuvre de moyens par le donneur d'ordre :

Localisation	Parties du local	Raison	Moyens à mettre en œuvre
Néant	-		

Autres informations sur le déroulement de la mission :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Occupation des locaux : Vide

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Salle de bain RDC: Carrelage et faïence années 2000

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants.

Etage	Intitulé du plan
Plan Masse	Plan Masse
Plan Masse 2	Plan Masse 2
Rez-de-chaussée	Rez-de-chaussée
Rez-de-chaussée 2	Rez-de-chaussée 2
Rez-de-chaussée 3	Rez-de-chaussée 3
1er Etage	1er Etage
1er Etage 2	1er Etage 2

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.
Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ V.1),
- > Les composants de la liste C repérés sans amiante (§V.2)
- > Les composants de la liste C pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ V.3)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

En colonnes 1 et 5 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)	Quantité*2
ZPSO-001	Rez de chaussée - Cuisine	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de faïence	Colle de faïence	P001 (Rez de chaussée - Cuisine)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-002	Rez de chaussée - Cuisine	8 - Équipements divers et accessoires - Portes de placard, baignoires et éviers métalliques - Plaques souples bitumineuses antivibratiles	Plaques antivibratiles	P002 (Rez de chaussée - Cuisine)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-025	Rez de chaussée - Pièce 11	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) - Conduit en fibres-ciment	Conduite E.U. fibrociment	P025 (Rez de chaussée - Pièce 11)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-027	Rez de chaussée - Chauffage	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture - Élément complémentaire de toiture (chéneaux, rives, closoirs, faitages, mitres, costières...)	Mitron fibrociment		Présence d'amiante (Sur marquage du matériau)	
ZPSO-028	Parties extérieures: Toiture	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture - Élément complémentaire de toiture (chéneaux, rives, closoirs, faitages, mitres, costières...)	Mitron fibrociment		Présence d'amiante (Sur marquage du matériau)	

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

*2 : La quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
ZPSO-003	Rez de chaussée - Cuisine	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Lé plastique + colle couche inf.	P003 (Rez de chaussée - Cuisine)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-004	Rez de chaussée - Cuisine	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Colle non bitumineuse	Colle + ragréage	P004 (Rez de chaussée - Cuisine)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	Rez de chaussée - Pièce 7; Rez de chaussée - Cuisine; Rez de chaussée - Pièce 8; Rez de chaussée - Pièce 9	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Lé plastique + colle	P005 (Rez de chaussée - Pièce 7)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	Rez de chaussée - Pièce 6; Rez de chaussée - Pièce 7; Rez de chaussée - Salle de bain; Rez de chaussée - Wc; Rez de chaussée - Cuisine; Rez de chaussée - Pièce 8; Rez de chaussée - Pièce 9; Rez de chaussée - Pièce 10	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de plâtre projeté	Enduit murs	P006 (Rez de chaussée - Cuisine)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-007	Rez de chaussée - Pièce 6; Rez de chaussée - Pièce 7; Rez de chaussée - Cuisine	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures - Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de vitrage	P007 (Rez de chaussée - Pièce 7)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-008	Rez de chaussée - Pièce 9	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...)	Peinture murs	P008 (Rez de chaussée - Pièce 9)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-009	Rez de chaussée - Pièce 10	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) - Calorifuge (tresses, coquilles, matelas...)	Calorifuge	P009 (Rez de chaussée - Pièce 10)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-010	1er étage - Combles	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) - Calorifuge (tresses, coquilles, matelas...)	Calorifuge	P010 (1er étage - Combles)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-011	Rez de chaussée - Pièce 6	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) - Plot de colle fixant les cloisons au mur	Plot de colle doublages	P011 (Rez de chaussée - Pièce 6)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-012	Rez de chaussée - Salle de bain; Rez de chaussée - Wc	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) - Bandes calicot	Bandes calicot	P012 (Rez de chaussée - Salle de bain)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
ZPSO-013	Rez de chaussée - Pièce 6; Rez de chaussée - Pièce 7; Rez de chaussée - Salle de bain; Rez de chaussée - Wc; Rez de chaussée - Cuisine	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit à base de plâtre projeté	Enduit plafonds	P013 (Rez de chaussée - Pièce 6)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-014	Rez de chaussée - Pièce 2; Rez de chaussée - Pièce 3; Rez de chaussée - Pièce 5	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Colle non bitumineuse	Colle + ragréage	P014 (Rez de chaussée - Pièce 2)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-015	Rez de chaussée - Pièce 2	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...)	Peinture + enduit murs	P015 (Rez de chaussée - Pièce 2)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-016	Rez de chaussée - Pièce 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Colle de carrelage	Colle de carrelage	P016 (Rez de chaussée - Pièce 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-017	Rez de chaussée - Pièce 7	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...)	Peinture murs/plafond	P017 (Rez de chaussée - Pièce 7)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-018	1er étage - Chambre 2	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Sous couche de tissu mural, de moquette murale ou de vinyle	Revêtement mural + colle	P018 (1er étage - Chambre 2)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-019	1er étage - Chambre 1; 1er étage - Chambre 2; 1er étage - Chambre 3; 1er étage - Chambre 4; 1er étage - Chambre 5	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures - Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de vitrage	P019 (1er étage - Chambre 2)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-020	1er étage - Salle de bain	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de faïence	Colle de faïence	P020 (1er étage - Salle de bain)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-021	Rez de chaussée - Chaufferie	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse - Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...)	Revêtement bitumineux	P021 (Rez de chaussée - Chaufferie)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-022	Rez de chaussée - Chaufferie	8 - Équipements divers et accessoires - Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes - Calorifugeage	Calorifugeage chaudière	P022 (Rez de chaussée - Chaufferie)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
ZPSO-023	Rez de chaussée - Chaufferie	8 - Équipements divers et accessoires - Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes - Joint d'étanchéité, joint plat prédécoupé pour bride	Joint de bride	P023 (Rez de chaussée - Chaufferie)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-024	Rez de chaussée - Chaufferie	8 - Équipements divers et accessoires - Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes - Joint d'étanchéité, joint plat prédécoupé pour bride	Joint de bruleur	P024 (Rez de chaussée - Chaufferie)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-026	Parties extérieures: Façade	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux - Peinture sur béton	Peinture + enduit façade	P026 (Parties extérieures: Façade)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-029	Parties extérieures: Toitures	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Ardoises, bardeaux bitumineux - Ardoises	Ardoises naturelles		Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
ZPSO-030	Parties extérieures	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Eléments associés aux façades - Conduit d'eaux pluviales	Conduit d'eaux pluviales zinc		Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
ZPSO-031	Rez de chaussée - Local fuel	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes - Plaques de toitures	Plaques de toitures bac acier		Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
ZPSO-032	Fournil - Fournil	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Ardoises, bardeaux bitumineux - Ardoises	Ardoises naturelles		Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
ZPSO-033	Rez de chaussée - Chaufferie	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) - Conduit de fumée	Conduit de fumée métallique		Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction concernés	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant	-	-		

VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- > Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- > Mesures d'empoussièrément par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

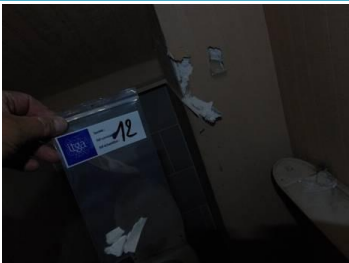
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION

1. PRELEVEMENTS

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P001	<u>Identifiant:</u> ZPSO-001 <u>Description:</u> Colle de faïence	Rez de chaussée - Cuisine	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	06/07/2026	Présence d'amiante	
P002	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Plaques antivibratiles	Rez de chaussée - Cuisine	8 - Équipements divers et accessoires - Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	06/07/2026	Présence d'amiante	
P003	<u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Description:</u> Lé plastique + colle couche inf.	Rez de chaussée - Cuisine	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	06/07/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P004	<u>Identifiant:</u> ZPSO-004 <u>Description:</u> Colle + ragréage	Rez de chaussée - Cuisine	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	06/07/2026	Absence d'amiante	
P005	<u>Identifiant:</u> ZPSO-005 <u>Description:</u> Lé plastique + colle	Rez de chaussée - Pièce 7	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	06/07/2026	Absence d'amiante	
P006	<u>Identifiant:</u> ZPSO-006 <u>Description:</u> Enduit murs	Rez de chaussée - Cuisine	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	06/07/2026	Absence d'amiante	
P007	<u>Identifiant:</u> ZPSO-007 <u>Description:</u> Joint de vitrage	Rez de chaussée - Pièce 7	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	06/07/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P008	<u>Identifiant:</u> ZPSO-008 <u>Description:</u> Peinture murs	Rez de chaussée - Pièce 9	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	06/07/2026	Absence d'amiante	
P009	<u>Identifiant:</u> ZPSO-009 <u>Description:</u> Calorifuge	Rez de chaussée - Pièce 10	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	06/07/2026	Absence d'amiante	
P010	<u>Identifiant:</u> ZPSO-010 <u>Description:</u> Calorifuge	1er étage - Combles	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	06/07/2026	Absence d'amiante	
P011	<u>Identifiant:</u> ZPSO-011 <u>Description:</u> Plot de colle doublages	Rez de chaussée - Pièce 6	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	06/07/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P012	<u>Identifiant:</u> ZPSO-012 <u>Description:</u> Bandes calicot	Rez de chaussée - Salle de bain	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	06/07/2026	Absence d'amiante	
P013	<u>Identifiant:</u> ZPSO-013 <u>Description:</u> Enduit plafonds	Rez de chaussée - Pièce 6	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	06/07/2026	Absence d'amiante	
P014	<u>Identifiant:</u> ZPSO-014 <u>Description:</u> Colle + ragréage	Rez de chaussée - Pièce 2	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	06/07/2026	Absence d'amiante	
P015	<u>Identifiant:</u> ZPSO-015 <u>Description:</u> Peinture + enduit murs	Rez de chaussée - Pièce 2	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	06/07/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P016	<u>Identifiant:</u> ZPSO-016 <u>Description:</u> Colle de carrelage	Rez de chaussée - Pièce 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	06/07/2026	Absence d'amiante	
P017	<u>Identifiant:</u> ZPSO-017 <u>Description:</u> Peinture murs/plafond	Rez de chaussée - Pièce 7	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	06/07/2026	Absence d'amiante	
P018	<u>Identifiant:</u> ZPSO-018 <u>Description:</u> Revêtement mural + colle	1er étage - Chambre 2	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	06/07/2026	Absence d'amiante	
P019	<u>Identifiant:</u> ZPSO-019 <u>Description:</u> Joint de vitrage	1er étage - Chambre 2	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	06/07/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P020	<u>Identifiant:</u> ZPSO-020 <u>Description:</u> Colle de faïence	1er étage - Salle de bain	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	06/07/2026	Absence d'amiante	
P021	<u>Identifiant:</u> ZPSO-021 <u>Description:</u> Revêtement bitumineux	Rez de chaussée - Chaufferie	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	06/07/2026	Absence d'amiante	
P022	<u>Identifiant:</u> ZPSO-022 <u>Description:</u> Calorifugeage chaudière	Rez de chaussée - Chaufferie	8 - Équipements divers et accessoires - Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes	06/07/2026	Absence d'amiante	
P023	<u>Identifiant:</u> ZPSO-023 <u>Description:</u> Joint de bride	Rez de chaussée - Chaufferie	8 - Équipements divers et accessoires - Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes	06/07/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P024	<u>Identifiant:</u> ZPSO-024 <u>Description:</u> Joint de bruleur	Rez de chaussée - Chaufferie	8 - Équipements divers et accessoires - Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes	06/07/2026	Absence d'amiante	
P025	<u>Identifiant:</u> ZPSO-025 <u>Description:</u> Conduite E.U. fibrociment	Rez de chaussée - Pièce 11	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	06/07/2026	Présence d'amiante	
P026	<u>Identifiant:</u> ZPSO-026 <u>Description:</u> Peinture + enduit façade	Parties extérieures: Façade	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	06/07/2026	Absence d'amiante	

2. COMPOSANTS

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-001	Rez de chaussée - Cuisine	Colle de faïence	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-002	Rez de chaussée - Cuisine	Plaques antivibratiles	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-003	Rez de chaussée - Cuisine	Lé plastique + colle couche inf.	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-004	Rez de chaussée - Cuisine	Colle + ragréage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-005	Rez de chaussée - Pièce 7; Rez de chaussée - Cuisine; Rez de chaussée - Pièce 8; Rez de chaussée - Pièce 9	Lé plastique + colle	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-006	Rez de chaussée - Pièce 6; Rez de chaussée - Pièce 7; Rez de chaussée - Salle de bain; Rez de chaussée - Wc; Rez de chaussée - Cuisine; Rez de chaussée - Pièce 8; Rez de chaussée - Pièce 9; Rez de chaussée - Pièce 10	Enduit murs	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-007	Rez de chaussée - Pièce 6; Rez de chaussée - Pièce 7; Rez de chaussée - Cuisine	Joint de vitrage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-008	Rez de chaussée - Pièce 9	Peinture murs	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-009	Rez de chaussée - Pièce 10	Calorifuge	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-010	1er étage - Combles	Calorifuge	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-011	Rez de chaussée - Pièce 6	Plot de colle doublages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-012	Rez de chaussée - Salle de bain; Rez de chaussée - Wc	Bandes calicot	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-013	Rez de chaussée - Pièce 6; Rez de chaussée - Pièce 7; Rez de chaussée - Salle de bain; Rez de chaussée - Wc; Rez de chaussée - Cuisine	Enduit plafonds	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-014	Rez de chaussée - Pièce 2; Rez de chaussée - Pièce 3; Rez de chaussée - Pièce 5	Colle + ragréage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-015	Rez de chaussée - Pièce 2	Peinture + enduit murs	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-016	Rez de chaussée - Pièce 1	Colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-017	Rez de chaussée - Pièce 7	Peinture murs/plafond	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-018	1er étage - Chambre 2	Revêtement mural + colle	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-019	1er étage - Chambre 1; 1er étage - Chambre 2; 1er étage - Chambre 3; 1er étage - Chambre 4; 1er étage - Chambre 5	Joint de vitrage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-020	1er étage - Salle de bain	Colle de faïence	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-021	Rez de chaussée - Chauffage	Revêtement bitumineux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-022	Rez de chaussée - Chauffage	Calorifugeage chaudière	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-023	Rez de chaussée - Chauffage	Joint de bride	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-024	Rez de chaussée - Chauffage	Joint de bruleur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-025	Rez de chaussée - Pièce 11	Conduite E.U. fibrociment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-026	Parties extérieures: Façade	Peinture + enduit façade	Absence d'amiante	

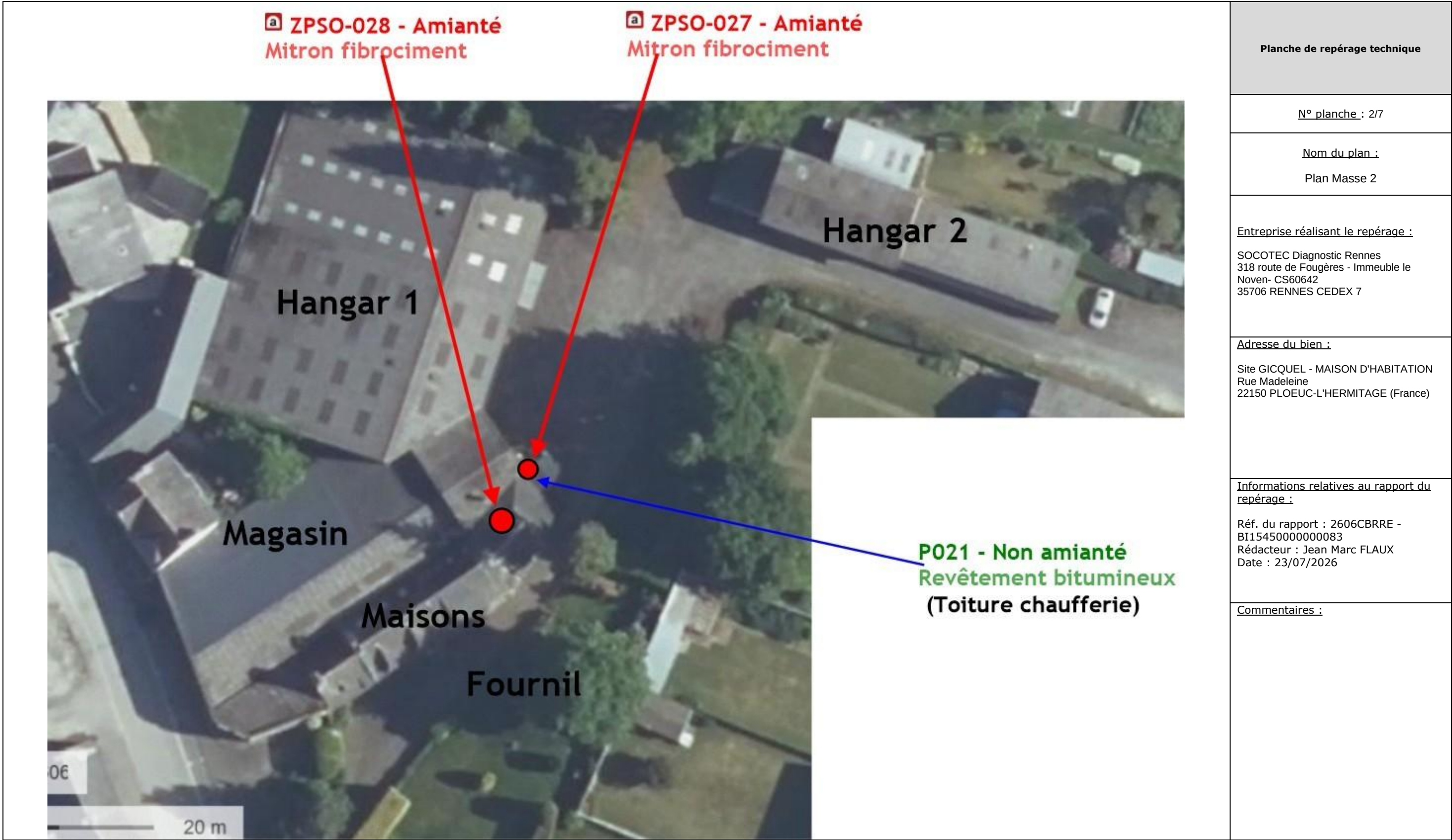
N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
			(Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-027	Rez de chaussée - Chaufferie	Mitron fibrociment	Présence d'amiante (Sur marquage du matériau)	
ZPSO-028	Parties extérieures: Toiture	Mitron fibrociment	Présence d'amiante (Sur marquage du matériau)	
ZPSO-029	Parties extérieures: Toitures	Ardoises naturelles	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-030	Parties extérieures	Conduit d'eaux pluviales zinc	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	
ZPSO-031	Rez de chaussée - Local fuel	Plaques de toitures bac acier	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	
ZPSO-032	Fournil - Fournil	Ardoises naturelles	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-033	Rez de chaussée - Chaufferie	Conduit de fumée métallique	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS

	Planche de repérage technique
	N° planche : 1/7
	Nom du plan : Plan Masse
	Entreprise réalisant le repérage : SOCOTEC Diagnostic Rennes 318 route de Fougères - Immeuble le Noven- CS60642 35706 RENNES CEDEX 7
	Adresse du bien : Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)
	Informations relatives au rapport du repérage : Réf. du rapport : 2606CBRRE - BI15450000000083 Rédacteur : Jean Marc FLAUX Date : 23/07/2026
	Commentaires :



Rez-de-chaussée

Planche de repérage technique

N° planche : 3/7

Nom du plan :
Rez-de-chaussée

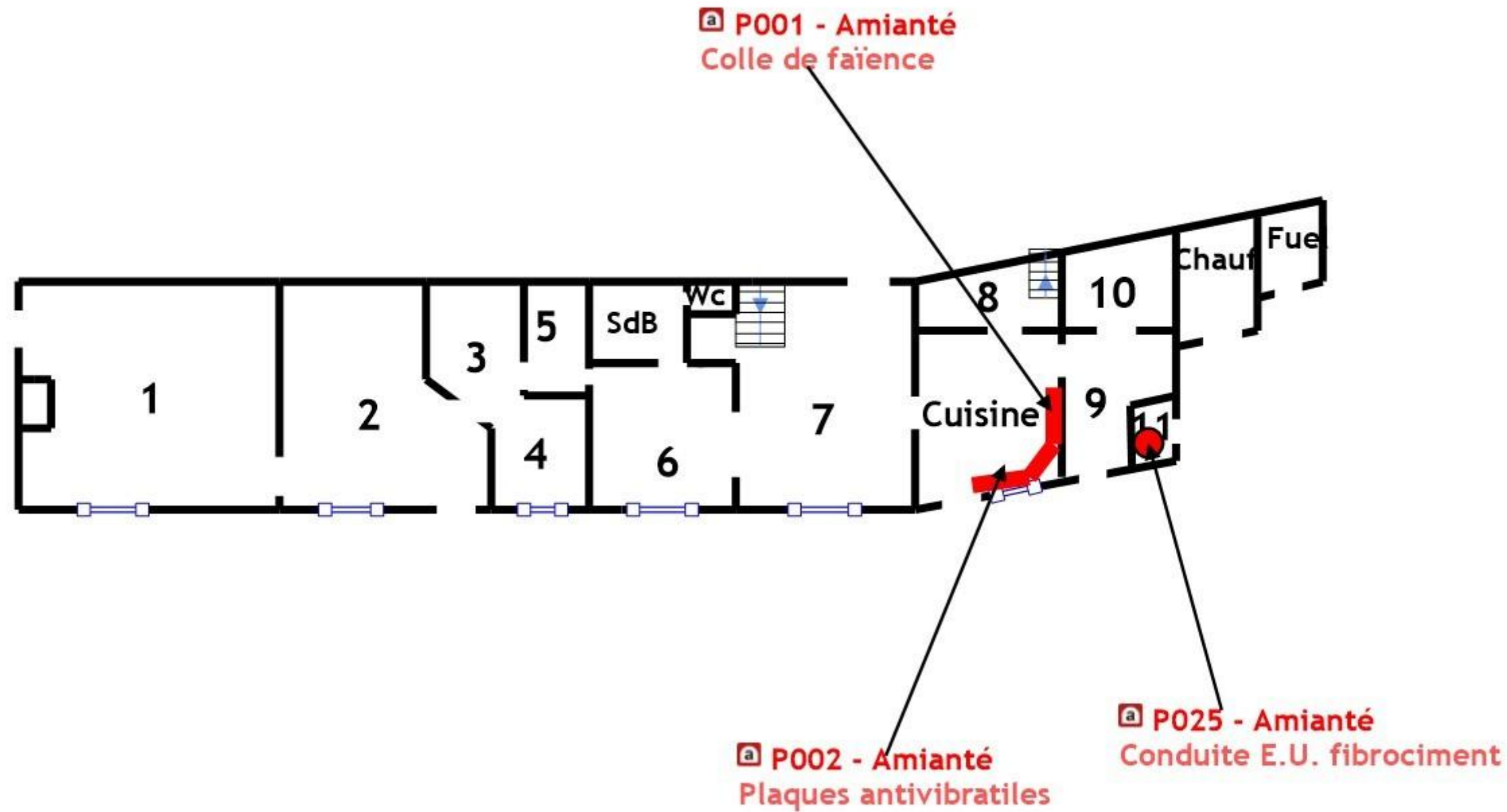
Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Rennes
318 route de Fougères - Immeuble le
Noven- CS60642
35706 RENNES CEDEX 7

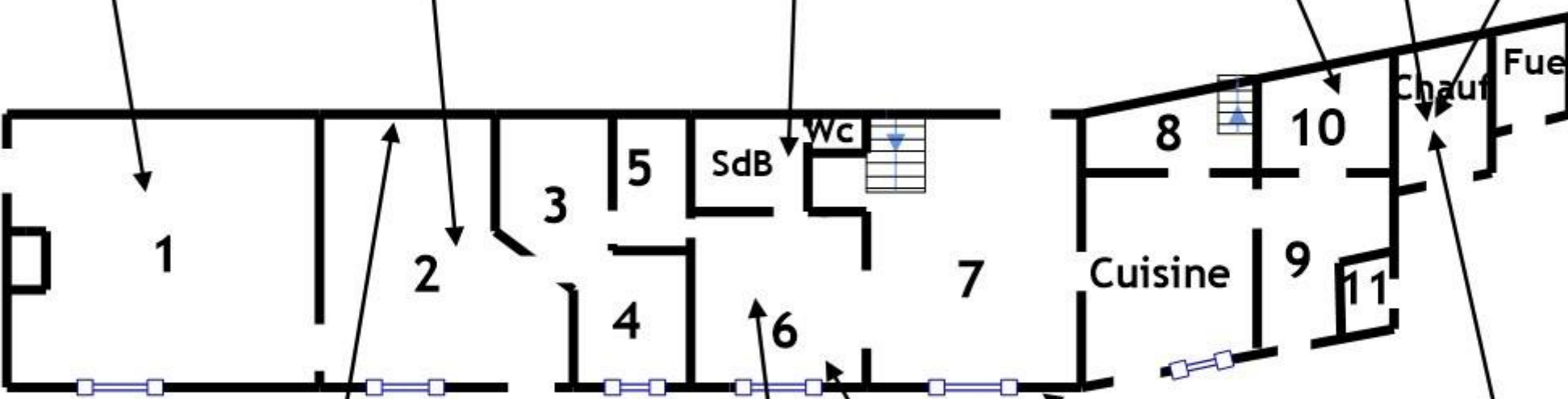
Adresse du bien :

Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION
Rue Madeleine
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)Informations relatives au rapport du
repérage :Réf. du rapport : 2606CBRRE -
BI15450000000083
Rédacteur : Jean Marc FLAUX
Date : 23/07/2026

Commentaires :



Rez-de-chaussée		Planche de repérage technique
P005 - Non amianté Lé plastique + colle P006 - Non amianté Enduit murs P008 - Non amianté Peinture murs P017 - Non amianté Peinture murs/plafond P007 - Non amianté Joint de vitrage P003 - Non amianté Lé plastique + colle couche inf. P004 - Non amianté Colle + ragréage		N° planche : 4/7
		Nom du plan : Rez-de-chaussée 2
		Entreprise réalisant le repérage : SOCOTEC Diagnostic Rennes 318 route de Fougères - Immeuble le Noven- CS60642 35706 RENNES CEDEX 7
		Adresse du bien : Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)
		Informations relatives au rapport du repérage : Réf. du rapport : 2606CBRRE - BI15450000000083 Rédacteur : Jean Marc FLAUX Date : 23/07/2026
		Commentaires :

Rez-de-chaussée  P016 - Non amianté Colle de carrelage P014 - Non amianté Colle + ragréage P015 - Non amianté Peinture + enduit murs P013 - Non amianté Enduit plafonds P012 - Non amianté Bandes calicot P011 - Non amianté Plot de colle doublages P009 - Non amianté Calorifuge P022 - Non amianté Calorifugeage chaudière P023 - Non amianté Joint de bride P024 - Non amianté Joint de bruleur P026 - Non amianté Peinture + enduit façade	Planche de repérage technique
	N° planche : 5/7
	Nom du plan : Rez-de-chaussée 3
	Entreprise réalisant le repérage : SOCOTEC Diagnostic Rennes 318 route de Fougères - Immeuble le Noven- CS60642 35706 RENNES CEDEX 7
	Adresse du bien : Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)
	Informations relatives au rapport du repérage : Réf. du rapport : 2606CBRRE - BI15450000000083 Rédacteur : Jean Marc FLAUX Date : 23/07/2026
	Commentaires :

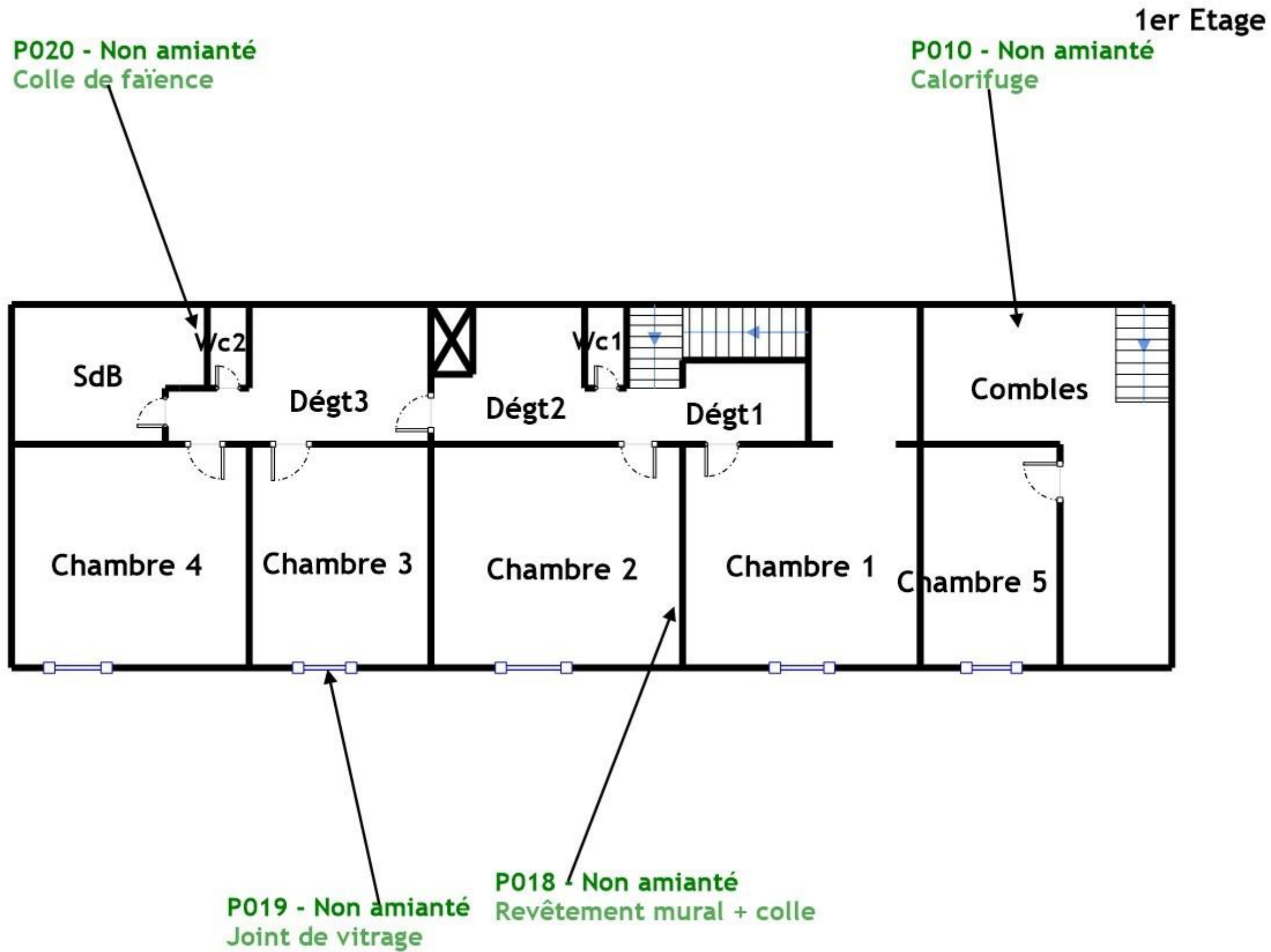


Planche de repérage technique

N° planche : 6/7

Nom du plan :

1er Etage

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Rennes
318 route de Fougères - Immeuble le
Noven- CS60642
35706 RENNES CEDEX 7

Adresse du bien :

Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION
Rue Madeleine
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Informations relatives au rapport du
repérage :

Réf. du rapport : 2606CBRRE -
BI15450000000083
Rédacteur : Jean Marc FLAUX
Date : 23/07/2026

Commentaires :

1er Etage

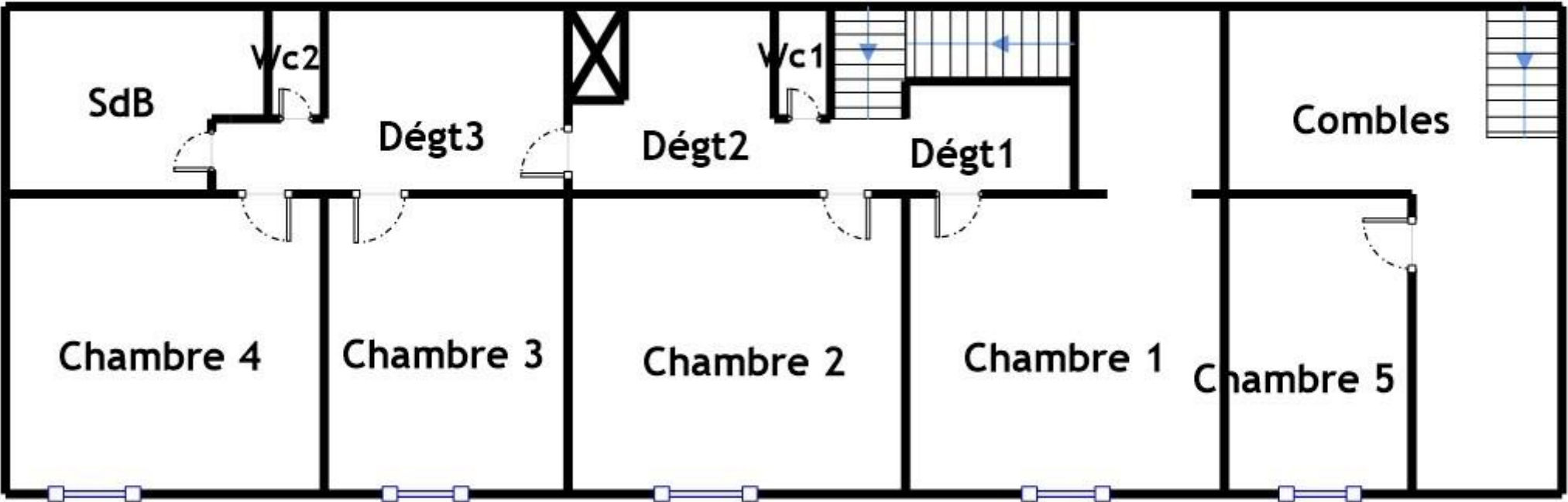


Planche de repérage technique

N° planche : 7/7

Nom du plan :
1er Etage 2

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Rennes
318 route de Fougères - Immeuble le
Noven- CS60642
35706 RENNES CEDEX 7

Adresse du bien :

Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION
Rue Madeleine
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Informations relatives au rapport du
repérage :

Réf. du rapport : 2606CBRRE -
BI15450000000083
Rédacteur : Jean Marc FLAUX
Date : 23/07/2026

Commentaires :

ANNEXE 3 - PV ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Tel : 02.99.35.41.41
 www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
 sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0726-29067 EN DATE DU 14/07/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
 Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : SOCOTEC DIAGNOSTIC RENNES (CBRRE) 13 Rue du Clos Courtel 35510 Cesson-Sévigné	Réf. Commande ITGA : IT0726-29067 Réf. Commande Client : Ploec_L'Hermitage_Site_Gicquel_Maison_d'habitation_4418
--	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 10/07/2026

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
 ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
 - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
 ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction
 électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 2606CBRRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17230	
Réf échantillon client : P001 - Colle de faïence - Rez de chaussée - Cuisine		Description ITGA : Carrelage / Colle beige / Peintures multiples / Couche plâtrée blanche	
Carrelage + Peintures multiples non séparable + Couche plâtrée blanche non séparable	---	Non analysé	
1 Colle beige	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : OFP

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 1/7

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0726-29067 EN DATE DU 14/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17231	
Réf échantillon client : P002 - Plaques antivibratiles - Rez de chaussée - Cuisine		Description ITGA : Matériau bitumineux noir avec poussières	
1 * Matériau bitumineux noir avec poussières	META (B) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : ILM
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17232	
Réf échantillon client : P003 - Le plastique + colle couche inf. - Rez de chaussée - Cuisine		Description ITGA : Revêtement souple beige	
1 * Revêtement souple beige	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : RBY
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17233	
Réf échantillon client : P004 - Colle + ragréage - Rez de chaussée - Cuisine		Description ITGA : Colle polymère jaune en faible quantité / Ragréage gris hétérogène	
1 * Colle polymère jaune en faible quantité non séparable + Ragréage gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM (5)
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17234	
Réf échantillon client : P005 - Le plastique + colle - Rez de chaussée - Ptece 7		Description ITGA : Revêtement souple gris / Colle polymère jaune en faible quantité / Matériau blanc en faible quantité	
1 * Revêtement souple gris	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : PNB
1 * Colle polymère jaune en faible quantité non séparable + (Matériau blanc en faible quantité non séparable) (1)	META (B) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM (5)
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17235	
Réf échantillon client : P006 - Enduit murs - Rez de chaussée - Cuisine		Description ITGA : Enduit plâtreux blanc	
1 * Enduit plâtreux blanc	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 2/7

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0726-29067 EN DATE DU 14/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 2606CBRRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17236	
Réf échantillon client : P007 - Joint de vitrage - Rez de chaussée - Piece 7		Description ITGA : Peinture / Matériau compact beige	
1 ▶ Peinture	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1 (6)	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM
1 ▶ Matériau compact beige	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : KSA
Réf dossier client : 2606CBRRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17237	
Réf échantillon client : P008 - Peinture murs - Rez de chaussée - Piece 9		Description ITGA : Peintures multiples en vrac	
1 ▶ Peintures multiples en vrac	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1 (6)	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM (4)
Réf dossier client : 2606CBRRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17238	
Réf échantillon client : P009 - Calorifuge - Rez de chaussée - Piece 10		Description ITGA : Toile fibreuse beige avec poussières / Carton / Matériau fibreux multicolore avec poussières	
1 ▶ Toile fibreuse beige avec poussières non séparable + Carton non séparable + Matériau fibreux multicolore avec poussières (1)	MOLP + META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 5 Nombre de supports d'analyse : 5	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : RBY (5)
Réf dossier client : 2606CBRRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17239	
Réf échantillon client : P010 - Calorifuge - 1er étage - Combles		Description ITGA : Toile fibreuse blanche avec poussières / Matériau plâtreux blanc en faible quantité en vrac / Carton / Matériau fibreux multicolore avec poussières	
1 ▶ Toile fibreuse blanche avec poussières non séparable + Matériau plâtreux blanc en faible quantité en vrac non séparable + Carton non séparable + Matériau fibreux multicolore avec poussières (1)	MOLP + META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 5 Nombre de supports d'analyse : 5	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : RBY (4)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 3/7

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0726-29067 EN DATE DU 14/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17240	
Réf échantillon client : P011 - Plot de colle doublages - Rez de chaussée - Piece 6		Description ITGA : Colle beige avec couche cartonnée et poussières	
1 ¹ Colle beige avec couche cartonnée et poussières	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17241	
Réf échantillon client : P012 - Bandes calicot - Rez de chaussée - Salle de bain		Description ITGA : Peinture / Enduit plâtreux blanc / Papier	
1 ¹ Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc non séparable + Papier non séparable (1)	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM (5)
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17242	
Réf échantillon client : P013 - Enduit plafonds - Rez de chaussée - Piece 6		Description ITGA : Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac	
1 ¹ Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable (1)	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM (4)
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17243	
Réf échantillon client : P014 - Colle + ragréage - Rez de chaussée - Piece 2		Description ITGA : Colle polymère jaune / Ragréage rose / Colle polymère jaune / Ragréage gris hétérogène	
1 ¹ Colle polymère jaune non séparable + Ragréage rose non séparable + Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : DGM (5)
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17244	
Réf échantillon client : P015 - Peinture + enduit murs - Rez de chaussée - Piece 2		Description ITGA : Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac	
1 ¹ Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable (1)	META (A) le 13/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : MVS (4)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 4/7

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0726-29067 EN DATE DU 14/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17245	
Réf échantillon client : P016 - Colle de carrelage - Rez de chaussée - Piece 1		Description ITGA : Carrelage / Colle grise hétérogène	
Carrelage	---	Non analysé	
1 ¹ Colle grise hétérogène	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17246	
Réf échantillon client : P017 - Peinture murs/plafond - Rez de chaussée - Piece 7		Description ITGA : Peintures multiples en vrac	
1 ¹ Peintures multiples en vrac	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1 (6)	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : GFP (4)
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17247	
Réf échantillon client : P018 - Revêtement mural + colle - 1er étage - Chambre 2		Description ITGA : Peintures multiples en faible quantité / Papier / Colle polymère incolore en faible quantité / Matériau fibreux orange	
1 ¹ Peintures multiples en faible quantité non séparable + Papier non séparable + Colle polymère incolore en faible quantité non séparable + Matériau fibreux orange (1)	MOLP + META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : RBY (5)
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17248	
Réf échantillon client : P019 - Joint de vitrage - 1er étage - Chambre 2		Description ITGA : Peinture / Matériau compact beige	
1 ¹ Peinture	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1 (6)	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : GFP
1 ¹ Matériau compact beige	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : KSA

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 5/7

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0726-29067 EN DATE DU 14/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2606CBRRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17249	
Réf échantillon client : P020 - Colle de faïence - 1er étage - Salle de bain		Description ITGA : Carrelage / Colle beige / Couche plâtrée blanche	
Carrelage + Couche plâtrée blanche	---	Non analysé	
1 Colle beige	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : OFP
Réf dossier client : 2606CBRRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17250	
Réf échantillon client : P021 - Revêtement bitumineux - Rez de chaussée - Chaufferie		Description ITGA : Revêtement bitumineux noir	
1 Revêtement bitumineux noir	META (B) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM
Réf dossier client : 2606CBRRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17251	
Réf échantillon client : P022 - Calorifugeage chaudière - Rez de chaussée - Chaufferie		Description ITGA : Matériau fibreux blanc avec poussières	
1 Matériau fibreux blanc avec poussières	MOLP + META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : RBY
Réf dossier client : 2606CBRRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17252	
Réf échantillon client : P023 - Joint de bride - Rez de chaussée - Chaufferie		Description ITGA : Matériau souple noir avec fibres	
1 Matériau souple noir avec fibres	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : PNB
Réf dossier client : 2606CBRRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17253	
Réf échantillon client : P024 - Joint de brûleur - Rez de chaussée - Chaufferie		Description ITGA : Matériau fibreux marron en vrac avec poussières	
1 Matériau fibreux marron en vrac avec poussières	MOLP + META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM (4)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 6/7

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0726-29067 EN DATE DU 14/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

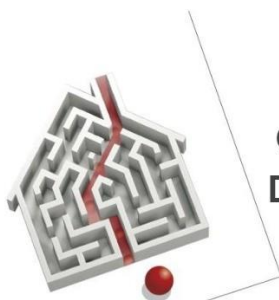
Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2606CBRRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17254	
Réf échantillon client : P025 - Conduite E.U. fibrociment - Rez de chaussée - Piece 11		Description ITGA : Fibrociment gris avec fibres visibles	
1 ¹ Fibrociment gris avec fibres visibles	MCLP le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : JIP
Réf dossier client : 2606CBRRE - BI15450000000083 - Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17255	
Réf échantillon client : P026 - Peinture + enduit façade - Parties extérieures: Façade		Description ITGA : Peinture / Enduit compact gris hétérogène	
1 ¹ Peinture	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1 (6)	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ATH
1 ¹ Enduit compact gris hétérogène	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : KSA

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
 (2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
 (3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).
 (4) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
 (5) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
 (6) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.
 La (les) couche(s) demandée(s) ont fait l'objet de prises d'essai ciblées mais n'ont pas pu être séparées des couches identifiées entre parenthèses pour lesquelles la limite de détection n'est pas garantie.
 Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
 Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.
 1.accréditation n° 1-5967

Validé par : Mamadou CAMARA chef d'équipe

ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES



Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier



Certificat diagnostiqueur immobilier numérique

N° CPDI5112 Version 008

Je soussigné, Pierre-François TRILLAT, Responsable activités certifications d'I.Cert, atteste que :

Monsieur FLAUX Jean-Marc

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

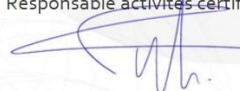
Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 16/06/2022 - Date d'expiration : 15/06/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 16/06/2022 - Date d'expiration : 15/06/2029
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 03/02/2024 - Date d'expiration : 02/02/2031
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine (1) Date d'effet : 04/02/2024 - Date d'expiration : 03/02/2031

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée en scannant le QR code ou à l'adresse suivante : <https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/>

Valable à partir du 31/03/2026.

Pierre-François TRILLAT
Responsable activités certifications d'I.Cert



(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification



Certification de personnes
Diagnosticteur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert – Immeuble Pentagone 2 – 6 rue d'Ouessant
35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev23

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
 Département Construction
 Tour Ariane
 5, Place des Pyramides
 La Défense 9
 92088 Paris La Défense Cedex

☎ **01 41 34 50 00**

📠 **01 41 34 55 00**

N°ORIAS **07 001 037**
 Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
 civile professionnelle et
 exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
 Client : **0010834120**



Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME
 N°SIREN : 479 076 838

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2026 au 01/01/2027.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.

Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.126-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-9 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.126-24 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 12/12/2025
 POUR LA SOCIÉTÉ :

Mathieu GODART
 Directeur Général Délégué d'AXA France



AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 6451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.

Rapport de mission de repérage du plomb avant travaux dans un immeuble bâti

(Selon Norme NF X 46-035 de Juin 2021)



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION
Rue Madeleine
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Propriétaire

Société MAIRIE DE PLOEUC L'HERMITAGE
PLACE LOUIS MOREL
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Demandeur

MAIRIE DE PLOEUC L'HERMITAGE - Société MAIRIE DE PLOEUC L'HERMITAGE
PLACE LOUIS MOREL
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Nature des travaux : Rénovation / Réhabilitation : OUI Démolition : OUI

Programme des travaux : Voir chapitre I.3

Date du rapport : 23/07/2026

Date de visite : 06/07/2026

Nombre de pages : 36

Fait à : 35706 RENNES CEDEX 7

Référence du dossier : 2606CBRRE
- BI15450000000083

Le présent rapport est établi par :
Jean Marc FLAUX

Contrat d'assurance :
AXA / n° 37503519275087 / échéance 31/12/2026

Révision	Date	Objet
Version 01	07/07/2026	Etablissement des rapports de diagnostics amiante et plomb avant démolition.

Nota : Toute nouvelle version de rapport annule et remplace les versions précédentes.

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I.	CADRE DE LA MISSION	3
1.	Objet de la mission	3
2.	Références règlementaires et normatives	3
3.	Programme des travaux du donneur d'ordre	4
4.	Périmètre du repérage (locaux et parties de locaux concernés)	4
5.	Description du bien	5
II.	METHODOLOGIE EMPLOYEE	6
1.	Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb	6
2.	Stratégie de mesurage	6
3.	Présentation des résultats	7
III.	PROTOCOLE DU REPERAGE	7
1.	Identification des locaux	7
2.	Identification des zones	7
3.	Identification des revêtements	7
4.	Identification des unités de repérage et substrat	8
IV.	INFORMATIONS CONCERNANT LE SPECTROMETRE	9
V.	DEROULEMENT DE LA MISSION	10
1.	Prestations réalisées :	10
2.	Personnes présentes lors de la visite :	10
3.	Informations complémentaires sur la visite	10
4.	Documents communiqués à Socotec dans le cadre de la présente mission	10
5.	Plans des parties d'immeuble concernées par la mission	10
VI.	RESULTATS DETAILLES	11
	Annexe 1 - REPERAGE DES LOCAUX	26
	Annexe 2 - REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE	31
	Annexe 3 - AUTRES DOCUMENTS / PV ANALYSES	32
	Annexe 4 - ATTESTATION D'ASSURANCE	33
	Annexe 5 - ATTESTATION DU FABRICANT DE L'ANALYSEUR XRF	34
	Annexe 6 - NOTICE D'INFORMATION	35

I. CADRE DE LA MISSION

1. OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet l'identification, la localisation des revêtements, matériaux et produits de construction contenant du plomb susceptibles d'être impactés, directement ou indirectement, au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition définis préalablement à la mission, dans l'immeuble bâti considéré. L'altération de ces revêtements, matériaux et produits peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux.

La recherche se limite aux revêtements, matériaux et produits de construction impactés, directement ou indirectement, par les travaux.

Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Le repérage porte sur tous les revêtements, matériaux et produits de construction et de décoration, comprenant notamment les revêtements intérieurs ou extérieurs, apparents ou recouverts, susceptibles de libérer des poussières de plomb lors des travaux tels que:

- Peintures, enduits, vernis, papiers (comprenant une feuille de plomb entrecollée), tissus muraux peints, colle (surtout en utilisation au sein de monuments historiques pour des toiles marouflées)
- Feuilles de plomb laminé (couverture, accessoire de couverture ou d'étanchéité, isolation phonique), canalisations en plomb, sertissage de vitraux, câbles gainés de plomb, éléments décoratifs en plomb etc.

Les PVC et les glaçages de faïences et de carrelages peuvent contenir du plomb. Cependant, au regard du faible potentiel d'émission de poussières de plomb de ces matériaux, compte-tenu de la nature des travaux généralement effectuée, leur recherche n'a pas été incluse dans le domaine d'application de la norme NF X 46 035 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements, matériaux et produits de construction.

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

2. REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

- > Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail
- > Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants
- > Norme NF X 46-031 d'avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb
- > Norme NF X 46-035 de juin 2021 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements, matériaux et produits de construction

3. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Ce paragraphe est consacré à la description détaillée des travaux envisagés afin de permettre au diagnostiqueur de définir la stratégie de mesures la plus adaptée. En l'absence de programme détaillé fourni par le donneur d'ordre, notre responsabilité ne saurait être engagée sur la stratégie de mesure ou le périmètre de repérage établi.

PROGRAMME DE TRAVAUX TRANSMIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE :

Démolition des bâtiments

TABLEAU DE RECENSEMENT DES TRAVAUX ÉTABLI PAR LE DONNEUR D'ORDRE (si transmis au préalable)

Local / Structure	Nature des travaux	Entreprise Intervenant
Néant		

4. PERIMETRE DU REPERAGE (LOCAUX ET PARTIES DE LOCAUX CONCERNES)

Parties d'immeubles visitées :

Niveaux	Locaux
Rez de chaussée	Pièce 1
Rez de chaussée	Pièce 2
Rez de chaussée	Pièce 3
Rez de chaussée	Pièce 4
Rez de chaussée	Pièce 5
Rez de chaussée	Pièce 6
Rez de chaussée	Pièce 7
Rez de chaussée	Salle de bain
Rez de chaussée	Wc
Rez de chaussée	Cuisine
Rez de chaussée	Pièce 8
Rez de chaussée	Pièce 9
Rez de chaussée	Pièce 10
Rez de chaussée	Pièce 11
Rez de chaussée	Chaufferie
Rez de chaussée	Local fuel
1er étage	Dégagement 1
1er étage	Dégagement 2
1er étage	Chambre 1
1er étage	Chambre 2
1er étage	Chambre 3
1er étage	Chambre 4
1er étage	Chambre 5
1er étage	Wc 1
1er étage	Wc 2
1er étage	Salle de bain
1er étage	Combles
1er étage	Cage d'escalier
Fournil	Fournil

Parties d'immeubles non visitées :

Niveaux	Locaux
Néant	

Eléments non contrôlables (le cas échéant) :

Local	Parties du local	Raisons
Néant		

5. DESCRIPTION DU BIEN

Activité principale de l'immeuble : Habitation (maison individuelle)

Année de construction : < 1997

II. METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb ont été réalisées selon le cadre réglementaire défini précédemment, et selon les modalités de la norme NF X 46-035 de Juin 2021.

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux, produits et des unités de repérage sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de repérage qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de repérage impactées par les travaux font l'objet de mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Une vérification du bon fonctionnement de l'appareil est réalisée avant la campagne de mesure, après tout redémarrage de l'analyseur et en fin de campagne.

En cas d'impossibilité de mesure par fluorescence X sur le revêtement, matériau, produit visé, l'auteur du constat peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb total.

En cas d'unité de repérage située à une hauteur supérieure à 3 mètres, il appartient au donneur d'ordre de prendre les dispositions nécessaires, en accord avec la réglementation du travail, pour permettre à l'opérateur de repérage de réaliser les mesures de concentration en plomb sur celle-ci, faute de quoi le constat n'aurait de valeur que pour les unités diagnostiquées.

Il appartient également au donneur d'ordre de procéder aux opérations de démontage des éléments masquant les revêtements ou matériaux concernés par le périmètre de repérage et de faire procéder au démontage nécessitant des outillages et / ou aux investigations approfondies destructives demandées par l'opérateur de repérage.

1. VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB

En l'absence de valeur-seuil réglementaire de prise en compte du risque plomb dans le cadre de cette mission, le présent rapport n'a pas vocation à conclure sur le niveau de risques que présentent les revêtements ou les matériaux identifiés comme contenant du plomb.

Il appartient aux donneurs d'ordre et entreprises intervenantes de choisir la technique d'intervention la moins polluante et de définir les mesures de prévention des risques et d'hygiène adaptées à chaque situation de travail.

Les valeurs mesurées renseignent aussi sur la nature des composés. Dans la pratique les valeurs élevées mettent en évidence la présence de céruse ou de minium de plomb. Les valeurs faibles ($< 1\text{mg/cm}^2$) peuvent révéler la présence de siccatif de plomb (colle papier peint, peinture) ou d'impuretés dans les matériaux (support métallique, parpaings,...).

2. STRATEGIE DE MESURAGE

Dans chaque local, toutes les unités de repérage identifiées au préalable dans les zones de repérage font l'objet de mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Le nombre de mesures est défini selon l'étendue de l'unité de repérage et de la nature des travaux.

Pour une unité de repérage définie, au moins deux mesures sont effectuées. Si les résultats sont cohérents, l'unité de repérage est validée. Si les résultats sont incohérents, l'unité de repérage définie initialement est décomposée en plusieurs unités de repérage distinctes et les mesures sont complétées jusqu'à obtenir des résultats cohérents pour la ou les unités de repérage définie(s).

Ces mesures sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, ...). Sur chaque unité de repérage, les mesures sont réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte

Pour les unités de repérage qui ont des surfaces ou des longueurs importantes, il est procédé à des mesures complémentaires.

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements, il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire.

3. PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le(s) croquis et dans le(s) tableau(x) des mesures est la suivante :

- > La zone de l'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le(s) croquis ; les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;

Les unités de repérage (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet de mesures sont classées dans le(s) tableau(x) des mesures.

Nota : Une unité de repérage définit soit :

- un ou plusieurs éléments de construction, finition ou décoration, ayant a priori un même substrat, un même revêtement et un même historique en matière de construction et de revêtement
- un matériau ayant a priori un même historique en matière de construction.

III. PROTOCOLE DU REPERAGE

1. IDENTIFICATION DES LOCAUX

L'auteur du constat dresse la liste détaillée :

- des locaux ;
- des ouvrages extérieurs (façades, couvertures, clôtures etc.).

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc.

Une cage d'escalier est découpée en plusieurs locaux. Sont considérés comme locaux distincts :

- > chaque palier ;
- > chaque partie de cage d'escalier située entre deux paliers ;
- > gaine d'ascenseur.

En vue d'assurer la cohérence de ce découpage, le hall d'entrée pourra être assimilé au palier du rez-de-chaussée.

2. IDENTIFICATION DES ZONES

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local ou ouvrage extérieur en plusieurs zones qu'il identifie sur le croquis. Ces zones correspondent généralement aux différentes faces du local.

Selon la convention établie, une lettre est attribuée à chaque « zone » du local (A, B, C et D). On appelle « zone A » le mur par lequel on accède au local. Les zones suivantes sont désignées dans le sens horaire.

Une unité de repérage (porte, fenêtre, ...) peut être associée à une « zone ».

3. IDENTIFICATION DES REVETEMENTS

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction.

Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anticorrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les PVC et les glaçages de faïences et de carrelages peuvent contenir du plomb. Cependant, au regard du faible potentiel d'émission de poussières de plomb de ces matériaux, compte-tenu de la nature des travaux généralement

effectuée, leur recherche n'a pas été incluse dans le domaine d'application de la norme NF X 46 035 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements, matériaux et produits de construction. Sauf demande du donneur d'ordre, il n'est pas réalisé de mesures sur ces matériaux.

4. IDENTIFICATION DES UNITES DE REPERAGE ET SUBSTRAT

Dans chaque local, toutes les surfaces susceptibles d'avoir un revêtement contenant du plomb sont analysées ou incluses dans une unité de repérage à analyser.

Cela comprend aussi les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb (papier peint, toile de verre, moquette murale, etc.), car un matériau contenant du plomb peut exister en dessous. L'auteur du constat identifie le substrat de l'unité de repérage par examen visuel et en fonction des caractéristiques physiques du matériau, et le revêtement apparent de l'unité de repérage.

Par substrat, on entend un matériau sur lequel un revêtement est appliqué (plâtre, bois, brique, métal, etc.).

Une unité de repérage définit soit :

- Un ou plusieurs éléments de construction, finition ou décoration, ayant a priori un même substrat, un même revêtement et un même historique en matière de construction et de revêtement ;
- Un matériau ayant a priori un même historique en matière de construction (exemple : solin en plomb)

Une unité de repérage peut être constituée d'un ensemble d'éléments situés dans des locaux et niveaux différents.

Une unité de repérage se définit a minima avec les critères suivants : le niveau, le local, la zone, le produit ou matériau, le substrat, le revêtement.

Peuvent constituer une seule et même unité de repérage :

- > l'ensemble des plinthes d'un même local ;
- > l'ensemble des boiseries, décorations d'un même local ;
- > une porte et son huisserie dans un même local ;
- > une fenêtre et son huisserie dans un même local ;
- > l'ensemble des modénatures d'une façade.

Constituent des unités de repérage distinctes :

- > les différents murs d'une même pièce ;
- > des éléments de construction de substrats différents (tels qu'un pan de bois et le reste de la paroi murale à laquelle il appartient) ;
- > les côtés extérieur et intérieur d'une porte ou d'une fenêtre ;
- > des éléments situés dans des locaux différents, même contigus (tels que les 2 faces d'une porte, d'une fenêtre, d'une cloison mobile... car elles ont pu être peintes par des peintures différentes) ;
- > une allège ou une embrasure et la paroi murale à laquelle elle appartient.

Si des habitudes locales de construction ou de mise en peinture sont connues, l'auteur du constat en tient compte pour une définition plus précise des unités de repérage.

Dans une partie de cage d'escalier, sont aussi considérés comme unités de repérage distinctes :

- > l'ensemble des marches ;
- > l'ensemble des contremarches ;
- > l'ensemble des balustres ;
- > le limon ;
- > la crémaillère ;
- > la main courante ;
- > le plafond.

IV. INFORMATIONS CONCERNANT LE SPECTROMETRE

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS	
Modèle de l'appareil	FENX2	
N° de série de l'appareil	22-1067	
Nature du radionucléide	Cd109	
Date du dernier chargement de la source	16/06/2022	Activité à cette date et durée de vie : 850 Mbq
Autorisation ASN (DGSNR) Remplacé par Déclaration au 1 ^{er} Janvier 2019	N° T350489_CODEP-NAN-2024-027695	Date de déclaration 22/05/2024 00:00:00
	Date de fin de validité de l'autorisation Déclaration ASN / māj 2022	
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	DELATTRE Olivier	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	HOMBERT Clotilde	

Étalon : NIST SRM2573 1.04mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Etalonnage entrée	1	06/07/2026	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	556	06/07/2026	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

Ces vérifications sont effectuées selon les modalités définies par le fabricant de l'appareil.

V. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES :

- ☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des revêtements, matériaux, produits susceptibles de contenir du plomb concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Mesures, avec un appareil à fluorescence X, de la concentration en plomb des revêtements, matériaux, produits repérés.
- ☐ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
- ☒ Enregistrement des données sur les revêtements, produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE :

Accompagnateur(s) :
> Mme Justine MARTEIL

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Etat d'occupation des locaux lors de notre visite :

Vide

Autres informations sur le déroulement de la mission :

Néant

4. DOCUMENTS COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents remis
Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans/schémas des parties d'immeubles concernées par la mission sont les suivants :

Etage	Intitulé du plan
Plan Masse	Plan Masse
Plan Masse 2	Plan Masse 2
Rez-de-chaussée	Rez-de-chaussée
Rez-de-chaussée 2	Rez-de-chaussée 2
Rez-de-chaussée 3	Rez-de-chaussée 3
1er Etage	1er Etage
1er Etage 2	1er Etage 2

VI. RESULTATS DETAILLES

Analyses par fluorescence X :

Rez de chaussée - Pièce 1

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
2	Fenêtre intérieure	A	Bois	Peinture	Fenêtre intérieure (partie basse)	0,3		
3					Fenêtre intérieure (partie haute)	0,3		
4	Huisserie Fenêtre intérieure	A	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse)	0,3		
5					Huisserie Fenêtre intérieure (partie haute)	0,3		
6	Fenêtre extérieure	A	Bois	Peinture	Fenêtre extérieure (partie basse)	0,3		
7					Fenêtre extérieure (partie haute)	0,3		
8	Huisserie Fenêtre extérieure	A	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse)	0,3		
9					Huisserie Fenêtre extérieure (partie haute)	0,3		
10	Porte 1	A	Bois	Peinture	Porte 1 (partie basse)	0,05		
11					Porte 1 (partie haute)	0,05		
12	Huisserie Porte 1	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte 1 (partie basse)	0,05		
13					Huisserie Porte 1 (partie haute)	0,05		
14	Porte 2	B	Bois	Peinture	Porte 2 (partie basse)	0,05		
15					Porte 2 (partie haute)	0,05		
16	Huisserie Porte 2	B	Bois	Peinture	Huisserie Porte 2 (partie basse)	0,05		
17					Huisserie Porte 2 (partie haute)	0,05		
18	Radiateur	A	Métal	Peinture	Radiateur (mesure 1)	0,02		
19					Radiateur (mesure 2)	0,02		
Nombre d'unités de repérage : 9								

Rez de chaussée - Pièce 2

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
20	Mur	A	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
21					Mur (partie haute)	0,03		
22					Mur (au centre)	0,03		
23	Mur	B	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
24					Mur (partie haute)	0,03		
25					Mur (au centre)	0,03		
26	Mur	C	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
27					Mur (partie haute)	0,03		
28					Mur (au centre)	0,03		
29	Mur	D	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
30					Mur (partie haute)	0,03		
31					Mur (au centre)	0,03		
32	Plafond		Bois	Peinture	Plafond (mesure 1)	0,65		
33					Plafond (mesure 2)	0,65		
34	Plinthes		Bois	Peinture	Plinthes (mesure 1)	0,05		
35					Plinthes (mesure 2)	0,05		
36	Fenêtre intérieure	A	Bois	Peinture	Fenêtre intérieure (partie basse)	0,03		
37					Fenêtre intérieure (partie haute)	0,03		
38	Huisserie Fenêtre intérieure	A	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse)	0,03		

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
39					Huisserie Fenêtre intérieure (partie haute)	0,03		
40	Fenêtre extérieure	A	Bois	Peinture	Fenêtre extérieure (partie basse)	0,03		
41					Fenêtre extérieure (partie haute)	0,03		
42	Huisserie Fenêtre extérieure	A	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse)	0,03		
43					Huisserie Fenêtre extérieure (partie haute)	0,03		
44	Porte 1	A	Bois	Peinture	Porte 1 (partie basse)	0,06		
45					Porte 1 (partie haute)	0,06		
46	Huisserie Porte 1	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte 1 (partie basse)	0,06		
47					Huisserie Porte 1 (partie haute)	0,06		
48	Porte 2	B	Bois	Peinture	Porte 2 (partie basse)	0,06		
49					Porte 2 (partie haute)	0,06		
50	Huisserie Porte 2	B	Bois	Peinture	Huisserie Porte 2 (partie basse)	0,06		
51					Huisserie Porte 2 (partie haute)	0,06		
52	Radiateur	A	Métal	Peinture	Radiateur (mesure 1)	0,02		
53					Radiateur (mesure 2)	0,02		
Nombre d'unités de repérage : 15								

Rez de chaussée - Pièce 3

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
54	Mur	A	Plâtre	toile de verre peinte	Mur (partie basse)	0,03		
55					Mur (partie haute)	0,03		
56					Mur (au centre)	0,03		
57	Mur	B	Plâtre	toile de verre peinte	Mur (partie basse)	0,03		
58					Mur (partie haute)	0,03		
59					Mur (au centre)	0,03		
60	Mur	C	Plâtre	toile de verre peinte	Mur (partie basse)	0,03		
61					Mur (partie haute)	0,03		
62					Mur (au centre)	0,03		
63	Mur	D	Plâtre	toile de verre peinte	Mur (partie basse)	0,03		
64					Mur (partie haute)	0,03		
65					Mur (au centre)	0,03		
66	Plafond		Bois	Peinture	Plafond (mesure 1)	0,65		
67					Plafond (mesure 2)	0,65		
68	Plinthes		Bois	Peinture	Plinthes (mesure 1)	0,05		
69					Plinthes (mesure 2)	0,05		
70	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,08		
71					Porte (partie haute)	0,08		
72	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,08		
73					Huisserie Porte (partie haute)	0,08		
74	Radiateur	A	Métal	Peinture	Radiateur (mesure 1)	0,02		
75					Radiateur (mesure 2)	0,02		
Nombre d'unités de repérage : 9								

Rez de chaussée - Pièce 4

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
76	Mur	A	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
77					Mur (partie haute)	0,03		

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
78					Mur (au centre)	0,03		
79	Mur	B	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
80					Mur (partie haute)	0,03		
81					Mur (au centre)	0,03		
82					Mur (partie basse)	0,03		
83	Mur	C	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie haute)	0,03		
84					Mur (au centre)	0,03		
85					Mur (partie basse)	0,03		
86	Mur	D	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie haute)	0,03		
87					Mur (au centre)	0,03		
88					Plafond (mesure 1)	0,06		
89	Plafond		Plâtre	Peinture	Plafond (mesure 2)	0,06		
90	Plinthes		Bois	Peinture	Plinthes (mesure 1)	0,05		
91					Plinthes (mesure 2)	0,05		
92	Fenêtre intérieure	C	Bois	Peinture	Fenêtre intérieure (partie basse)	0,03		
93					Fenêtre intérieure (partie haute)	0,03		
94	Huisserie Fenêtre intérieure	C	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse)	0,03		
95					Huisserie Fenêtre intérieure (partie haute)	0,03		
96	Fenêtre extérieure	C	Bois	Peinture	Fenêtre extérieure (partie basse)	0,03		
97					Fenêtre extérieure (partie haute)	0,03		
98	Huisserie Fenêtre extérieure	C	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse)	0,03		
99					Huisserie Fenêtre extérieure (partie haute)	0,03		
100	Porte 1	A	Bois	Peinture	Porte 1 (partie basse)	0,05		
101					Porte 1 (partie haute)	0,05		
102	Huisserie Porte 1	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte 1 (partie basse)	0,05		
103					Huisserie Porte 1 (partie haute)	0,05		
104	Porte 2	A	Bois	Peinture	Porte 2 (partie basse)	0,05		
105					Porte 2 (partie haute)	0,05		
106	Huisserie Porte 2	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte 2 (partie basse)	0,05		
107					Huisserie Porte 2 (partie haute)	0,05		
108	Radiateur	C	Métal	Peinture	Radiateur (mesure 1)	0,02		
109					Radiateur (mesure 2)	0,02		
Nombre d'unités de repérage : 15								

Rez de chaussée - Pièce 5

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
110	Mur	A	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
111					Mur (partie haute)	0,03		
112					Mur (au centre)	0,03		
113	Mur	B	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
114					Mur (partie haute)	0,03		
115					Mur (au centre)	0,03		
116	Mur	C	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
117					Mur (partie haute)	0,03		
118					Mur (au centre)	0,03		
119	Mur	D	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
120					Mur (partie haute)	0,03		
121					Mur (au centre)	0,03		
122	Plafond		Plâtre	toile de verre peinte	Plafond (mesure 1)	0,65		
123					Plafond (mesure 2)	0,65		
124	Plinthes		Bois	Peinture	Plinthes (mesure 1)	0,05		

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
125					Plinthes (mesure 2)	0,05		
126	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,07		
127					Porte (partie haute)	0,07		
128	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,07		
129					Huisserie Porte (partie haute)	0,07		
130	Radiateur	B	Métal	Peinture	Radiateur (mesure 1)	0,02		
131					Radiateur (mesure 2)	0,02		
Nombre d'unités de repérage : 9								

Rez de chaussée - Pièce 6

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
132	Mur	A	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
133					Mur (partie haute)	0,03		
134					Mur (au centre)	0,03		
135	Mur	B	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
136					Mur (partie haute)	0,03		
137					Mur (au centre)	0,03		
138	Mur	C	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
139					Mur (partie haute)	0,03		
140					Mur (au centre)	0,03		
141	Mur	D	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
142					Mur (partie haute)	0,03		
143					Mur (au centre)	0,03		
144	Plafond		Plâtre	Peinture	Plafond (mesure 1)	0,06		
145					Plafond (mesure 2)	0,06		
146	Plinthes		Bois	Peinture	Plinthes (mesure 1)	0,05		
147					Plinthes (mesure 2)	0,05		
148	Fenêtre intérieure	D	Bois	Peinture	Fenêtre intérieure (partie basse)	0,03		
149					Fenêtre intérieure (partie haute)	0,03		
150	Huisserie Fenêtre intérieure	D	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse)	0,03		
151					Huisserie Fenêtre intérieure (partie haute)	0,03		
152	Fenêtre extérieure	D	Bois	Peinture	Fenêtre extérieure (partie basse)	0,03		
153					Fenêtre extérieure (partie haute)	0,03		
154	Huisserie Fenêtre extérieure	D	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse)	0,03		
155					Huisserie Fenêtre extérieure (partie haute)	0,03		
156	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,06		
157					Porte (partie haute)	0,06		
158	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,06		
159					Huisserie Porte (partie haute)	0,06		
160	Radiateur	D	Métal	Peinture	Radiateur (mesure 1)	0,02		
161					Radiateur (mesure 2)	0,02		
Nombre d'unités de repérage : 13								

Rez de chaussée - Pièce 7

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
162	Mur	A	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
163	Mur	B	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie haute)	0,03		
164					Mur (au centre)	0,03		
165					Mur (partie basse)	0,03		
166					Mur (partie haute)	0,03		
167					Mur (au centre)	0,03		
168	Mur	C	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
169					Mur (partie haute)	0,03		
170					Mur (au centre)	0,03		
171	Mur	D	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
172					Mur (partie haute)	0,03		
173					Mur (au centre)	0,03		
174	Plafond		Plâtre	Peinture	Plafond (mesure 1)	0,06		
175					Plafond (mesure 2)	0,06		
176	Plinthes		Bois	Peinture	Plinthes (mesure 1)	0,06		
177					Plinthes (mesure 2)	0,06		
178	Fenêtre intérieure	D	Bois	Peinture	Fenêtre intérieure (partie basse)	0,08		
179					Fenêtre intérieure (partie haute)	0,08		
180	Huisserie Fenêtre intérieure	D	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse)	0,08		
181					Huisserie Fenêtre intérieure (partie haute)	0,08		
182	Fenêtre extérieure	D	Bois	Peinture	Fenêtre extérieure (partie basse)	0,08		
183					Fenêtre extérieure (partie haute)	0,08		
184	Huisserie Fenêtre extérieure	D	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse)	0,08		
185					Huisserie Fenêtre extérieure (partie haute)	0,08		
186	Porte	B	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,06		
187					Porte (partie haute)	0,06		
188	Huisserie Porte	B	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,06		
189					Huisserie Porte (partie haute)	0,06		
190	Radiateur	D	Métal	Peinture	Radiateur (mesure 1)	0,02		
191					Radiateur (mesure 2)	0,02		
Nombre d'unités de repérage : 13								

Rez de chaussée - Salle de bain

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
192	Mur	A	Plâtre	Peinture	Mur (partie basse)	0,04		
193					Mur (partie haute)	0,04		
194					Mur (au centre)	0,04		
195	Mur	B	Plâtre	Peinture	Mur (partie basse)	0,04		
196					Mur (partie haute)	0,04		
197					Mur (au centre)	0,04		
198	Mur	C	Plâtre	Peinture	Mur (partie basse)	0,04		
199					Mur (partie haute)	0,04		
200					Mur (au centre)	0,04		
201	Mur	D	Plâtre	Peinture	Mur (partie basse)	0,04		
202					Mur (partie haute)	0,04		
203					Mur (au centre)	0,04		
204	Plafond		Plâtre	Peinture	Plafond (mesure 1)	0,06		
205					Plafond (mesure 2)	0,06		
206	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,05		
207					Porte (partie haute)	0,05		
208	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,05		
209					Huisserie Porte (partie haute)	0,05		

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
Nombre d'unités de repérage : 7								

Rez de chaussée - Wc

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
210	Mur	A	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,04		
211					Mur (partie haute)	0,04		
212					Mur (au centre)	0,04		
213	Mur	B	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,04		
214					Mur (partie haute)	0,04		
215					Mur (au centre)	0,04		
216	Mur	C	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,04		
217					Mur (partie haute)	0,04		
218					Mur (au centre)	0,04		
219	Mur	D	Bois	Peinture	Mur (partie basse)	0,04		
220					Mur (partie haute)	0,04		
221					Mur (au centre)	0,04		
222	Plafond		Bois	Peinture	Plafond (mesure 1)	0,06		
223					Plafond (mesure 2)	0,06		
224	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,05		
225					Porte (partie haute)	0,05		
226	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,05		
227					Huisserie Porte (partie haute)	0,05		
Nombre d'unités de repérage : 7								

Rez de chaussée - Cuisine

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
228	Mur	A	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,05		
229					Mur (partie haute)	0,05		
230					Mur (au centre)	0,05		
231	Mur	B	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,05		
232					Mur (partie haute)	0,05		
233					Mur (au centre)	0,05		
234	Mur	C	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,05		
235					Mur (partie haute)	0,05		
236					Mur (au centre)	0,05		
237	Mur	D	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,05		
238					Mur (partie haute)	0,05		
239					Mur (au centre)	0,05		
240	Plafond		Plâtre	Peinture	Plafond (mesure 1)	0,06		
241					Plafond (mesure 2)	0,06		
242	Plinthes		Bois	Vernis	Plinthes (mesure 1)	0,05		
243					Plinthes (mesure 2)	0,05		
244	Fenêtre intérieure	A	Bois	Peinture	Fenêtre intérieure (partie basse)	0,06		
245					Fenêtre intérieure (partie haute)	0,06		
246	Huisserie Fenêtre intérieure	A	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse)	0,06		
247					Huisserie Fenêtre intérieure (partie haute)	0,06		
248	Fenêtre extérieure	A	Bois	Peinture	Fenêtre extérieure (partie basse)	0,06		

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
249					Fenêtre extérieure (partie haute)	0,06		
250	Huisserie Fenêtre extérieure	A	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse)	0,06		
251					Huisserie Fenêtre extérieure (partie haute)	0,06		
252	Porte 1	A	Bois	Peinture	Porte 1 (partie basse)	0,06		
253					Porte 1 (partie haute)	0,06		
254	Huisserie Porte 1	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte 1 (partie basse)	0,06		
255					Huisserie Porte 1 (partie haute)	0,06		
256	Porte 2	B	Bois	Peinture	Porte 2 (partie basse)	0,06		
257					Porte 2 (partie haute)	0,06		
258	Huisserie Porte 2	B	Bois	Peinture	Huisserie Porte 2 (partie basse)	0,06		
259					Huisserie Porte 2 (partie haute)	0,06		
Nombre d'unités de repérage : 14								

Rez de chaussée - Pièce 8

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
260	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,03		
261					Porte (partie haute)	0,03		
262	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,03		
263					Huisserie Porte (partie haute)	0,03		
Nombre d'unités de repérage : 2								

Rez de chaussée - Pièce 9

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
264	Mur	A	Béton	Peinture	Mur (partie basse)	0,02		
265					Mur (partie haute)	0,02		
266					Mur (au centre)	0,02		
267	Mur	B	Béton	Peinture	Mur (partie basse)	0,02		
268					Mur (partie haute)	0,02		
269					Mur (au centre)	0,02		
270	Mur	C	Béton	Peinture	Mur (partie basse)	0,02		
271					Mur (partie haute)	0,02		
272					Mur (au centre)	0,02		
273	Mur	D	Béton	Peinture	Mur (partie basse)	0,02		
274					Mur (partie haute)	0,02		
275					Mur (au centre)	0,02		
276	Plafond		Bois	Peinture	Plafond (mesure 1)	0,02		
277					Plafond (mesure 2)	0,02		
278	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,03		
279					Porte (partie haute)	0,03		
280	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,03		
281					Huisserie Porte (partie haute)	0,03		
Nombre d'unités de repérage : 7								

Rez de chaussée - Pièce 10

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
282	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,03		
283					Porte (partie haute)	0,03		
284	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,03		
285					Huisserie Porte (partie haute)	0,03		
Nombre d'unités de repérage : 2								

Rez de chaussée - Pièce 11

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
286	Mur	A	Béton	Peinture	Mur (partie basse)	0,02		
287					Mur (partie haute)	0,02		
288					Mur (au centre)	0,02		
289	Mur	B	Béton	Peinture	Mur (partie basse)	0,02		
290					Mur (partie haute)	0,02		
291					Mur (au centre)	0,02		
292	Mur	C	Béton	Peinture	Mur (partie basse)	0,02		
293					Mur (partie haute)	0,02		
294					Mur (au centre)	0,02		
295	Mur	D	Béton	Peinture	Mur (partie basse)	0,02		
296					Mur (partie haute)	0,02		
297					Mur (au centre)	0,02		
298	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,03		
299					Porte (partie haute)	0,03		
300	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,03		
301					Huisserie Porte (partie haute)	0,03		
Nombre d'unités de repérage : 6								

Rez de chaussée - Chaufferie

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
302	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,03		
303					Porte (partie haute)	0,03		
304	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,03		
305					Huisserie Porte (partie haute)	0,03		
Nombre d'unités de repérage : 2								

Rez de chaussée - Local fuel

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
306	Porte	A	Métal	Peinture	Porte (partie basse)	0		
307					Porte (partie haute)	0		
308	Huisserie Porte	A	Métal	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0		
309					Huisserie Porte (partie haute)	0		
Nombre d'unités de repérage : 2								

1er étage - Dégagement 1

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
310	Mur	A	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
311					Mur (partie haute)	0,03		
312					Mur (au centre)	0,03		
313	Mur	B	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
314					Mur (partie haute)	0,03		
315					Mur (au centre)	0,03		
316	Mur	C	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
317					Mur (partie haute)	0,03		
318					Mur (au centre)	0,03		
319	Mur	D	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
320					Mur (partie haute)	0,03		
321					Mur (au centre)	0,03		
322	Plafond		Plâtre	Tapisserie	Plafond (mesure 1)	0,02		
323					Plafond (mesure 2)	0,02		
324	Plinthes		Bois	Peinture	Plinthes (mesure 1)	0,06		
325					Plinthes (mesure 2)	0,06		
Nombre d'unités de repérage : 6								

1er étage - Dégagement 2

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
326	Mur	A	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
327					Mur (partie haute)	0,03		
328					Mur (au centre)	0,03		
329	Mur	B	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
330					Mur (partie haute)	0,03		
331					Mur (au centre)	0,03		
332	Mur	C	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
333					Mur (partie haute)	0,03		
334					Mur (au centre)	0,03		
335	Mur	D	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
336					Mur (partie haute)	0,03		
337					Mur (au centre)	0,03		
338	Plafond		Plâtre	Tapisserie	Plafond (mesure 1)	0,02		
339					Plafond (mesure 2)	0,02		
340	Plinthes		Bois	Peinture	Plinthes (mesure 1)	0,06		
341					Plinthes (mesure 2)	0,06		
Nombre d'unités de repérage : 6								

1er étage - Chambre 1

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
342	Mur	A	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
343					Mur (partie haute)	0,03		
344					Mur (au centre)	0,03		
345	Mur	B	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
346					Mur (partie haute)	0,03		

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
347					Mur (au centre)	0,03		
348	Mur	C	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
349					Mur (partie haute)	0,03		
350					Mur (au centre)	0,03		
351	Mur	D	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
352					Mur (partie haute)	0,03		
353					Mur (au centre)	0,03		
354	Plafond		Plâtre	Tapisserie	Plafond (mesure 1)	0,02		
355					Plafond (mesure 2)	0,02		
356	Plinthes		Bois	Peinture	Plinthes (mesure 1)	0,06		
357					Plinthes (mesure 2)	0,06		
358	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,07		
359					Porte (partie haute)	0,07		
360	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,07		
361					Huisserie Porte (partie haute)	0,07		
362	Fenêtre 1 intérieure	A	Bois	Peinture	Fenêtre 1 intérieure (partie basse)	0,1		
363					Fenêtre 1 intérieure (partie haute)	0,1		
364	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	A	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre 1 intérieure (partie basse)	0,1		
365					Huisserie Fenêtre 1 intérieure (partie haute)	0,1		
366	Fenêtre 1 extérieure	A	Bois	Peinture	Fenêtre 1 extérieure (partie basse)	0,1		
367					Fenêtre 1 extérieure (partie haute)	0,1		
368	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	A	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre 1 extérieure (partie basse)	0,1		
369					Huisserie Fenêtre 1 extérieure (partie haute)	0,1		
370	Fenêtre 2 intérieure	C	Bois	Peinture	Fenêtre 2 intérieure (partie basse)	0,1		
371					Fenêtre 2 intérieure (partie haute)	0,1		
372	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	C	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre 2 intérieure (partie basse)	0,1		
373					Huisserie Fenêtre 2 intérieure (partie haute)	0,1		
374	Fenêtre 2 extérieure	C	Bois	Peinture	Fenêtre 2 extérieure (partie basse)	0,1		
375					Fenêtre 2 extérieure (partie haute)	0,1		
376	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	C	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre 2 extérieure (partie basse)	0,1		
377					Huisserie Fenêtre 2 extérieure (partie haute)	0,1		
378	Radiateur		Métal	Peinture	Radiateur (mesure 1)	0,07		
379					Radiateur (mesure 2)	0,07		
Nombre d'unités de repérage : 17								

1er étage - Chambre 2

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
380	Mur	A	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
381					Mur (partie haute)	0,03		
382					Mur (au centre)	0,03		
383	Mur	B	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
384					Mur (partie haute)	0,03		
385					Mur (au centre)	0,03		
386	Mur	C	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
387					Mur (partie haute)	0,03		
388					Mur (au centre)	0,03		
389	Mur	D	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
390					Mur (partie haute)	0,03		

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
391					Mur (au centre)	0,03		
392	Plafond		Plâtre	Tapisserie	Plafond (mesure 1)	0,02		
393					Plafond (mesure 2)	0,02		
394	Plinthes		Bois	Peinture	Plinthes (mesure 1)	0,06		
395					Plinthes (mesure 2)	0,06		
396	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,07		
397					Porte (partie haute)	0,07		
398	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,07		
399					Huisserie Porte (partie haute)	0,07		
400	Fenêtre intérieure	C	Bois	Peinture	Fenêtre intérieure (partie basse)	0,1		
401					Fenêtre intérieure (partie haute)	0,1		
402	Huisserie Fenêtre intérieure	C	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse)	0,1		
403					Huisserie Fenêtre intérieure (partie haute)	0,1		
404	Fenêtre extérieure	C	Bois	Peinture	Fenêtre extérieure (partie basse)	0,1		
405					Fenêtre extérieure (partie haute)	0,1		
406	Huisserie Fenêtre extérieure	C	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse)	0,1		
407					Huisserie Fenêtre extérieure (partie haute)	0,1		
408	Radiateur		Métal	Peinture	Radiateur (mesure 1)	0,07		
409					Radiateur (mesure 2)	0,07		

Nombre d'unités de repérage : 13

1er étage - Chambre 3

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
410	Mur	A	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
411					Mur (partie haute)	0,03		
412					Mur (au centre)	0,03		
413	Mur	B	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
414					Mur (partie haute)	0,03		
415					Mur (au centre)	0,03		
416	Mur	C	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
417					Mur (partie haute)	0,03		
418					Mur (au centre)	0,03		
419	Mur	D	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
420					Mur (partie haute)	0,03		
421					Mur (au centre)	0,03		
422	Plafond		Plâtre	Tapisserie	Plafond (mesure 1)	0,02		
423					Plafond (mesure 2)	0,02		
424	Plinthes		Bois	Peinture	Plinthes (mesure 1)	0,06		
425					Plinthes (mesure 2)	0,06		
426	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,07		
427					Porte (partie haute)	0,07		
428	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,07		
429					Huisserie Porte (partie haute)	0,07		
430	Fenêtre intérieure	C	Bois	Peinture	Fenêtre intérieure (partie basse)	0,1		
431					Fenêtre intérieure (partie haute)	0,1		
432	Huisserie Fenêtre intérieure	C	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse)	0,1		
433					Huisserie Fenêtre intérieure (partie haute)	0,1		
434	Fenêtre extérieure	C	Bois	Peinture	Fenêtre extérieure (partie basse)	0,1		
435					Fenêtre extérieure (partie haute)	0,1		

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
436	Huisserie Fenêtre extérieure	C	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse)	0,1		
437					Huisserie Fenêtre extérieure (partie haute)	0,1		
438	Radiateur		Métal	Peinture	Radiateur (mesure 1)	0,07		
439					Radiateur (mesure 2)	0,07		
Nombre d'unités de repérage : 13								

1er étage - Chambre 4

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
440	Mur	A	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
441					Mur (partie haute)	0,03		
442					Mur (au centre)	0,03		
443	Mur	B	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
444					Mur (partie haute)	0,03		
445					Mur (au centre)	0,03		
446	Mur	C	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
447					Mur (partie haute)	0,03		
448					Mur (au centre)	0,03		
449	Mur	D	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,03		
450					Mur (partie haute)	0,03		
451					Mur (au centre)	0,03		
452	Plafond		Plâtre	Tapisserie	Plafond (mesure 1)	0,02		
453					Plafond (mesure 2)	0,02		
454	Plinthes		Bois	Peinture	Plinthes (mesure 1)	0,06		
455					Plinthes (mesure 2)	0,06		
456	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,07		
457					Porte (partie haute)	0,07		
458	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,07		
459					Huisserie Porte (partie haute)	0,07		
460	Fenêtre intérieure	C	Bois	Peinture	Fenêtre intérieure (partie basse)	0,1		
461					Fenêtre intérieure (partie haute)	0,1		
462	Huisserie Fenêtre intérieure	C	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse)	0,1		
463					Huisserie Fenêtre intérieure (partie haute)	0,1		
464	Fenêtre extérieure	C	Bois	Peinture	Fenêtre extérieure (partie basse)	0,1		
465					Fenêtre extérieure (partie haute)	0,1		
466	Huisserie Fenêtre extérieure	C	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse)	0,1		
467					Huisserie Fenêtre extérieure (partie haute)	0,1		
468	Radiateur		Métal	Peinture	Radiateur (mesure 1)	0,07		
469					Radiateur (mesure 2)	0,07		
Nombre d'unités de repérage : 13								

1er étage - Chambre 5

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
470	Porte		Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,03		
471					Porte (partie haute)	0,03		
472	Huisserie Porte		Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,03		

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
473					Huisserie Porte (partie haute)	0,03		
Nombre d'unités de repérage : 2								

1er étage - Wc 1

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
474	Mur	A	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,02		
475					Mur (partie haute)	0,02		
476					Mur (au centre)	0,02		
477	Mur	B	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,02		
478					Mur (partie haute)	0,02		
479					Mur (au centre)	0,02		
480	Mur	C	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,02		
481					Mur (partie haute)	0,02		
482					Mur (au centre)	0,02		
483	Mur	D	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,02		
484					Mur (partie haute)	0,02		
485					Mur (au centre)	0,02		
486	Plafond		Plâtre	Tapisserie	Plafond (mesure 1)	0,02		
487					Plafond (mesure 2)	0,02		
488	Plinthes		Bois	Peinture	Plinthes (mesure 1)	0,06		
489					Plinthes (mesure 2)	0,06		
490	Porte		Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,06		
491					Porte (partie haute)	0,06		
492	Huisserie Porte		Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,06		
493					Huisserie Porte (partie haute)	0,06		
Nombre d'unités de repérage : 8								

1er étage - Wc 2

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
494	Mur	A	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,02		
495					Mur (partie haute)	0,02		
496					Mur (au centre)	0,02		
497	Mur	B	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,02		
498					Mur (partie haute)	0,02		
499					Mur (au centre)	0,02		
500	Mur	C	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,02		
501					Mur (partie haute)	0,02		
502					Mur (au centre)	0,02		
503	Mur	D	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,02		
504					Mur (partie haute)	0,02		
505					Mur (au centre)	0,02		
506	Plafond		Plâtre	Tapisserie	Plafond (mesure 1)	0,02		
507					Plafond (mesure 2)	0,02		
508	Plinthes		Bois	Peinture	Plinthes (mesure 1)	0,06		
509					Plinthes (mesure 2)	0,06		
510	Porte		Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,06		
511					Porte (partie haute)	0,06		
512	Huisserie Porte		Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,06		
513					Huisserie Porte (partie haute)	0,06		

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
Nombre d'unités de repérage : 8								

1er étage - Salle de bain

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
514	Mur	A	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,02		
515					Mur (partie haute)	0,02		
516					Mur (au centre)	0,02		
517	Mur	B	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,02		
518					Mur (partie haute)	0,02		
519					Mur (au centre)	0,02		
520	Mur	C	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,02		
521					Mur (partie haute)	0,02		
522					Mur (au centre)	0,02		
523	Mur	D	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,02		
524					Mur (partie haute)	0,02		
525					Mur (au centre)	0,02		
526	Plafond		Plâtre	Tapisserie	Plafond (mesure 1)	0,02		
527					Plafond (mesure 2)	0,02		
528	Plinthes		Bois	Peinture	Plinthes (mesure 1)	0,06		
529					Plinthes (mesure 2)	0,06		
530	Porte		Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,06		
531					Porte (partie haute)	0,06		
532	Huisserie Porte		Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,06		
533					Huisserie Porte (partie haute)	0,06		
Nombre d'unités de repérage : 8								

1er étage - Cage d'escalier

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
534	Mur	A	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,02		
535					Mur (partie haute)	0,02		
536					Mur (au centre)	0,02		
537	Mur	B	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,02		
538					Mur (partie haute)	0,02		
539					Mur (au centre)	0,02		
540	Mur	C	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,02		
541					Mur (partie haute)	0,02		
542					Mur (au centre)	0,02		
543	Mur	D	Plâtre	Tapisserie	Mur (partie basse)	0,02		
544					Mur (partie haute)	0,02		
545					Mur (au centre)	0,02		
546	Marches		Bois	Vernis	Marches (mesure 1)	0,03		
547					Marches (mesure 2)	0,03		
548	Escalier balustre		Bois	Vernis	Escalier balustre (mesure 1)	0,03		
549					Escalier balustre (mesure 2)	0,03		
550	Escalier limon		Bois	Vernis	Escalier limon (mesure 1)	0,03		
551					Escalier limon (mesure 2)	0,03		
Nombre d'unités de repérage : 7								

Fournil - Fournil

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
552	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,15		
553					Porte (partie haute)	0,15		
554	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,15		
555					Huisserie Porte (partie haute)	0,15		
Nombre d'unités de repérage : 2								

Analyses chimiques en laboratoire :

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/g)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
Néant								

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Commentaires relatifs aux mesures incohérentes (le cas échéant) : /

ANNEXE 1 - REPERAGE DES LOCAUX

Commentaires :

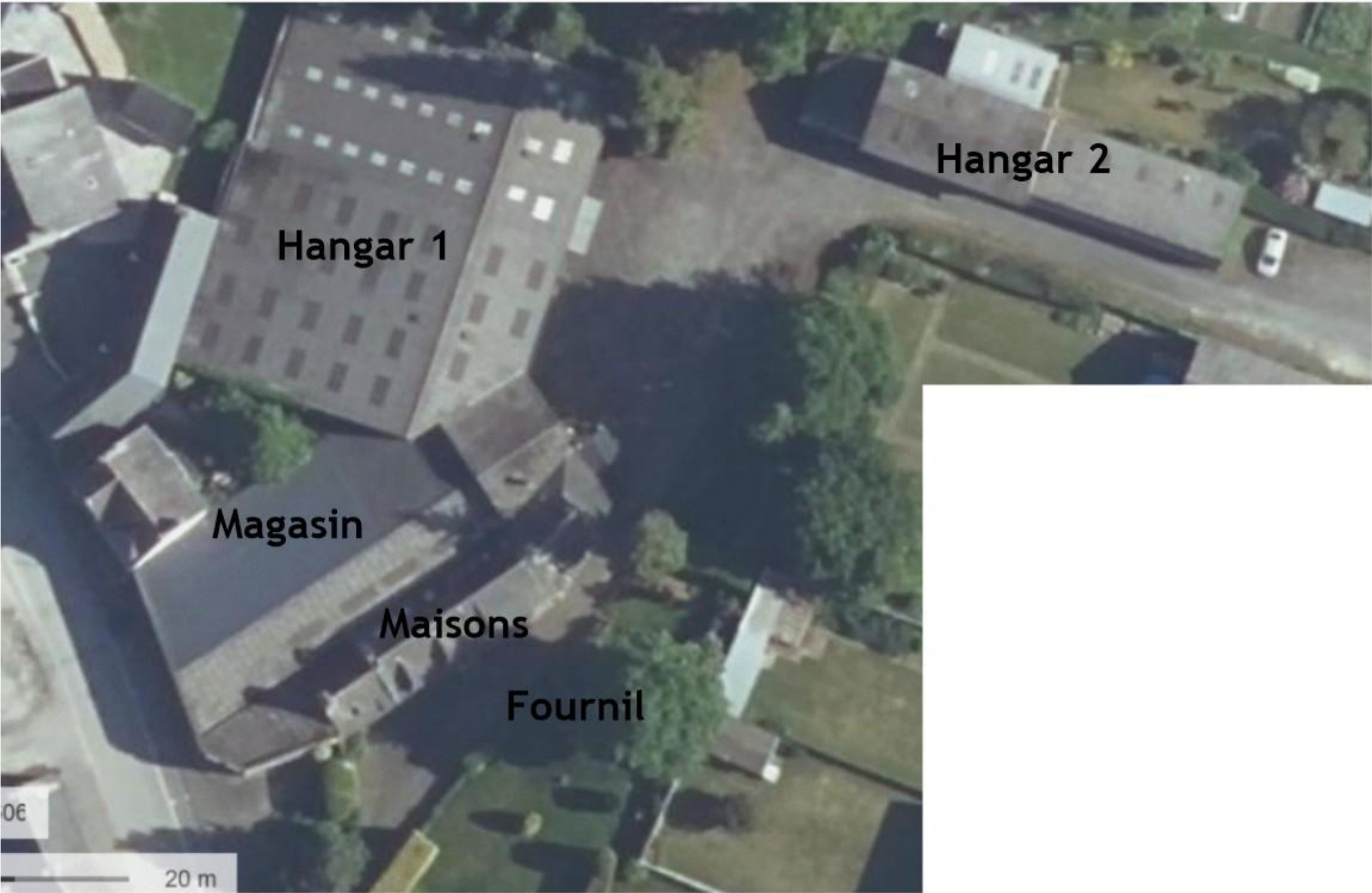


Planche de repérage technique

N° planche: 2/7

Nom du plan:
Plan Masse 2

Entreprise réalisant le repérage :
SOCOTEC Diagnostic Rennes
318 route de Fougères - Immeuble le
Noven- CS60642
35706 RENNES CEDEX 7

Adresse du bien :
Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION
Rue Madeleine
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Informations relatives au rapport du
repérage :
Réf. du rapport : 2606CBRRE -
BI15450000000083
Rédacteur : Jean Marc FLAUX
Date : 23/07/2026

Commentaires :

Rez-de-chaussée

Planche de repérage technique

N° planche: 3/7

Nom du plan:
Rez-de-chaussée

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Rennes
318 route de Fougères - Immeuble le
Noven- CS60642
35706 RENNES CEDEX 7

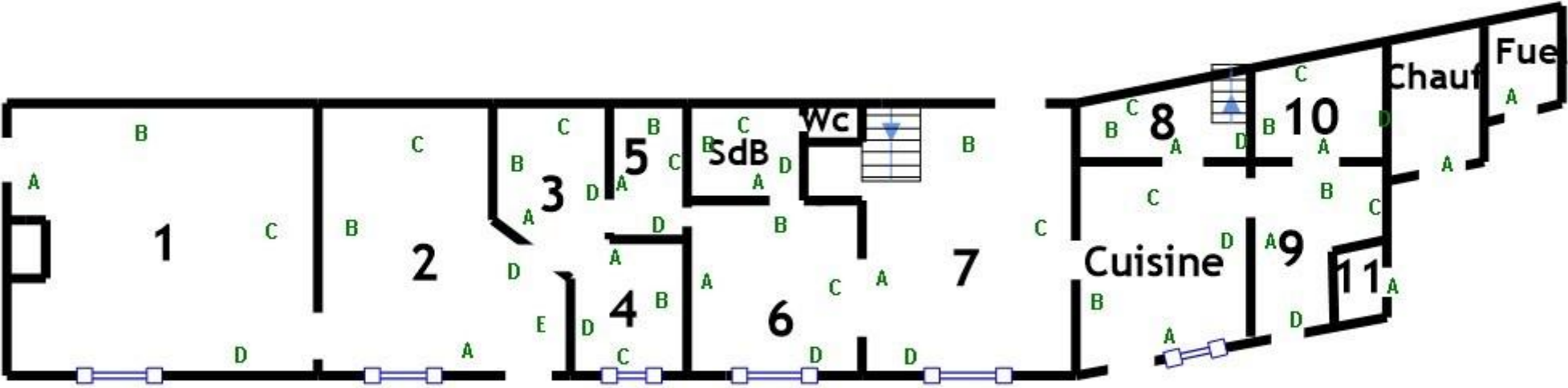
Adresse du bien :

Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION
Rue Madeleine
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Informations relatives au rapport du
repérage :

Réf. du rapport : 2606CBRRE -
BI15450000000083
Rédacteur : Jean Marc FLAUX
Date : 23/07/2026

Commentaires :



1er Etage

Planche de repérage technique

N° planche: 7/7

Nom du plan:

1er Etage 2

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Rennes
318 route de Fougères - Immeuble le
Noven- CS60642
35706 RENNES CEDEX 7

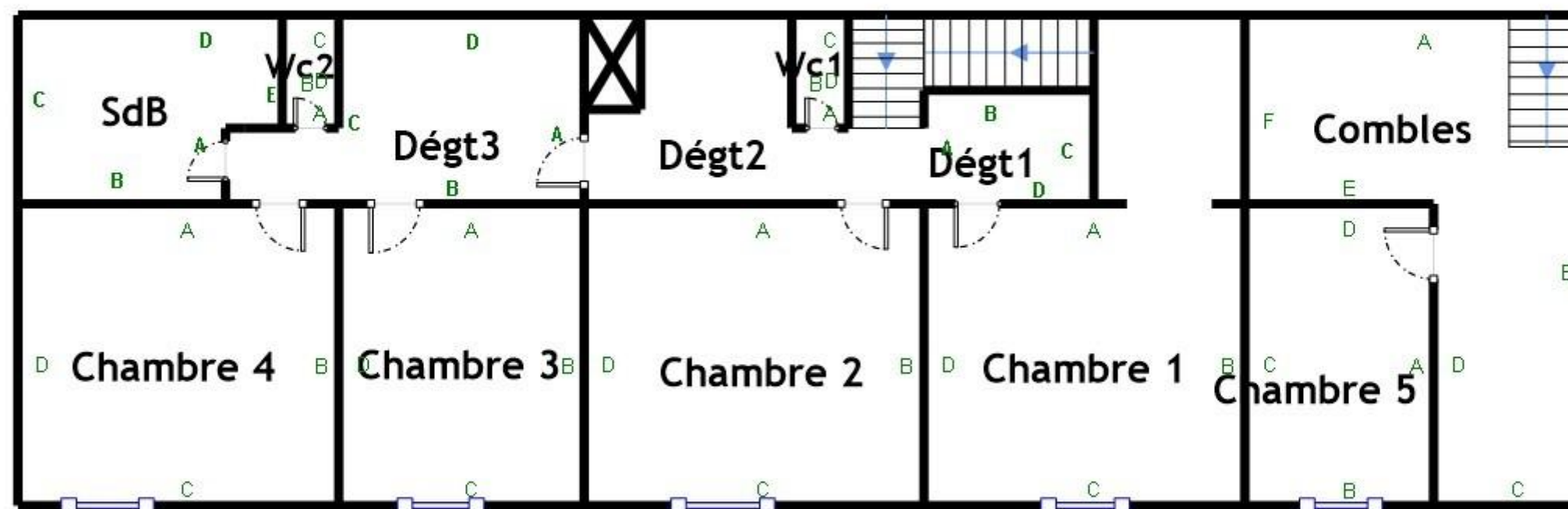
Adresse du bien :

Site GICQUEL - MAISON D'HABITATION
Rue Madeleine
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2606CBRRE -
BI15450000000083
Rédacteur : Jean Marc FLAUX
Date : 23/07/2026

Commentaires :



ANNEXE 2 - REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

ANNEXE 3 - AUTRES DOCUMENTS / PV ANALYSES

Néant

ANNEXE 4 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
Département Construction
Tour Ariane
5, Place des Pyramides
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex



Assurance et Banque

☎ 01 41 34 50 00

📠 01 41 34 55 00

N°ORIAS 07 001 037
Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
civile professionnelle et
exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
Client : **0010834120**

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME
N°SIREN : 479 076 838

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2026 au 01/01/2027.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.

Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.126-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-9 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.126-24 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 12/12/2025
POUR LA SOCIETE :

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué d'AXA France



AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 € 451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.

ANNEXE 5 - ATTESTATION DU FABRICANT DE L'ANALYSEUR XRF



Groupe
PHYSITEK Devices

Fabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements
scientifiques

Usage maximal des sources Cd-109 dans les analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic de type FEnX

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic pourvus d'une source isotopique Cadmium 109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est **55 MBq**. Cette valeur correspond à l'activité résiduelle minimale nécessaire pour obtenir des ratios signal/bruit statistiquement et une durée d'analyse acceptables.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **850 MBq** cette valeur limite est atteinte après **60 mois**.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **370 MBq** cette valeur limite est atteinte après **36 mois**.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroît même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 55 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Cette durée maximale d'utilisation avant un remplacement nécessaire de la source est simplement basée sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Nom de la société : Socotec

Modèle de l'analyseur :	FEnX2
Numéro de série analyseur :	22-1067
Numéro de série de la source :	RTV-1502-23
Activité de la source (Mbq) :	850
Date d'origine de la source :	16/06/2022
Date de fin de validité de la source :	16/06/2027



Fondis Electronic
26, avenue Duguay Trouin,
entrée D – CS 60507
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : <https://www.physitek.fr>



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles.

ANNEXE 6 - NOTICE D'INFORMATION

1. LES EFFETS DU PLOMB SUR LA SANTE

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

2. COMMENT SE CONTAMINE-T-ON ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :

- > en travaillant sans protection,
- > en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- > en se rongant les ongles,
- > en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

3. QUE FAIRE EN CAS DE RISQUE POTENTIEL SUR UN CHANTIER ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- > Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation/réhabilitation et démolition
- > Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenailage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- > Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- > Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- > Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- > Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- > Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- > Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- > Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- > des conseils dans le choix des protections,
- > une aide à l'information et à la formation,
- > une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

CARSAT du Centre
www.carsat-centre.fr
 Tél 02 38 81 50 00
 prev@carsat-centre.fr



OPPBTP Centre
www.preventionbtp.fr
 Tél 02 38 83 60 21
 orleans@oppbtp.fr



RSI région Centre
<http://www.rsi.fr/centre>
 Tél 08 20 20 96 26



Les coordonnées des services de santé au travail sont disponibles sur le site de la DIRECCTE Centre :
www.centre.direccte.gouv.fr/les-services-de-sante-au-travail-en-region-centre

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- > le rapport de repérage plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- > la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- > Les guides de prévention :
 - Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr)
 - Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 6374 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition dans un immeuble bâti



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

Site GICQUEL - HANGAR N°2 et GARAGES
Rue Madeleine
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Propriétaire

Société MAIRIE DE PLOEUC L'HERMITAGE
PLACE LOUIS MOREL
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Demandeur

MAIRIE DE PLOEUC L'HERMITAGE - Société MAIRIE DE
PLOEUC L'HERMITAGE
PLACE LOUIS MOREL
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

SYNTHESE DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Date du rapport : 21/07/2026

Date de visite : 06/07/2026

Nombre de pages : 28

Fait à : 35706 RENNES CEDEX 7

Référence du dossier : 2606CBRRE -
BI15450000000084

Nombre de prélèvements : 5

Nombre d'analyses réalisées : 5

Le présent rapport est établi par :

Jean Marc FLAUX

dont les compétences sont certifiées par : I.Cert
Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires -
Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE
sur la durée de validité du 16/06/2022 au
15/06/2029

Certificat de compétence :
n° CPDI5112

Contrat d'assurance :
AXA /n° 37503519275087 / échéance 31/12/2026

Révision	Date	Objet
Version 01	07/07/2026	Etablissement des rapports de diagnostics amiante et plomb avant démolition

Nota : Toute nouvelle version de rapport annule et remplace les versions précédentes.

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE	3
1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE	3
2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE	3
II. CONCLUSIONS	3
III. OBJET DE LA MISSION	4
1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE	4
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES	4
IV. DEROULEMENT DE LA MISSION	5
1. PRESTATIONS REALISEES	5
2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE	5
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE	5
4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUEES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION	6
5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION	6
V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	7
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE	8
3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES	9
VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT	10
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION	11
1. PRELEVEMENTS	12
2. COMPOSANTS	14
ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS	18
ANNEXE 3 - PV ANALYSES	23
ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS	26
ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES	27
ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE	28

I. PROGRAMME ET PERIMETRE

1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Démolition des locaux cités dans le périmètre de repérage.

Démolition des bâtiments.

2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la liste C définis dans l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique.

Le périmètre de repérage est le suivant :

Ensemble des bâtiments

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Localisation	Matériau ou produit
Rez de chaussée - Local 2; Rez de chaussée - Local 3; Rez de chaussée - Local 4	Plaques de bardage fibrociment
Parties extérieures: Toitures ateliers	Plaques en fibres-ciment
Parties extérieures: Toiture garage	Plaques en fibres-ciment
Rez de chaussée - Garage	Plaques de bardage fibrociment
Parties extérieures	Plaques en fibres-ciment (dépôt au sol)
	2 conduits en fibres-ciment (dépôt au sol)

III. OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalablement à sa démolition. Elle comporte :

- La recherche de la présence des matériaux et produits de la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique;
- L'identification, la localisation et la quantification des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante.

Le présent rapport est destiné à **constituer le rapport de repérage avant démolition de l'immeuble ou partie d'immeuble.**

L'intervention de SOCOTEC a pour référentiel l'article R 1334-22 du Code de la Santé Publique et les textes qui lui sont liés (en particulier arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et du contenu du rapport de repérage), et également l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis .

Elle est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et porte sur les composants de la liste C définis dans l'annexe 13-9 au code de la santé publique.

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des parois enterrées.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Autres

Date de construction / PC : < 1997

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux
Rez de chaussée	Local 1
Rez de chaussée	Local 2
Rez de chaussée	Local 3
Rez de chaussée	Local 4
Rez de chaussée	Garage
Rez de chaussée	Appentis

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- ☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA Rennes BAT R (Cofrac : 1-5967)
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :
 > Mme Justine MARTEIL

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	X	-
Vide sanitaire accessible et visitable			X
Combles accessibles et visitables	X		
Toiture accessible et visitable	X		
Bâtiment vide d'occupants	X		
Bâtiment vide de mobiliers	X		
Equipements en fonctionnement			X

Parties non visitées devant faire l'objet d'investigations approfondies après mise en œuvre de moyens par le donneur d'ordre :

Localisation	Parties du local	Raison	Moyens à mettre en œuvre
Néant	-		

Autres informations sur le déroulement de la mission :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Occupation des locaux : Vide

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants.

Etage	Intitulé du plan
Plan Masse	Plan Masse
Plan Masse 2	Plan Masse 2
Plan de masse 3	Plan de masse 3
Rez-de-chaussée	Rez-de-chaussée

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.
Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ V.1),
- > Les composants de la liste C repérés sans amiante (§V.2)
- > Les composants de la liste C pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ V.3)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

En colonnes 1 et 5 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)	Quantité*2
ZPSO-002	Rez de chaussée - Local 2; Rez de chaussée - Local 3; Rez de chaussée - Local 4	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich - Plaques	Plaques de bardage fibrociment	P002 (Rez de chaussée - Local 2)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-003	Parties extérieures: Toitures ateliers	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes - Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	Plaques en fibres-ciment	P003 (Rez de chaussée - Garage)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-004	Parties extérieures: Toiture garage	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes - Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	Plaques en fibres-ciment	P004 (Parties extérieures: Toiture garage)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-005	Rez de chaussée - Garage	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich - Plaques	Plaques de bardage fibrociment	P005 (Rez de chaussée - Garage)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-006	Parties extérieures	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes - Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	Plaques en fibres-ciment (dépôt au sol)		Présence d'amiante (Sur marquage du matériau)	
ZPSO-007	Parties extérieures	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) - Conduit en fibres-ciment	2 conduits en fibres-ciment (dépôt au sol)		Présence d'amiante (Sur marquage du matériau)	

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

*2 : La quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
ZPSO-001	Rez de chaussée - Local 1	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures - Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de vitrage	P001 (Rez de chaussée - Local 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-008	Parties extérieures: Hangar	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich - Plaques de bardage	Plaques de bardage métallique		Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
ZPSO-009	Rez de chaussée - Local 1	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Éléments associés aux façades - Conduit d'eaux pluviales	Conduit d'eaux pluviales zinc		Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
ZPSO-010	Rez de chaussée - Appentis	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich - Plaques de bardage	Plaques de bardage métallique		Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
ZPSO-011	Rez de chaussée - Appentis	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes - Plaques de toiture	Plaques de toiture métallique		Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction concernés	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant	-	-		

VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- > Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- > Mesures d'empoussièrément par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION

1. PRELEVEMENTS

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P001	<u>Identifiant:</u> ZPSO-001 <u>Description:</u> Joint de vitrage	Rez de chaussée - Local 1	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	06/07/2026	Absence d'amiante	
P002	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Plaques de bardage fibrociment	Rez de chaussée - Local 2	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	06/07/2026	Présence d'amiante	
P003	<u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Description:</u> Plaques en fibres-ciment	Rez de chaussée - Garage	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes	06/07/2026	Présence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P004	<u>Identifiant:</u> ZPSO-004 <u>Description:</u> Plaques en fibres-ciment	Parties extérieures: Toiture garage	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes	06/07/2026	Présence d'amiante	
P005	<u>Identifiant:</u> ZPSO-005 <u>Description:</u> Plaques de bardage fibrociment	Rez de chaussée - Garage	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	06/07/2026	Présence d'amiante	

2. COMPOSANTS

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-001	Rez de chaussée - Local 1	Joint de vitrage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-002	Rez de chaussée - Local 2; Rez de chaussée - Local 3; Rez de chaussée - Local 4	Plaques de bardage fibrociment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-003	Parties extérieures: Toitures ateliers	Plaques en fibres-ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-004	Parties extérieures: Toiture garage	Plaques en fibres-ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-005	Rez de chaussée - Garage	Plaques de bardage fibrociment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-006	Parties extérieures	Plaques en fibres-ciment (dépôt au sol)	Présence d'amiante (Sur marquage du matériau)	

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-007	Parties extérieures	2 conduits en fibres-ciment (depôt au sol)	Présence d'amiante (Sur marquage du matériau)	
ZPSO-008	Parties extérieures: Hangar	Plaques de bardage métallique	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-009	Rez de chaussée - Local 1	Conduit d'eaux pluviales zinc	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	
ZPSO-010	Rez de chaussée - Appentis	Plaques de bardage métallique	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-011	Rez de chaussée - Appentis	Plaques de toiture métallique	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS

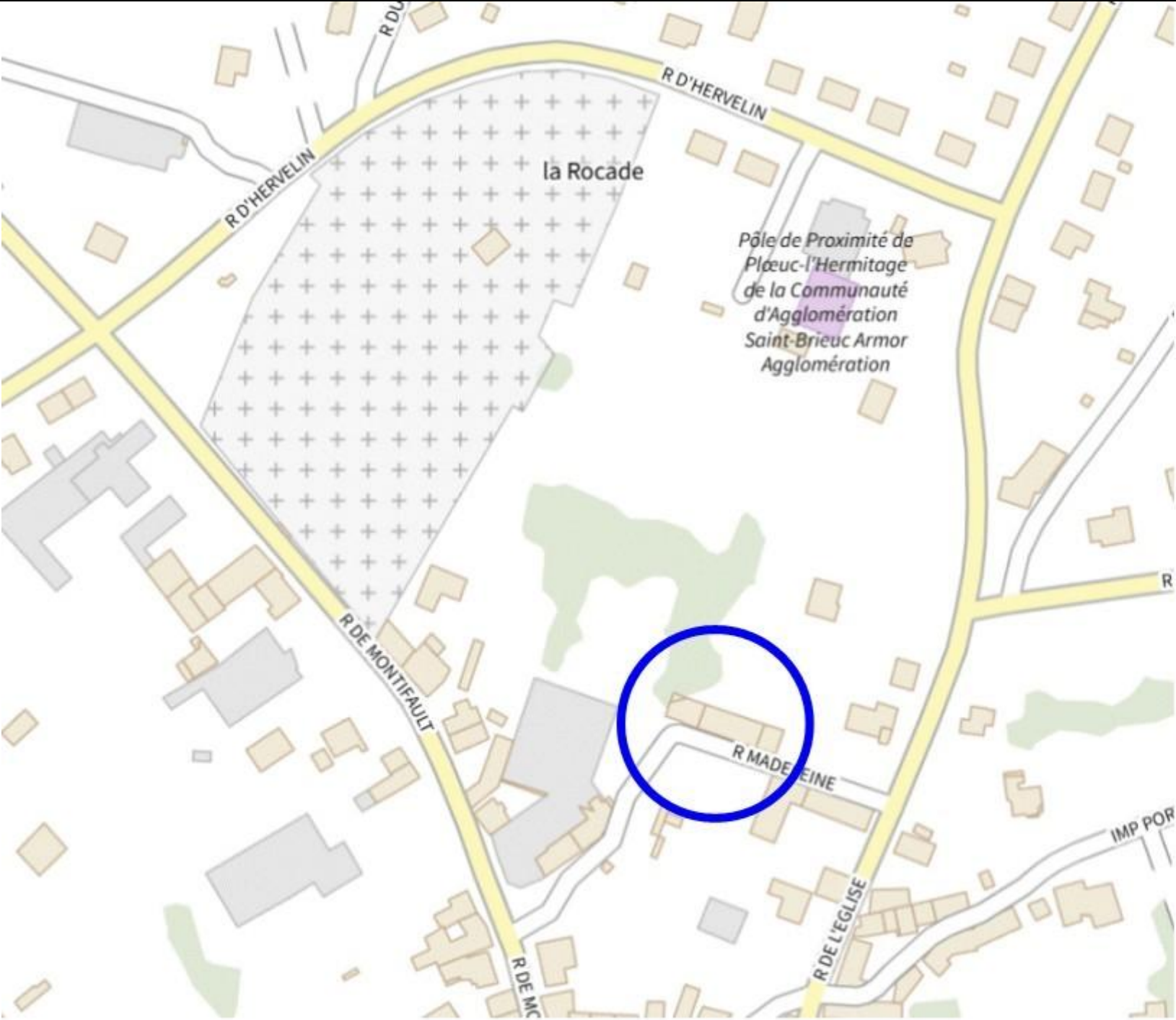
	Planche de repérage technique
	N° planche : 1/4
	Nom du plan : Plan Masse
	Entreprise réalisant le repérage : SOCOTEC Diagnostic Rennes 318 route de Fougères - Immeuble le Noven- CS60642 35706 RENNES CEDEX 7
	Adresse du bien : Site GICQUEL - HANGAR N°2 et GARAGES Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)
	Informations relatives au rapport du repérage : Réf. du rapport : 2606CBRRE - BI15450000000084 Rédacteur : Jean Marc FLAUX Date : 21/07/2026
	Commentaires :

	Planche de repérage technique
	N° planche : 2/4
	Nom du plan : Plan Masse 2
	Entreprise réalisant le repérage : SOCOTEC Diagnostic Rennes 318 route de Fougères - Immeuble le Noven- CS60642 35706 RENNES CEDEX 7
	Adresse du bien : Site GICQUEL - HANGAR N°2 et GARAGES Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)
	Informations relatives au rapport du repérage : Réf. du rapport : 2606CBRRE - BI15450000000084 Rédacteur : Jean Marc FLAUX Date : 21/07/2026
	Commentaires :

Plan de masse

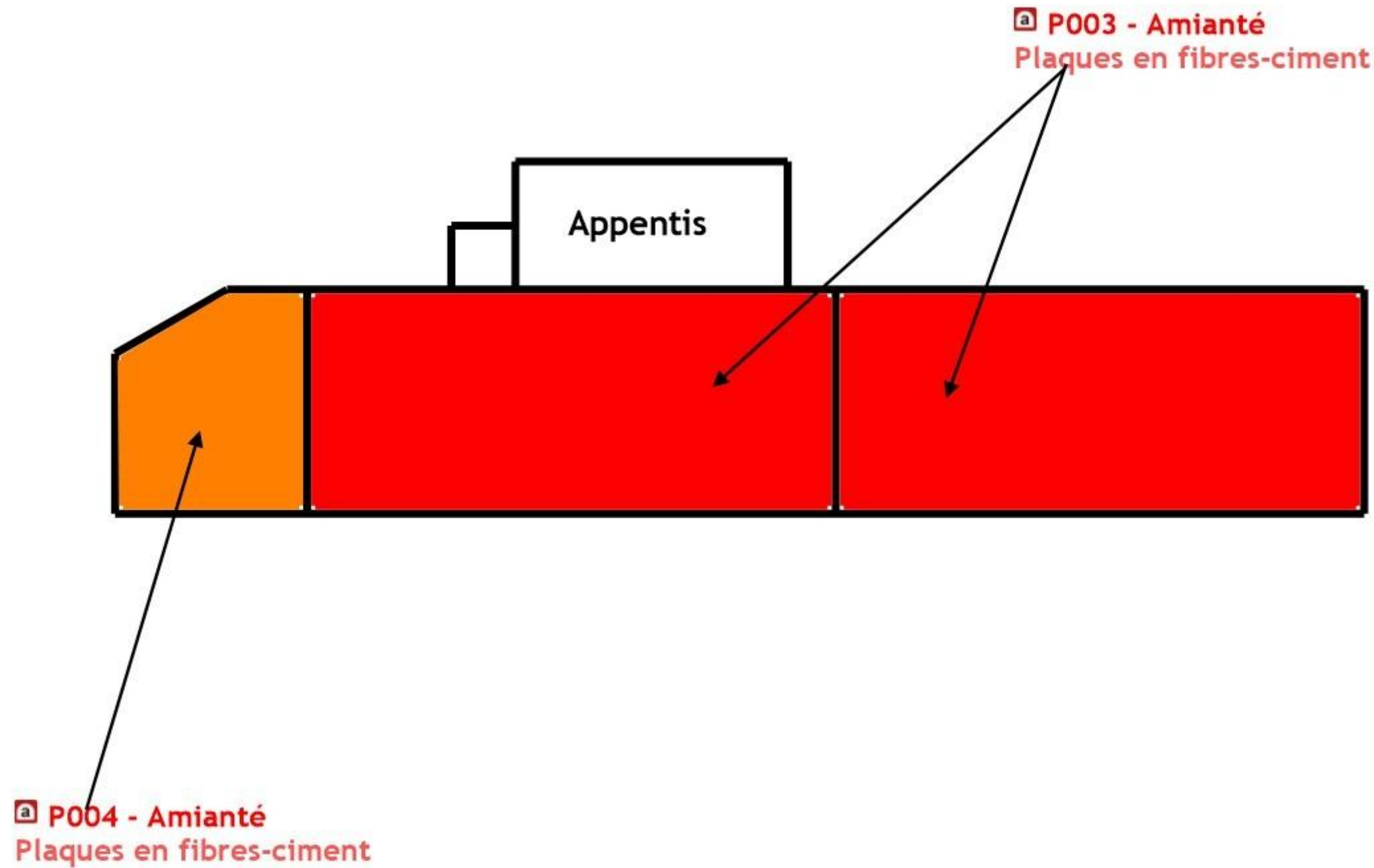


Planche de repérage technique

N° planche : 3/4

Nom du plan :
Plan de masse 3

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Rennes
318 route de Fougères - Immeuble le
Noven- CS60642
35706 RENNES CEDEX 7

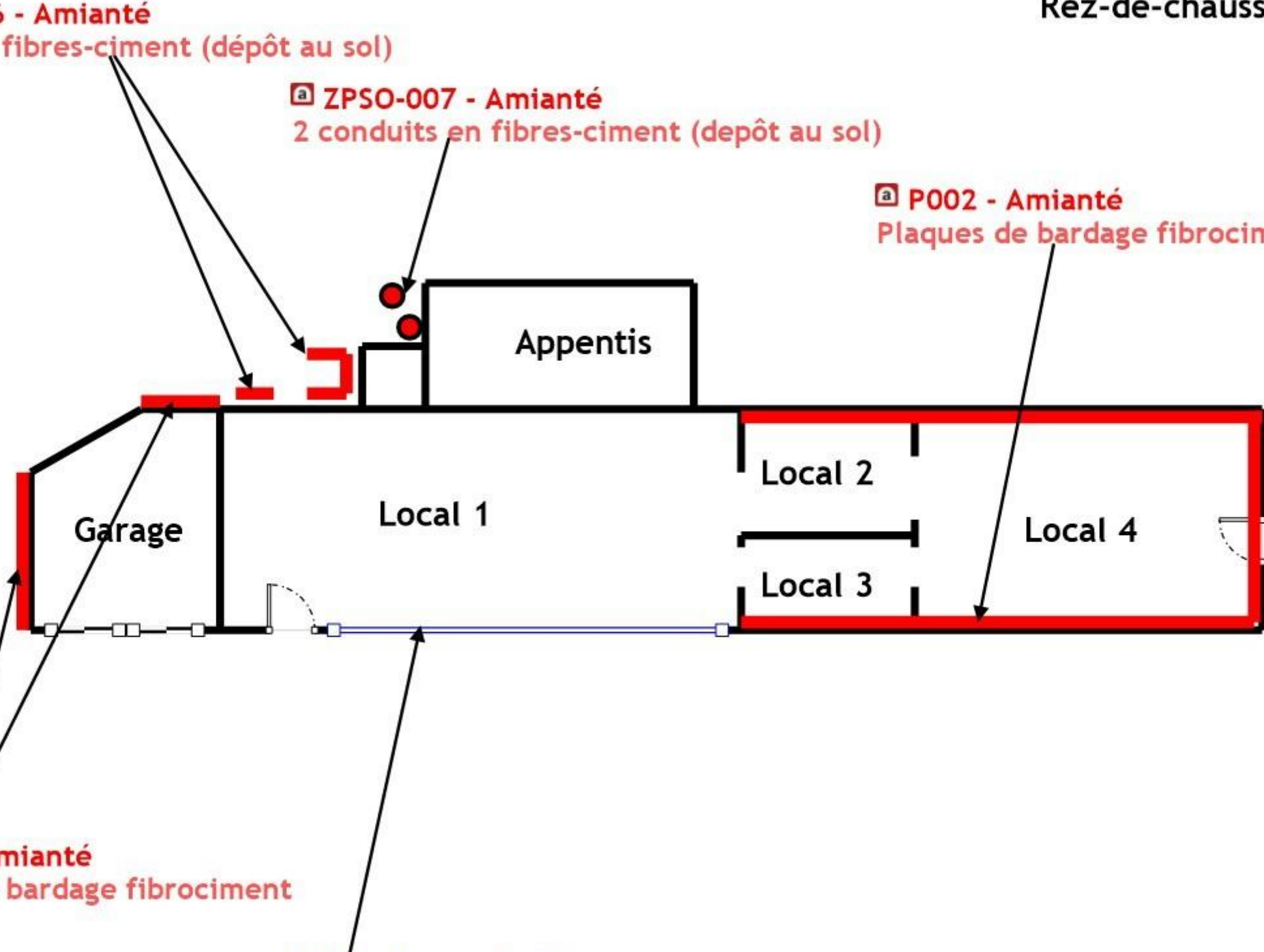
Adresse du bien :

Site GICQUEL - HANGAR N°2 et
GARAGES
Rue Madeleine
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2606CBRRE -
BI15450000000084
Rédacteur : Jean Marc FLAUX
Date : 21/07/2026

Commentaires :

Rez-de-chaussée	
 ZPSO-006 - Amianté Plaques en fibres-ciment (dépôt au sol) ZPSO-007 - Amianté 2 conduits en fibres-ciment (dépôt au sol) P002 - Amianté Plaques de bardage fibrociment P005 - Amianté Plaques de bardage fibrociment P001 - Non amianté Joint de vitrage	Planche de repérage technique
	N° planche : 4/4
	Nom du plan : Rez-de-chaussée
	Entreprise réalisant le repérage : SOCOTEC Diagnostic Rennes 318 route de Fougères - Immeuble le Noven- CS60642 35706 RENNES CEDEX 7
	Adresse du bien : Site GICQUEL - HANGAR N°2 et GARAGES Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)
	Informations relatives au rapport du repérage : Réf. du rapport : 2606CBRRE - BI15450000000084 Rédacteur : Jean Marc FLAUX Date : 21/07/2026
	Commentaires :

ANNEXE 3 - PV ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Tel : 02.99.35.41.41
 www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
 sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0726-29087 EN DATE DU 14/07/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
 Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Cliant :	SOCOTEC DIAGNOSTIC RENNES (CBRRE) 13 Rue du Clos Courtel 35510 Cesson-Sévigné	Réf. Commande ITGA :	IT0726-29087
		Réf. Commande Client :	Poeuc_l'Hermitage_Hangar_no2_1194

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 10/07/2026

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
 ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
 - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
 ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction
 électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 2606CBRRE - BI15450000000084 - Site GICQUEL - HANGAR No2 et GARAGES Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17534	
Réf échantillon client : P001 - Joint de vitrage - Rez de chaussée - Local 1		Description ITGA : Peinture / Matériau compact beige	
1 ¹ Peinture non séparable + Matériau compact beige non séparable (1)	META (A) le 14/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1 (4)	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : GFF (3)
Réf dossier client : 2606CBRRE - BI15450000000084 - Site GICQUEL - HANGAR No2 et GARAGES Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17535	
Réf échantillon client : P002 - Plaques de bardage fibrociment - Rez de chaussée - Local 2		Description ITGA : Fibrociment gris avec fibres visibles	
1 ¹ Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 13/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : YCD

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 1/2

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0726-29087 EN DATE DU 14/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000084 - Site GICQUEL - HANGAR No2 et GARAGES Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17536	
Réf échantillon client : P003 - Plaques en fibres-ciment - Rez de chaussée - Garage		Description ITGA : Fibrociment gris avec fibres visibles	
1 * Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 13/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : YCD
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000084 - Site GICQUEL - HANGAR No2 et GARAGES Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17537	
Réf échantillon client : P004 - Plaques en fibres-ciment - Parties extérieures: Toiture garage		Description ITGA : Fibrociment gris avec fibres visibles	
1 * Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 13/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : YCD
Réf dossier client : 2606CBRE - BI15450000000084 - Site GICQUEL - HANGAR No2 et GARAGES Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France		Réf échantillon ITGA : IT072607-17538	
Réf échantillon client : P005 - Plaques de bardage fibrociment - Rez de chaussée - Garage		Description ITGA : Fibrociment gris avec fibres visibles	
1 * Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 13/07/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : YCD

- (1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
 (2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
 (3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
 (4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.
 1.accreditation n° 1-5967

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

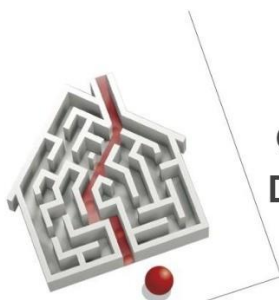
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 2/2

ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES



Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier



Certificat diagnostiqueur immobilier numérique

N° CPDI5112 Version 008

Je soussigné, Pierre-François TRILLAT, Responsable activités certifications d'I.Cert, atteste que :

Monsieur FLAUX Jean-Marc

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

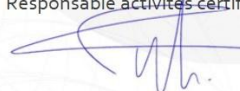
Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 16/06/2022 - Date d'expiration : 15/06/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 16/06/2022 - Date d'expiration : 15/06/2029
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 03/02/2024 - Date d'expiration : 02/02/2031
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine (1) Date d'effet : 04/02/2024 - Date d'expiration : 03/02/2031

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée en scannant le QR code ou à l'adresse suivante : <https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/>

Valide à partir du 31/03/2026.

Pierre-François TRILLAT
Responsable activités certifications d'I.Cert



(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification



Certification de personnes
Diagnosticteur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert – Immeuble Pentagone 2 – 6 rue d'Ouessant
35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev23

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
 Département Construction
 Tour Ariane
 5, Place des Pyramides
 La Défense 9
 92088 Paris La Défense Cedex

☎ **01 41 34 50 00**
 📠 **01 41 34 55 00**

N°ORIAS **07 001 037**
 Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
 civile professionnelle et
 exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
 Client : **0010834120**



Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME
 N°SIREN : 479 076 838

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2026 au 01/01/2027.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.

Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.126-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-9 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.126-24 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 12/12/2025
 POUR LA SOCIÉTÉ :

Mathieu GODART
 Directeur Général Délégué d'AXA France



AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 6451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.

Rapport de mission de repérage du plomb avant travaux dans un immeuble bâti

(Selon Norme NF X 46-035 de Juin 2021)



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

Site GICQUEL - HANGAR N°2 et GARAGES
Rue Madeleine
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Propriétaire

Société MAIRIE DE PLOEUC L'HERMITAGE
PLACE LOUIS MOREL
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Demandeur

MAIRIE DE PLOEUC L'HERMITAGE - Société MAIRIE DE PLOEUC L'HERMITAGE
PLACE LOUIS MOREL
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Nature des travaux : Rénovation / Réhabilitation : **NON** Démolition : **OUI**

Programme des travaux : Voir chapitre I.3

Date du rapport : 21/07/2026

Date de visite : 06/07/2026

Nombre de pages : 22

Fait à : 35706 RENNES CEDEX 7

Référence du dossier : 2606CBRRE
- BI15450000000084

Le présent rapport est établi par :
Jean Marc FLAUX

Contrat d'assurance :
AXA / n° 37503519275087 / échéance 31/12/2026

Révision	Date	Objet
Version 01	07/07/2026	Etablissement des rapports de diagnostics amiante et plomb avant démolition

Nota : Toute nouvelle version de rapport annule et remplace les versions précédentes.

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I.	CADRE DE LA MISSION	3
1.	Objet de la mission	3
2.	Références règlementaires et normatives	3
3.	Programme des travaux du donneur d'ordre	4
4.	Périmètre du repérage (locaux et parties de locaux concernés)	4
5.	Description du bien	4
II.	METHODOLOGIE EMPLOYEE	5
1.	Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb	5
2.	Stratégie de mesurage	5
3.	Présentation des résultats	6
III.	PROTOCOLE DU REPERAGE.....	6
1.	Identification des locaux	6
2.	Identification des zones	6
3.	Identification des revêtements	6
4.	Identification des unités de repérage et substrat.....	7
IV.	INFORMATIONS CONCERNANT LE SPECTROMETRE.....	8
V.	DEROULEMENT DE LA MISSION	9
1.	Prestations réalisées :	9
2.	Personnes présentes lors de la visite :	9
3.	Informations complémentaires sur la visite	9
4.	Documents communiqués à Socotec dans le cadre de la présente mission	9
5.	Plans des parties d'immeuble concernées par la mission.....	9
VI.	RESULTATS DETAILLES	10
	Annexe 1 - REPERAGE DES LOCAUX.....	12
	Annexe 2 - REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE	17
	Annexe 3 - AUTRES DOCUMENTS / PV ANALYSES.....	18
	Annexe 4 - ATTESTATION D'ASSURANCE.....	19
	Annexe 5 - ATTESTATION DU FABRICANT DE L'ANALYSEUR XRF	20
	Annexe 6 - NOTICE D'INFORMATION	21

I. CADRE DE LA MISSION

1. OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet l'identification, la localisation des revêtements, matériaux et produits de construction contenant du plomb susceptibles d'être impactés, directement ou indirectement, au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition définis préalablement à la mission, dans l'immeuble bâti considéré. L'altération de ces revêtements, matériaux et produits peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux.

La recherche se limite aux revêtements, matériaux et produits de construction impactés, directement ou indirectement, par les travaux.

Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Le repérage porte sur tous les revêtements, matériaux et produits de construction et de décoration, comprenant notamment les revêtements intérieurs ou extérieurs, apparents ou recouverts, susceptibles de libérer des poussières de plomb lors des travaux tels que :

- Peintures, enduits, vernis, papiers (comprenant une feuille de plomb entrecollée), tissus muraux peints, colle (surtout en utilisation au sein de monuments historiques pour des toiles marouflées)
- Feuilles de plomb laminé (couverture, accessoire de couverture ou d'étanchéité, isolation phonique), canalisations en plomb, sertissage de vitraux, câbles gainés de plomb, éléments décoratifs en plomb etc.

Les PVC et les glaçages de faïences et de carrelages peuvent contenir du plomb. Cependant, au regard du faible potentiel d'émission de poussières de plomb de ces matériaux, compte-tenu de la nature des travaux généralement effectuée, leur recherche n'a pas été incluse dans le domaine d'application de la norme NF X 46 035 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements, matériaux et produits de construction.

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

2. REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

- > Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail
- > Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants
- > Norme NF X 46-031 d'avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb
- > Norme NF X 46-035 de juin 2021 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements, matériaux et produits de construction

3. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Ce paragraphe est consacré à la description détaillée des travaux envisagés afin de permettre au diagnostiqueur de définir la stratégie de mesures la plus adaptée. En l'absence de programme détaillé fourni par le donneur d'ordre, notre responsabilité ne saurait être engagée sur la stratégie de mesure ou le périmètre de repérage établi.

PROGRAMME DE TRAVAUX TRANSMIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE :

Démolition des bâtiments.

TABLEAU DE RECENSEMENT DES TRAVAUX ÉTABLI PAR LE DONNEUR D'ORDRE (si transmis au préalable)

Local / Structure	Nature des travaux	Entreprise Intervenant
Néant		

4. PERIMETRE DU REPERAGE (LOCAUX ET PARTIES DE LOCAUX CONCERNES)

Parties d'immeubles visitées :

Niveaux	Locaux
Rez de chaussée	Local 1
Rez de chaussée	Local 2
Rez de chaussée	Local 3
Rez de chaussée	Local 4
Rez de chaussée	Garage
Rez de chaussée	Appentis

Parties d'immeubles non visitées :

Niveaux	Locaux
Néant	

Eléments non contrôlables (le cas échéant) :

Local	Parties du local	Raisons
Néant		

5. DESCRIPTION DU BIEN

Activité principale de l'immeuble : Autres
Année de construction : < 1997

II. METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb ont été réalisées selon le cadre réglementaire défini précédemment, et selon les modalités de la norme NF X 46-035 de Juin 2021.

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux, produits et des unités de repérage sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de repérage qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de repérage impactées par les travaux font l'objet de mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Une vérification du bon fonctionnement de l'appareil est réalisée avant la campagne de mesure, après tout redémarrage de l'analyseur et en fin de campagne.

En cas d'impossibilité de mesure par fluorescence X sur le revêtement, matériau, produit visé, l'auteur du constat peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb total.

En cas d'unité de repérage située à une hauteur supérieure à 3 mètres, il appartient au donneur d'ordre de prendre les dispositions nécessaires, en accord avec la réglementation du travail, pour permettre à l'opérateur de repérage de réaliser les mesures de concentration en plomb sur celle-ci, faute de quoi le constat n'aurait de valeur que pour les unités diagnostiquées.

Il appartient également au donneur d'ordre de procéder aux opérations de démontage des éléments masquant les revêtements ou matériaux concernés par le périmètre de repérage et de faire procéder au démontage nécessitant des outillages et / ou aux investigations approfondies destructives demandées par l'opérateur de repérage.

1. VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB

En l'absence de valeur-seuil réglementaire de prise en compte du risque plomb dans le cadre de cette mission, le présent rapport n'a pas vocation à conclure sur le niveau de risques que présentent les revêtements ou les matériaux identifiés comme contenant du plomb.

Il appartient aux donneurs d'ordre et entreprises intervenantes de choisir la technique d'intervention la moins polluante et de définir les mesures de prévention des risques et d'hygiène adaptées à chaque situation de travail.

Les valeurs mesurées renseignent aussi sur la nature des composés. Dans la pratique les valeurs élevées mettent en évidence la présence de céruse ou de minium de plomb. Les valeurs faibles ($< 1\text{mg/cm}^2$) peuvent révéler la présence de siccatif de plomb (colle papier peint, peinture) ou d'impuretés dans les matériaux (support métallique, parpaings,...).

2. STRATEGIE DE MESURAGE

Dans chaque local, toutes les unités de repérage identifiées au préalable dans les zones de repérage font l'objet de mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Le nombre de mesures est défini selon l'étendue de l'unité de repérage et de la nature des travaux.

Pour une unité de repérage définie, au moins deux mesures sont effectuées. Si les résultats sont cohérents, l'unité de repérage est validée. Si les résultats sont incohérents, l'unité de repérage définie initialement est décomposée en plusieurs unités de repérage distinctes et les mesures sont complétées jusqu'à obtenir des résultats cohérents pour la ou les unités de repérage définie(s).

Ces mesures sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, ...). Sur chaque unité de repérage, les mesures sont réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte

Pour les unités de repérage qui ont des surfaces ou des longueurs importantes, il est procédé à des mesures complémentaires.

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements, il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire.

3. PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le(s) croquis et dans le(s) tableau(x) des mesures est la suivante :

- > La zone de l'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le(s) croquis ; les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;

Les unités de repérage (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet de mesures sont classées dans le(s) tableau(x) des mesures.

Nota : Une unité de repérage définit soit :

- un ou plusieurs éléments de construction, finition ou décoration, ayant a priori un même substrat, un même revêtement et un même historique en matière de construction et de revêtement
- un matériau ayant a priori un même historique en matière de construction.

III. PROTOCOLE DU REPERAGE

1. IDENTIFICATION DES LOCAUX

L'auteur du constat dresse la liste détaillée :

- des locaux ;
- des ouvrages extérieurs (façades, couvertures, clôtures etc.).

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc.

Une cage d'escalier est découpée en plusieurs locaux. Sont considérés comme locaux distincts :

- > chaque palier ;
- > chaque partie de cage d'escalier située entre deux paliers ;
- > gaine d'ascenseur.

En vue d'assurer la cohérence de ce découpage, le hall d'entrée pourra être assimilé au palier du rez-de-chaussée.

2. IDENTIFICATION DES ZONES

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local ou ouvrage extérieur en plusieurs zones qu'il identifie sur le croquis. Ces zones correspondent généralement aux différentes faces du local.

Selon la convention établie, une lettre est attribuée à chaque « zone » du local (A, B, C et D). On appelle « zone A » le mur par lequel on accède au local. Les zones suivantes sont désignées dans le sens horaire.

Une unité de repérage (porte, fenêtre, ...) peut être associée à une « zone ».

3. IDENTIFICATION DES REVETEMENTS

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction.

Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anticorrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les PVC et les glaçages de faïences et de carrelages peuvent contenir du plomb. Cependant, au regard du faible potentiel d'émission de poussières de plomb de ces matériaux, compte-tenu de la nature des travaux généralement

effectuée, leur recherche n'a pas été incluse dans le domaine d'application de la norme NF X 46 035 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements, matériaux et produits de construction. Sauf demande du donneur d'ordre, il n'est pas réalisé de mesures sur ces matériaux.

4. IDENTIFICATION DES UNITES DE REPERAGE ET SUBSTRAT

Dans chaque local, toutes les surfaces susceptibles d'avoir un revêtement contenant du plomb sont analysées ou incluses dans une unité de repérage à analyser.

Cela comprend aussi les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb (papier peint, toile de verre, moquette murale, etc.), car un matériau contenant du plomb peut exister en dessous. L'auteur du constat identifie le substrat de l'unité de repérage par examen visuel et en fonction des caractéristiques physiques du matériau, et le revêtement apparent de l'unité de repérage.

Par substrat, on entend un matériau sur lequel un revêtement est appliqué (plâtre, bois, brique, métal, etc.).

Une unité de repérage définit soit :

- Un ou plusieurs éléments de construction, finition ou décoration, ayant a priori un même substrat, un même revêtement et un même historique en matière de construction et de revêtement ;
- Un matériau ayant a priori un même historique en matière de construction (exemple : solin en plomb)

Une unité de repérage peut être constituée d'un ensemble d'éléments situés dans des locaux et niveaux différents.

Une unité de repérage se définit a minima avec les critères suivants : le niveau, le local, la zone, le produit ou matériau, le substrat, le revêtement.

Peuvent constituer une seule et même unité de repérage :

- > l'ensemble des plinthes d'un même local ;
- > l'ensemble des boiseries, décorations d'un même local ;
- > une porte et son huisserie dans un même local ;
- > une fenêtre et son huisserie dans un même local ;
- > l'ensemble des modénatures d'une façade.

Constituent des unités de repérage distinctes :

- > les différents murs d'une même pièce ;
- > des éléments de construction de substrats différents (tels qu'un pan de bois et le reste de la paroi murale à laquelle il appartient) ;
- > les côtés extérieur et intérieur d'une porte ou d'une fenêtre ;
- > des éléments situés dans des locaux différents, même contigus (tels que les 2 faces d'une porte, d'une fenêtre, d'une cloison mobile... car elles ont pu être peintes par des peintures différentes) ;
- > une allège ou une embrasure et la paroi murale à laquelle elle appartient.

Si des habitudes locales de construction ou de mise en peinture sont connues, l'auteur du constat en tient compte pour une définition plus précise des unités de repérage.

Dans une partie de cage d'escalier, sont aussi considérés comme unités de repérage distinctes :

- > l'ensemble des marches ;
- > l'ensemble des contremarches ;
- > l'ensemble des balustres ;
- > le limon ;
- > la crémaillère ;
- > la main courante ;
- > le plafond.

IV. INFORMATIONS CONCERNANT LE SPECTROMETRE

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS	
Modèle de l'appareil	FENX2	
N° de série de l'appareil	22-1067	
Nature du radionucléide	Cd109	
Date du dernier chargement de la source	16/06/2022	Activité à cette date et durée de vie : 850 Mbq
Autorisation ASN (DGSNR) Remplacé par Déclaration au 1 ^{er} Janvier 2019	N° T350489_CODEP-NAN-2024-027695	Date de déclaration 22/05/2024 00:00:00
	Date de fin de validité de l'autorisation Déclaration ASN / māj 2022	
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	DELATTRE Olivier	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	HOMBERT Clotilde	

Étalon : NIST SRM2573 1.04mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Etalonnage entrée	1	06/07/2026	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	42	06/07/2026	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

Ces vérifications sont effectuées selon les modalités définies par le fabricant de l'appareil.

V. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES :

- ☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des revêtements, matériaux, produits susceptibles de contenir du plomb concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Mesures, avec un appareil à fluorescence X, de la concentration en plomb des revêtements, matériaux, produits repérés.
- ☐ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
- ☒ Enregistrement des données sur les revêtements, produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE :

Accompagnateur(s) :

> Mme Justine MARTEIL

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Etat d'occupation des locaux lors de notre visite :

Vide

Autres informations sur le déroulement de la mission :

Néant

4. DOCUMENTS COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents remis
Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans/schémas des parties d'immeubles concernées par la mission sont les suivants :

Etage	Intitulé du plan
Plan Masse	Plan Masse
Plan Masse 2	Plan Masse 2
Plan de masse 3	Plan de masse 3
Rez-de-chaussée	Rez-de-chaussée

VI. RESULTATS DETAILLES

Analyses par fluorescence X :

Rez de chaussée - Local 1

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
2	Fenêtre 1 intérieure	B	Bois	Peinture	Fenêtre 1 intérieure (partie basse)	0,02		
3					Fenêtre 1 intérieure (partie haute)	0,02		
4	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	B	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre 1 intérieure (partie basse)	0,02		
5					Huisserie Fenêtre 1 intérieure (partie haute)	0,02		
6	Fenêtre 1 extérieure	B	Bois	Peinture	Fenêtre 1 extérieure (partie basse)	0,02		
7					Fenêtre 1 extérieure (partie haute)	0,02		
8	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	B	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre 1 extérieure (partie basse)	0,02		
9					Huisserie Fenêtre 1 extérieure (partie haute)	0,02		
10	Porte	A	Bois	Peinture	Porte (partie basse)	0,03		
11					Porte (partie haute)	0,03		
12	Huisserie Porte	A	Bois	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,03		
13					Huisserie Porte (partie haute)	0,03		
14	Fenêtre 2 intérieure	A	Bois	Peinture	Fenêtre 2 intérieure (partie basse)	0,06		
15					Fenêtre 2 intérieure (partie haute)	0,06		
16	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	A	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre 2 intérieure (partie basse)	0,06		
17					Huisserie Fenêtre 2 intérieure (partie haute)	0,06		
18	Fenêtre 2 extérieure	A	Bois	Peinture	Fenêtre 2 extérieure (partie basse)	0,06		
19					Fenêtre 2 extérieure (partie haute)	0,06		
20	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	A	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre 2 extérieure (partie basse)	0,06		
21					Huisserie Fenêtre 2 extérieure (partie haute)	0,06		
Nombre d'unités de repérage : 10								

Rez de chaussée - Local 3

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
22	Fenêtre intérieure	A	Bois	Peinture	Fenêtre intérieure (partie basse)	0,06		
23					Fenêtre intérieure (partie haute)	0,06		
24	Huisserie Fenêtre intérieure	A	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse)	0,06		
25					Huisserie Fenêtre intérieure (partie haute)	0,06		
26	Fenêtre extérieure	A	Bois	Peinture	Fenêtre extérieure (partie basse)	0,06		
27					Fenêtre extérieure (partie haute)	0,06		
28	Huisserie Fenêtre extérieure	A	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse)	0,06		
29					Huisserie Fenêtre extérieure (partie haute)	0,06		
Nombre d'unités de repérage : 4								

Rez de chaussée - Local 4

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
30	Fenêtre intérieure	A	Bois	Peinture	Fenêtre intérieure (partie basse)	0,06		
31					Fenêtre intérieure (partie haute)	0,06		
32	Huisserie Fenêtre intérieure	A	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse)	0,06		
33					Huisserie Fenêtre intérieure (partie haute)	0,06		
34	Fenêtre extérieure	A	Bois	Peinture	Fenêtre extérieure (partie basse)	0,06		
35					Fenêtre extérieure (partie haute)	0,06		
36	Huisserie Fenêtre extérieure	A	Bois	Peinture	Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse)	0,06		
37					Huisserie Fenêtre extérieure (partie haute)	0,06		

Nombre d'unités de repérage : 4

Rez de chaussée - Garage

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/cm²)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
38	Porte	A	Métal	Peinture	Porte (partie basse)	0,01		
39					Porte (partie haute)	0,01		
40	Huisserie Porte	A	Métal	Peinture	Huisserie Porte (partie basse)	0,01		
41					Huisserie Porte (partie haute)	0,01		

Nombre d'unités de repérage : 2

Analyses chimiques en laboratoire :

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Teneur en plomb (mg/g)	Incertitude de la mesure (+/-, en mg/cm²)	Observations
Néant								

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Commentaires relatifs aux mesures incohérentes (le cas échéant) : /

ANNEXE 1 - REPERAGE DES LOCAUX

Commentaires :

	Planche de repérage technique
	N° planche: 2/4
	Nom du plan: Plan Masse 2
	Entreprise réalisant le repérage : SOCOTEC Diagnostic Rennes 318 route de Fougères - Immeuble le Noven- CS60642 35706 RENNES CEDEX 7
	Adresse du bien : Site GICQUEL - HANGAR N°2 et GARAGES Rue Madeleine 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)
	Informations relatives au rapport du repérage : Réf. du rapport : 2606CBRRE - BI15450000000084 Rédacteur : Jean Marc FLAUX Date : 21/07/2026
	Commentaires :

Plan de masse

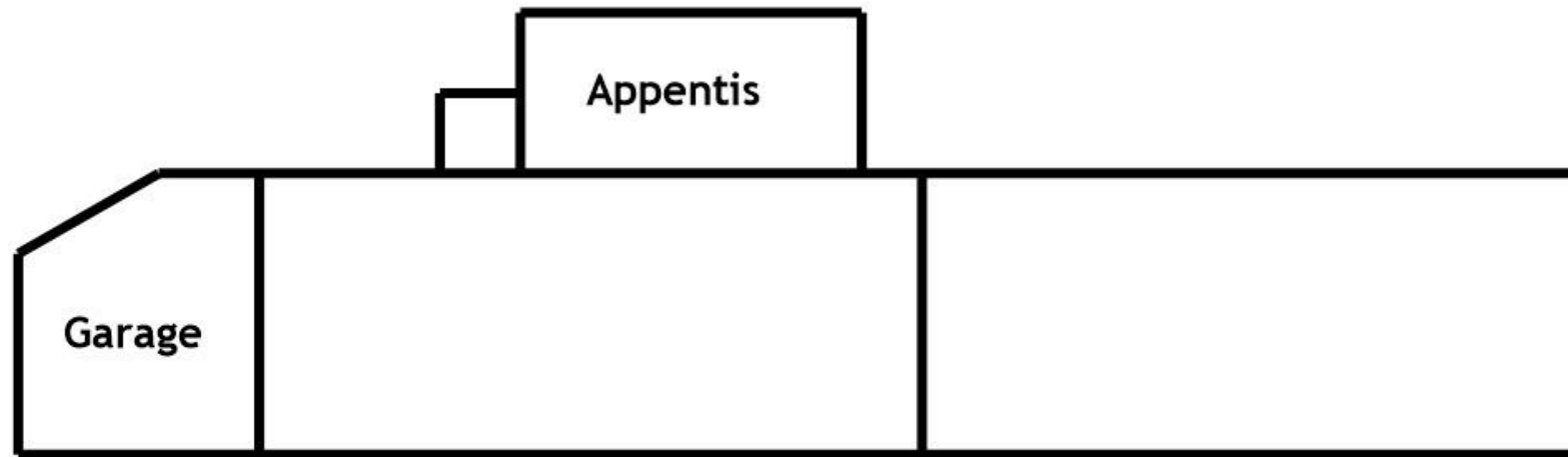


Planche de repérage technique

N° planche: 3/4

Nom du plan:
Plan de masse 3

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Rennes
318 route de Fougères - Immeuble le
Noven- CS60642
35706 RENNES CEDEX 7

Adresse du bien :

Site GICQUEL - HANGAR N°2 et
GARAGES
Rue Madeleine
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2606CBRRE -
BI15450000000084
Rédacteur : Jean Marc FLAUX
Date : 21/07/2026

Commentaires :

Rez-de-chaussée

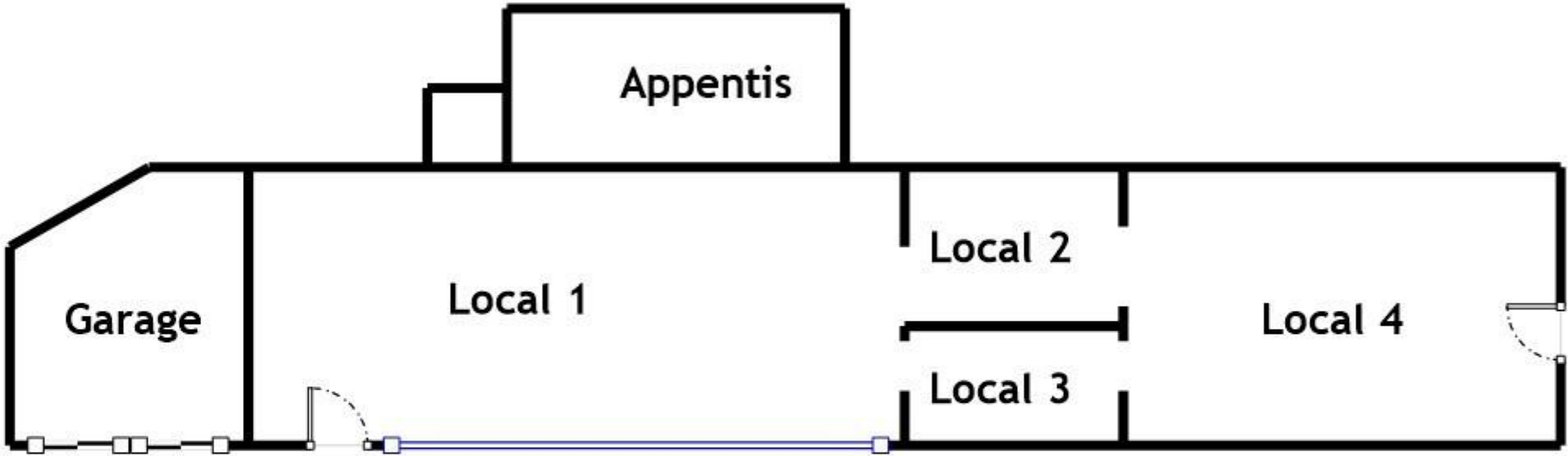


Planche de repérage technique

N° planche: 4/4

Nom du plan:
Rez-de-chaussée

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Rennes
318 route de Fougères - Immeuble le
Noven- CS60642
35706 RENNES CEDEX 7

Adresse du bien :

Site GICQUEL - HANGAR N°2 et
GARAGES
Rue Madeleine
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Informations relatives au rapport du
repérage :

Réf. du rapport : 2606CBRRE -
BI15450000000084
Rédacteur : Jean Marc FLAUX
Date : 21/07/2026

Commentaires :

ANNEXE 2 - REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

ANNEXE 3 - AUTRES DOCUMENTS / PV ANALYSES

Néant

ANNEXE 4 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
Département Construction
Tour Ariane
5, Place des Pyramides
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex

☎ 01 41 34 50 00

📠 01 41 34 55 00

N°ORIAS 07 001 037
Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
civile professionnelle et
exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
Client : **0010834120**



Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME
N°SIREN : 479 076 838

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2026 au 01/01/2027.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.

Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.126-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-9 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.126-24 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 12/12/2025
POUR LA SOCIETE :

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué d'AXA France



AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 € 451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.

ANNEXE 5 - ATTESTATION DU FABRICANT DE L'ANALYSEUR XRF



Groupe
PHYSITEK Devices

Fabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements
scientifiques

Usage maximal des sources Cd-109 dans les analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic de type FEnX

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic pourvus d'une source isotopique Cadmium 109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est **55 MBq**. Cette valeur correspond à l'activité résiduelle minimale nécessaire pour obtenir des ratios signal/bruit statistiquement et une durée d'analyse acceptables.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **850 MBq** cette valeur limite est atteinte après **60 mois**.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **370 MBq** cette valeur limite est atteinte après **36 mois**.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroît même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 55 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Cette durée maximale d'utilisation avant un remplacement nécessaire de la source est simplement basée sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Nom de la société : Socotec

Modèle de l'analyseur :	FEnX2
Numéro de série analyseur :	22-1067
Numéro de série de la source :	RTV-1502-23
Activité de la source (Mbq) :	850
Date d'origine de la source :	16/06/2022
Date de fin de validité de la source :	16/06/2027



Fondis Electronic
26, avenue Duguay Trouin,
entrée D – CS 60507
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : <https://www.physitek.fr>



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles.

ANNEXE 6 - NOTICE D'INFORMATION

1. LES EFFETS DU PLOMB SUR LA SANTE

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

2. COMMENT SE CONTAMINE-T-ON ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :

- > en travaillant sans protection,
- > en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- > en se rongant les ongles,
- > en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

3. QUE FAIRE EN CAS DE RISQUE POTENTIEL SUR UN CHANTIER ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- > Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation/réhabilitation et démolition
- > Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenailage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- > Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- > Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- > Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- > Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- > Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- > Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- > Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- > des conseils dans le choix des protections,
- > une aide à l'information et à la formation,
- > une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

CARSAT du Centre
www.carsat-centre.fr
 Tél 02 38 81 50 00
 prev@carsat-centre.fr



OPPBTP Centre
www.preventionbtp.fr
 Tél 02 38 83 60 21
 orleans@oppbtp.fr



RSI région Centre
<http://www.rsi.fr/centre>
 Tél 08 20 20 96 26



Les coordonnées des services de santé au travail sont disponibles sur le site de la DIRECCTE Centre :
www.centre.direccte.gouv.fr/les-services-de-sante-au-travail-en-region-centre

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- > le rapport de repérage plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- > la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- > Les guides de prévention :
 - Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr)
 - Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 6374 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti avec caractérisation des enrobés de voiries (amiante et/ou HAP)

(Selon Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Aout 2017)



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

Site GICQUEL
ENROBES DES CIRCULATIONS
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Propriétaire

Société MAIRIE DE PLOEUC L'HERMITAGE
PLACE LOUIS MOREL
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

Demandeur

MAIRIE DE PLOEUC L'HERMITAGE - Société MAIRIE DE
PLOEUC L'HERMITAGE
PLACE LOUIS MOREL
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)

SYNTHESE DU RAPPORT :

Conclusion Amiante :

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », **il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.**

Conclusion HAP dans les enrobés le cas échéant :

il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir des HAP : après analyses, ils contiennent plus de 50mg/kg de HAP.

Programme des travaux : cf. chapitre 1

Date du rapport : 22/07/2026
Date de visite : 06/07/2026
Nombre de pages : 42
Fait à : 35706 RENNES CEDEX 7
Référence du dossier : 2606CBRRE -
BI15450000000085
Nombre de prélèvements : 6
Nombre d'analyses réalisées : 0

Le présent rapport est établi par :

Jean Marc FLAUX
dont les compétences sont certifiées par : I.Cert
Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires -
Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE
sur la durée de validité du : 16/06/2022 au
15/06/2029
Certificat de compétence :
n° CPDI5112
Contrat d'assurance :
AXA /n° 37503519275087 / échéance 31/12/2026

Révision	Date	Objet
Version 01	07/07/2026	Etablissement du rapport de diagnostic amiante et HAP des enrobés

Nota : Toute nouvelle version de rapport annule et remplace les versions précédentes.

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE	3
1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE.....	3
2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE.....	3
II. CONCLUSIONS	3
III. OBJET DE LA MISSION	4
1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE	4
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES	4
IV. DEROULEMENT DE LA MISSION	5
1. PRESTATIONS REALISEES.....	5
2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE	5
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE	5
4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUEES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION	6
5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION	6
V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	7
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE.....	8
3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES.....	9
VI. DETAILS DES PRELEVEMENTS SUR ENROBES (LE CAS ECHEANT)	10
VII. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE	16
1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT	16
2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT.....	16
3. TENUE EN HAP DANS LES ENROBES BITUMINEUX DE VOIRIES.....	16
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION.....	17
1. PRELEVEMENTS	18
2. COMPOSANTS.....	20
ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS	21
ANNEXE 3 - PV ANALYSES	24
ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS	40
ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES	41
ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE	42

I. PROGRAMME ET PERIMETRE

1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Référence du programme de travaux transmis : Néant

Démolition des bâtiments

Travaux sur les voiries adjacentes

2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Le périmètre de repérage est le suivant :

Enrobés: Rue Madeleine, parking, rue Montifault, rue de l'Eglise, rue d'Hervelin

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », **il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.**

Localisation	Matériau ou produit
Néant	

Liste des enrobés contenant de l'amiante ou des HAP :

Carotte	Localisation	Conclusion HAP	Conclusion Amiante	Conclusion HCT
Carotte 03	Rue Madeleine Site GICQUEL ENROBES DES CIRCULATIONS	Couche 01 : >50 mg/kg	Couche 01 : Amiante non détecté	Couche 01 : -

il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir des HAP : après analyses, ils contiennent plus de 50mg/kg de HAP.

III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis**, avec caractérisation des enrobés bitumineux de voiries aux abords du bâtiment (recherche d'amiante et/ou d'HAP).

La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. La signature et le visa de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation, de mise à jour du document de traçabilité et de la transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Une recherche de la teneur en HAP dans les enrobés bitumineux de voiries aux abords du bâtiment a pu être réalisé dans le cadre de cette mission (selon la demande contractuelle du donneur d'ordre), afin de déterminer la possibilité soit de les recycler à chaud ou à froid, soit de les déposer en centre de stockage de déchets adapté en fonction de leur teneur (cf chapitre VII).

Rappel réglementaire et normatif:

- L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés
- Article R4412-97 du code du travail
- Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations.
- Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- Norme NF X 46-020 : version Aout 2017

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Autres

Date de construction : < 1997

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux
Parking	Parking
Rue Madeleine	Rue Madeleine
Rue de l'Eglise	Rue de l'Eglise
Rue d'Hervelin	Rue d'Hervelin
Rue de Montifault	Rue de Montifault

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- ☒ Entretien préalable, échange avec le donneur d'ordre sur l'organisation et les moyens nécessaires, recueil des informations relatives à l'immeuble bâti,
- ☒ Analyse de la documentation fournie par le donneur d'ordre
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Détermination des ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages) et d'une stratégie de prélèvement. Cette étape est suivie de sondage et investigations approfondies.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA Saint Grégoire BAT K (Cofrac : 1-5970)
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent Rapport de mission, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :

> Mme Justine MARTEIL

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	X	-
Vide sanitaire accessible et visitable			X
Combles accessibles et visitables			X
Toiture accessible et visitable			X
Bâtiment vide d'occupants			X
Bâtiment vide de mobiliers			X
Equipements en fonctionnement			X

Parties non visitées, devant faire l'objet d'investigations approfondies après mise en œuvre de moyens par le donneur d'ordre :

Localisation	Parties du local	Raison	Moyens à mettre en œuvre
Néant	-		

Autres informations sur le déroulement de la mission :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Occupation des locaux : Vide

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants.

Etage	Intitulé du plan
Plan Masse	Plan Masse
Plan Masse 2	Plan Masse 2

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ V.1),
- > Les composants repérés sans amiante (§V.2)
- > Les composants pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ V.3)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant.

En colonnes 1 et 5 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)	Quantité*2
Néant	-	-				

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

*2 : La quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
ZPSO-001	Parking - Parking	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux	P001 (Parking - Parking)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	Rue Madeleine - Rue Madeleine	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux	P002 (Rue Madeleine - Rue Madeleine)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	Rue Madeleine - Rue Madeleine	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux	P003 (Rue Madeleine - Rue Madeleine)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-004	Rue de l'Eglise - Rue de l'Eglise	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux	P004 (Rue de l'Eglise - Rue de l'Eglise)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	Rue de Montifault - Rue de Montifault	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux	P005 (Rue de Montifault - Rue de Montifault)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	Rue d'Hervelin - Rue d'Hervelin	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux	P006 (Rue d'Hervelin - Rue d'Hervelin)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction concernés	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant	-	-		

VI. DETAILS DES PRELEVEMENTS SUR ENROBES (LE CAS ECHEANT)

Liste des carottes et couches affiliées :

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 01		
Localisation		
	CP / Commune : 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France RD / Voie : Parking PR / Position :	Précision : Site GICQUEL ENROBES DES CIRCULATIONS Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : 07/07/2026 Epaisseur totale : 6	Epaisseur des couches : Couche 01 : 6 cm
	Photo d'ensemble	Photo de la Carotte
		
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Agrégat d'enrobés bitumineux	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 02		
Localisation		
	CP / Commune : 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France RD / Voie : Rue Madeleine PR / Position :	Précision : Site GICQUEL ENROBES DES CIRCULATIONS Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : 07/07/2026 Epaisseur totale : 6	Epaisseur des couches : Couche 01 : 6 cm
	Photo d'ensemble	Photo de la Carotte
		
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Agrégat d'enrobés bitumineux	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 03		
Localisation		
	CP / Commune : 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France RD / Voie : Rue Madeleine PR / Position :	Précision : Site GICQUEL ENROBES DES CIRCULATIONS Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : 07/07/2026 Epaisseur totale : 6	Epaisseur des couches : Couche 01 : 6 cm
	Photo d'ensemble	Photo de la Carotte
		
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Agrégat d'enrobés bitumineux	Oui Amiante non détecté	Oui >50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 04		
Localisation		
	CP / Commune : 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France RD / Voie : Rue de l'Eglise PR / Position :	Précision : Site GICQUEL ENROBES DES CIRCULATIONS Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : 07/07/2026 Epaisseur totale : 6	Epaisseur des couches : Couche 01 : 6 cm
	Photo d'ensemble	Photo de la Carotte
		
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Agrégat d'enrobés bitumineux	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 05		
Localisation		
	CP / Commune : 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France RD / Voie : Rue de Montifault PR / Position :	Précision : Site GICQUEL ENROBES DES CIRCULATIONS Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : 07/07/2026 Epaisseur totale : 6	Epaisseur des couches : Couche 01 : 6 cm
	Photo d'ensemble	Photo de la Carotte
		
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Agrégat d'enrobés bitumineux	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 06		
Localisation		
	CP / Commune : 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France RD / Voie : Rue d'Hervelin PR / Position :	Précision : Site GICQUEL ENROBES DES CIRCULATIONS Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : 07/07/2026 Epaisseur totale : 6	Epaisseur des couches : Couche 01 : 6 cm
	Photo d'ensemble	Photo de la Carotte
		
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Agrégat d'enrobés bitumineux	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

VII. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT

Conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis :

« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier amiante – parties privatives» (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier technique amiante» (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. ».

2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- > Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- > Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans. Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la Santé Publique.

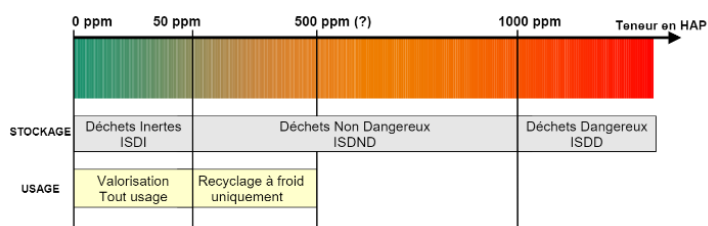
3. TENEUR EN HAP DANS LES ENROBES BITUMINEUX DE VOIRIES

Le goudron et dérivés houillers présents dans les enrobés bitumineux de voiries peuvent contenir des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), substances classées CMR (cancérigène, mutagène, reprotoxique).

Le suivi des HAP est demandé par le Code du Travail dans le cadre du risque chimique et la Directive n° 2008/98/CE du 19/11/08 modifiée relative aux déchets (Code de l'Environnement).

Les fortes teneurs en HAP limite la réutilisation des agrégats d'enrobés en recyclage à chaud dans des enrobés, et conditionne le type de centre de stockage de déchets (la valeur de référence pour le classement en déchet porte sur la somme des 16 HAP) :

- Teneur en HAP inférieure à 50 mg/kg : Recyclage à froid et à chaud possible.
- Teneur en HAP comprise entre 50 et 500 mg/kg : Recyclage à froid uniquement possible
- Teneur en HAP supérieure à 500 mg/kg : Recyclage interdit. Envoi des déchets dans un centre de stockage approprié.



Seuil de 500 ppm en HAP = limite du recyclage à froid : sans réchauffage ni chauffage des agrégats d'enrobés

Source : CEREMA – SYMEED – Rencontre technique du 26/02/2015

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION

1. PRELEVEMENTS

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P001	<u>Identifiant:</u> ZPSO-001 <u>Description:</u> Enrobé bitumineux	Parking - Parking	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	06/07/2026	Absence d'amiante	
P002	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Enrobé bitumineux	Rue Madeleine - Rue Madeleine	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	06/07/2026	Absence d'amiante	
P003	<u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Description:</u> Enrobé bitumineux	Rue Madeleine - Rue Madeleine	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	06/07/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P004	<u>Identifiant:</u> ZPSO-004 <u>Description:</u> Enrobé bitumineux	Rue de l'Eglise - Rue de l'Eglise	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	06/07/2026	Absence d'amiante	
P005	<u>Identifiant:</u> ZPSO-005 <u>Description:</u> Enrobé bitumineux	Rue de Montifault - Rue de Montifault	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	06/07/2026	Absence d'amiante	
P006	<u>Identifiant:</u> ZPSO-006 <u>Description:</u> Enrobé bitumineux	Rue d'Hervelin - Rue d'Hervelin	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	06/07/2026	Absence d'amiante	

2. COMPOSANTS

N° de composant	Localisation	Description	Justification
ZPSO-001	Parking - Parking	Enrobé bitumineux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	Rue Madeleine - Rue Madeleine	Enrobé bitumineux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	Rue Madeleine - Rue Madeleine	Enrobé bitumineux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-004	Rue de l'Eglise - Rue de l'Eglise	Enrobé bitumineux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	Rue de Montifault - Rue de Montifault	Enrobé bitumineux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	Rue d'Hervelin - Rue d'Hervelin	Enrobé bitumineux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS

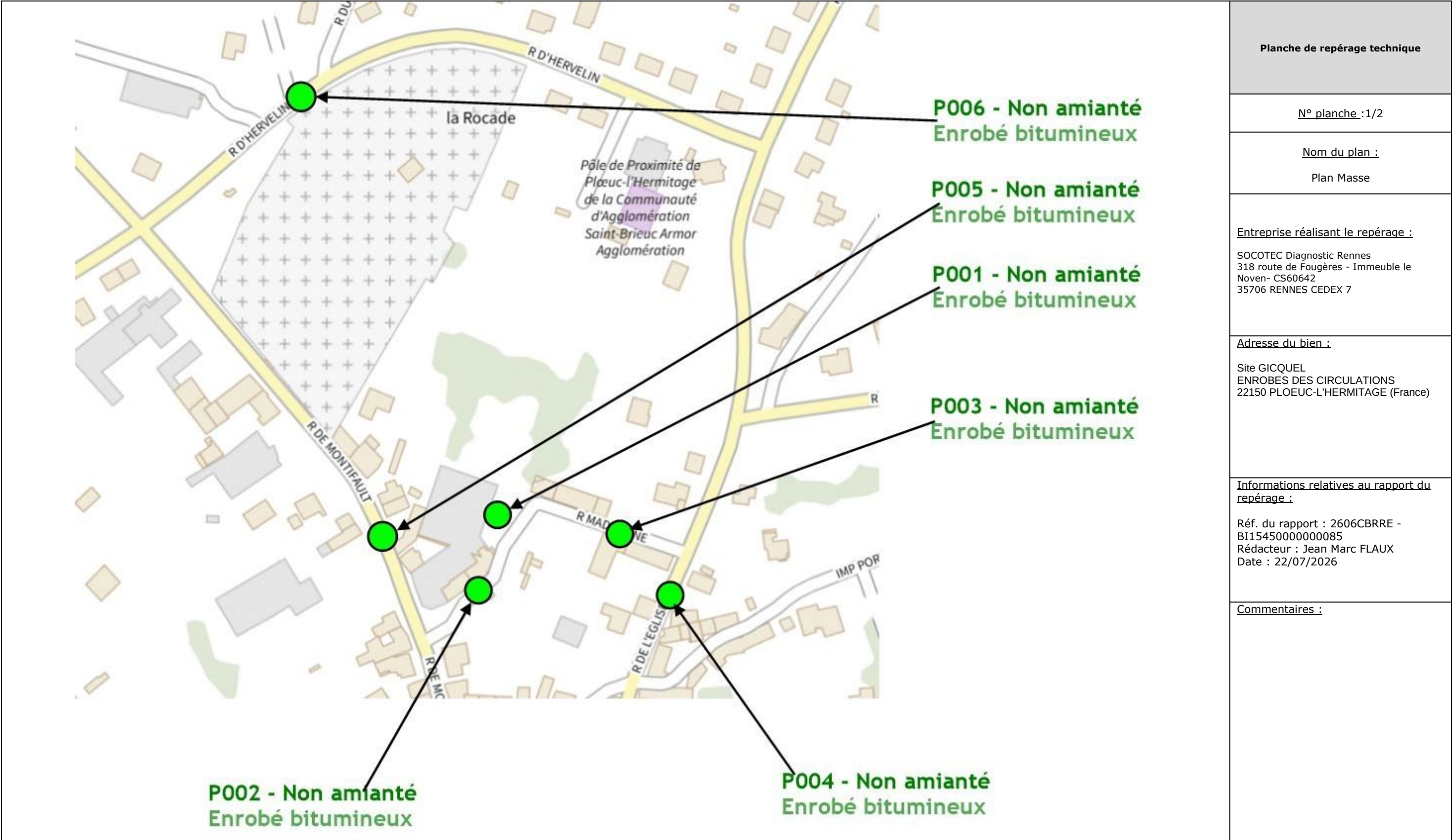


	Planche de repérage technique
	N° planche :2/2
	Nom du plan : Plan Masse 2
	Entreprise réalisant le repérage : SOCOTEC Diagnostic Rennes 318 route de Fougères - Immeuble le Noven- CS60642 35706 RENNES CEDEX 7
	Adresse du bien : Site GICQUEL ENROBES DES CIRCULATIONS 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE (France)
	Informations relatives au rapport du repérage : Réf. du rapport : 2606CBRRE - BI15450000000085 Rédacteur : Jean Marc FLAUX Date : 22/07/2026
	Commentaires :

ANNEXE 3 - PV ANALYSES



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252607-1988_1 EN DATE DU 16/07/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC RENNES (CBRRE)
13 Rue du Clos Courtel
35510 Cesson-Sévigné

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2526-6450
Échantillon ITGA : IT252607-1988
Reçu au laboratoire le : 10/07/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	PLOEUC_L'HERMITAGE_Site_Gicquel: Enrobes_circulations_1930
Dossier client	2606CBRRE - BI15450000000085 - Site GICQUEL ENROBES DES CIRCULATIONS 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France
Échantillon	P001 - Enrobe bitumineux - Parking - Parking

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev15

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252607-1988_1 EN DATE DU 16/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT
PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Eléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 16/07/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : ABK
▶ 1 Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3		META le 16/07/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : KOB

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Marie-Yvonne FALEMATAGIA - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev15

Page 2/2



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252607-1989_1 EN DATE DU 16/07/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC RENNES (CBRRE)
13 Rue du Clos Courtel
35510 Cesson-Sévigné

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2526-6450
Échantillon ITGA : IT252607-1989
Reçu au laboratoire le : 10/07/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	PLOEUC_L'HERMITAGE_Site_Gicquel: Enrobes_circulations_1930
Dossier client	2606CBRRE - BI15450000000085 - Site GICQUEL ENROBES DES CIRCULATIONS 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France
Échantillon	P002 - Enrobe bitumineux - Rue Madeleine - Rue Madeleine

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev15

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252607-1989_1 EN DATE DU 16/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT
PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Eléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶ 1 Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 16/07/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : ABK
▶ 1 Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3		META le 16/07/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : KOB

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Marie-Yvonne FALEMATAGIA - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev15

Page 2/2



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252607-1990_1 EN DATE DU 16/07/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC RENNES (CBRRE)
13 Rue du Clos Courtel
35510 Cesson-Sévigné

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2526-6450
Échantillon ITGA : IT252607-1990
Reçu au laboratoire le : 10/07/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	PLOEUC_L'HERMITAGE_Site_Gicquel: Enrobes_circulations_1930
Dossier client	2606CBRRE - BI15450000000085 - Site GICQUEL ENROBES DES CIRCULATIONS 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France
Échantillon	P003 - Enrobe bitumineux - Rue Madeleine - Rue Madeleine

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev15

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252607-1990_1 EN DATE DU 16/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT
PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Eléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶ 1 Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 16/07/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : ABK
▶ 1 Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3		META le 16/07/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : KOB

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Marie-Yvonne FALEMATAGIA - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev15

Page 2/2



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252607-1991_1 EN DATE DU 16/07/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC RENNES (CBRRE)
13 Rue du Clos Courtel
35510 Cesson-Sévigné

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2526-6450
Échantillon ITGA : IT252607-1991
Reçu au laboratoire le : 10/07/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	PLOEUC_L'HERMITAGE_Site_Gicquel: Enrobes_circulations_1930
Dossier client	2606CBRRE - BI15450000000085 - Site GICQUEL ENROBES DES CIRCULATIONS 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France
Échantillon	P004 - Enrobe bitumineux - Rue de l'Eglise - Rue de l'Eglise

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev15

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252607-1991_1 EN DATE DU 16/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT
PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Eléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 16/07/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : ABK
▶ 1 Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3		META le 16/07/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : KOB

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Marie-Yvonne FALEMATAGIA - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev15

Page 2/2



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252607-1992_1 EN DATE DU 16/07/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC RENNES (CBRRE)
13 Rue du Clos Courtel
35510 Cesson-Sévigné

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2526-6450
Échantillon ITGA : IT252607-1992
Reçu au laboratoire le : 10/07/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	PLOEUC_L'HERMITAGE_Site_Gicquel: Enrobes_circulations_1930
Dossier client	2606CBRRE - BI15450000000085 - Site GICQUEL ENROBES DES CIRCULATIONS 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France
Échantillon	P005 - Enrobe bitumineux - Rue de Montifault - Rue de Montifault

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev15

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252607-1992_1 EN DATE DU 16/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT
PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Eléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 16/07/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : ABK
▶ 1 Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3		META le 16/07/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : KOB

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Marie-Yvonne FALEMATAGIA - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev15

Page 2/2



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252607-1993_1 EN DATE DU 16/07/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC RENNES (CBRRE)
13 Rue du Clos Courtel
35510 Cesson-Sévigné

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2526-6450
Échantillon ITGA : IT252607-1993
Reçu au laboratoire le : 10/07/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	PLOEUC_L'HERMITAGE_Site_Gicquel: Enrobes_circulations_1930
Dossier client	2606CBRRE - BI15450000000085 - Site GICQUEL ENROBES DES CIRCULATIONS 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France
Échantillon	P006 - Enrobe bitumineux - Rue d'Hervelin - Rue d'Hervelin

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev15

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252607-1993_1 EN DATE DU 16/07/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT
PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Eléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 16/07/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : ABK
▶ 1 Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3		META le 16/07/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : KOB

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Marie-Yvonne FALEMATAGIA - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev15

Page 2/2



ITGA
Agence de st-grégoire (bât k) enrobes
Parc d'affaires Espace Performances
Bât K
35760 Saint-Gregoire
Tel. : 02.23.22.52.27
www.itga.fr - E-Mail : HAP.batK@itga.fr

Accréditation n°1-5970
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole ^(C).

**Rapport
d'essai :**

KSP2607-1250-001_1

**Date : 21
juillet 2026**

Client :	SOCOTEC DIAGNOSTIC RENNES (CBRRE)	ITGA :	
Réf. commande :	PL0EUC_L'HERMITAGE_Site_Gicquel:_Enrobes_circulations_1930 / IT2526-6450	Date de réception des échantillons :	10 juillet 2026
Interlocuteur :	FLAUX Jean-Marc		
Adresse :	318 Route de Fougères - Immeuble Le Noven CS60642 35706 RENNES CEDEX 7		

Site de prélèvement : 2606CBRRE - BI15450000000085 - Site GICQUEL ENROBES DES CIRCULATIONS 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE France

Description : Enrobé bitumineux (x6)

Analyses demandées : Teneur en HAP

Observations : Prélèvements effectués par vos soins

La somme des 16 HAP est donnée à titre indicatif. Le résultat affiché est précédé du signe ≤ si la teneur d'au moins un des composés sur les 16 HAP prioritaires est en dessous de sa limite de quantification. Dans ce cas, la valeur de la limite de quantification est utilisée pour le calcul de la somme. Le résultat de la somme devient alors une indication par excès.

Saint-Gregoire, le mardi 21 juillet 2026

L'Analyste Habilité
Simon MONNERAIS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Siège social : Rue de la Terre Adélie - Bât. R - CS 66862 - 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX - Tél. 02 99 35 41 41 - Fax 02 99 35 41 42
S.A.S au capital de 168420 euros - R.C.S. Rennes B 394 082 697 - Siret 394 082 697 00332

1/3

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
Matériau : Enrobé
Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction par sonication
Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	P001	P002	P003
Emplacement	Enrobe bitumineux / Parking / Parking 06/07/2026	Enrobe bitumineux / Rue Madeleine / Rue Madeleine 06/07/2026	Enrobe bitumineux / Rue Madeleine / Rue Madeleine 06/07/2026

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I		P001	P002	P003
Naphtalène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	29,6 ± 8,9
Fluorène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	12,5 ± 3,7
Phénanthrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	3,8 ± 1,3
Anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	0,55 ± 0,17
Fluoranthène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	2,02 ± 0,71
Pyrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	1,45 ± 0,51
Benzo[a]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Chrysène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg brut	≤ 8,0	≤ 8,0	≤ 55

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 15/07/2026
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
Matériau : Enrobé
Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction par sonication
Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	P004	P005	P006
Emplacement	Enrobe bitumineux / Rue de l'Eglise / Rue de l'Eglise 06/07/2026	Enrobe bitumineux / Rue de Montifault / Rue de Montifault 06/07/2026	Enrobe bitumineux / Rue d'Hervelin / Rue d'Hervelin 06/07/2026

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I		P004	P005	P006
Naphtalène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénanthrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Pyrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Chrysène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg brut	≤ 8,0	≤ 8,0	≤ 8,0

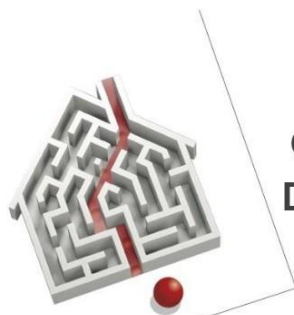
REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 15/07/2026
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS

Néant

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES



Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier



Certificat diagnostiqueur immobilier numérique

N° CPDI5112 Version 008

Je soussigné, Pierre-François TRILLAT, Responsable activités certifications d'I.Cert, atteste que :

Monsieur FLAUX Jean-Marc

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 16/06/2022 - Date d'expiration : 15/06/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 16/06/2022 - Date d'expiration : 15/06/2029
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 03/02/2024 - Date d'expiration : 02/02/2031
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine (1) Date d'effet : 04/02/2024 - Date d'expiration : 03/02/2031

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée en scannant le QR code ou à l'adresse suivante : <https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/>

Valide à partir du 31/03/2026.

Pierre-François TRILLAT
Responsable activités certifications d'I.Cert



(1) Arrêté du 3er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification



Certification de personnes
Diagnosticteur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert – Immeuble Pentagone 2 – 6 rue d'Ouessant
35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev23

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
 Département Construction
 Tour Ariane
 5, Place des Pyramides
 La Défense 9
 92088 Paris La Défense Cedex

 **01 41 34 50 00**
 **01 41 34 55 00**

N°ORIAS **07 001 037**
 Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
 civile professionnelle et
 exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
 Client : **0010834120**



Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME
 N°SIREN : 479 076 838

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2026 au 01/01/2027.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.

Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.126-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-9 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.126-24 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 12/12/2025
 POUR LA SOCIETE :

Mathieu GODART
 Directeur Général Délégué d'AXA France



AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 6451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.



Diagnostic biodiversité du site d'un projet d'urbanisation à Plœuc-L'Hermitage (Côtes-d'Armor).

Fouillet Philippe « Études Faunistiques et Écologiques » - Juin 2026



**Diagnostic biodiversité du site d'un projet d'urbanisation à
Plœuc-L'Hermitage (Côtes-d'Armor).**
Fouillet Philippe « Études Faunistiques et Écologiques » - Juin 2026.

Sommaire :

1. Présentation générale du site d'étude et de l'étude.....	4
2. Méthodes d'étude de la biodiversité.....	9
2.1. Relation avec les espaces protégés et les trames vertes et bleues.	10
2.1.1. Espaces protégés.	10
2.1.2. Trame bleue.	10
2.1.3. Trame verte.	10
2.1.4. Trame mammifère.	10
2.1.5. Conclusions.....	10
3. Analyse de la flore du site.	11
3.1. Présentation de la flore du site.	11
3.2. Conclusions.	14
4. Analyse des habitats du site.	14
4.1. Présentation des habitats du site.	14
4.2. Conclusions.	14
5. Analyse de la faune du site.	16
5.1. Les mammifères.....	16
5.2. L'avifaune.	18
5.3. Les reptiles et les batraciens.	22
5.4. Les insectes.	22
5.5. Les mollusques gastéropodes.....	23
5.6. Conclusions.	23
6. Synthèse des enjeux et des sensibilités des composants de la biodiversité du site.....	26
6.1. Enjeux et sensibilités de la flore et des habitats du site.	26
6.2. Enjeux et sensibilités de la faune du site.	26
6.2.1. Mammifères.	26
6.2.2. Avifaune.	27
6.2.3. Reptiles et batraciens.	27
6.2.4. Insectes.	27
6.2.5. Mollusques gastéropodes.....	27
6.2.6. Conclusions.....	27

7. Conclusions : recommandations pour la conservation de la biodiversité du site.	
.....	27

Fouillet Philippe « Études Faunistiques et Écologiques » - Juin 2026.

Fouillet Philippe « Études Faunistiques et Écologiques » - Juin 2026.

Dans le centre bourg de Plœuc-L'Hermitage (Côtes-d'Armor), une zone comprenant un ancien magasin, des maisons et des ateliers abandonnés, des zones de friches herbacées et des cultures (maïs), va faire l'objet d'un aménagement immobilier (quartier de la Madeleine, projet d'aménagement intégrant habitats, équipements publics, voiries, cheminements doux et végétalisation). **La Figure 1 et la Figure 2**, page suivante, localisent la zone impactable et les **planches 1 à 3, page 6 à 8**, présentent des photographies du site.

L'étude comprend l'inventaire et la cartographie de la végétation et la recherche de toutes les espèces de faune visibles sur le site ou sa périphérie, en particulier les espèces protégées.



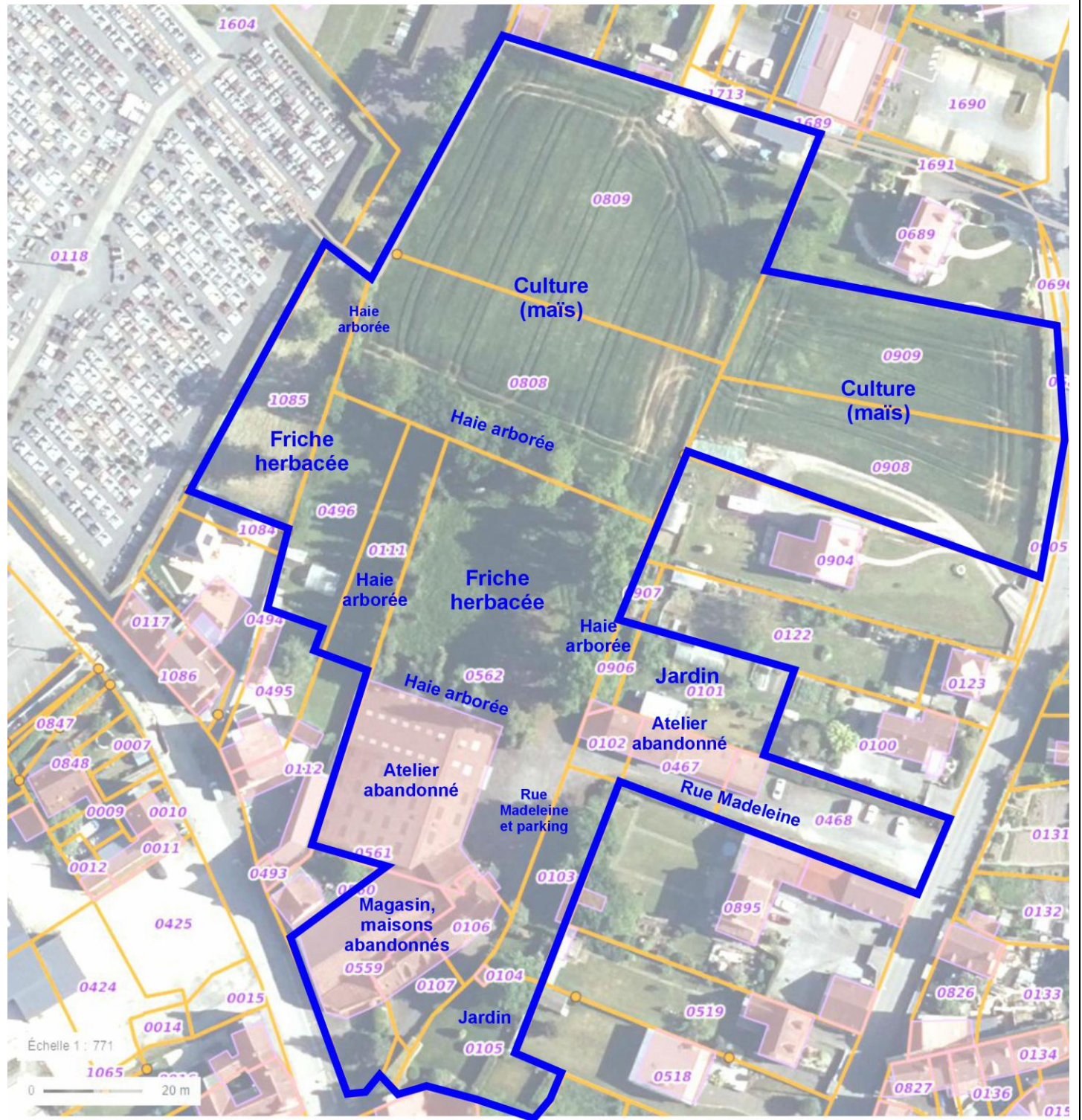


Figure 2 : Présentation paysagère du site (carte de fond Géoportail).

Planche 1 : Photographies des habitations du site (partie sud du site).



Photo 1 : Extrémité sud du site, ancien magasin (entrée de la rue Madeleine).



Photo 2 : Maisons de la rue Madeleine (liées au magasin abandonné).



Photo 3 : Petits jardins en face des maisons de la rue Madeleine.



Photo 4 : Autre vue des jardins abandonnés de la rue Madeleine.



Photo 5 : Vue du grand atelier abandonné du site.



Photo 6 : Intérieur d'un bâtiment atelier abandonné.

Planche 2 : Photographies des parcelles prairiales 0562 et 0101 et parcelle de culture 0808.



Photo 7 : Vue vers le nord de la partie prairiale de la parcelle 0562 (entre les ateliers abandonnés).



Photo 8 : Vue, vers l'est, de la parcelle 0101 (jardin).

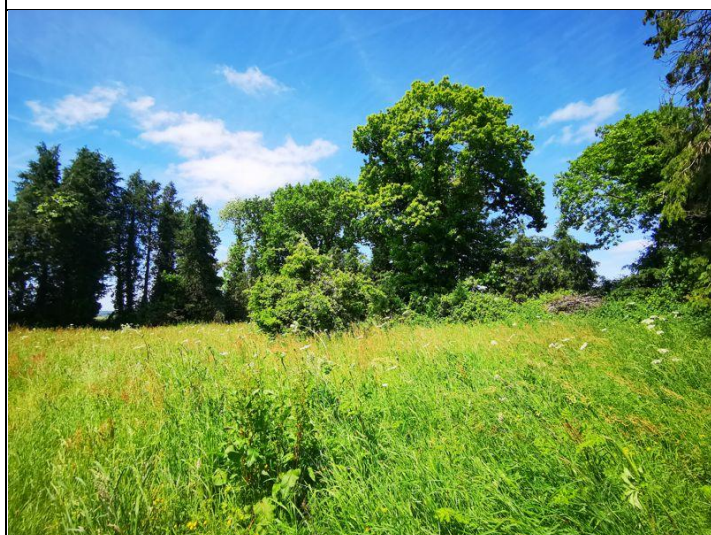


Photo 9 : Vue, vers le nord, de la parcelle prairiale 0562 en mai (avant fauche).



Photo 10 : Vue, vers le nord-est, de la parcelle prairiale 0562 en juin (après fauche).



Photo 11 : Vue, vers le sud, du passage entre les parcelles 0562 et 0808.



Photo 12 : Haie entre 0808 et 0562 (coté 0808, vue vers le sud).

Planche 3 : Photographies des parcelles 0808, 0809, 0908, 0909, 1085.

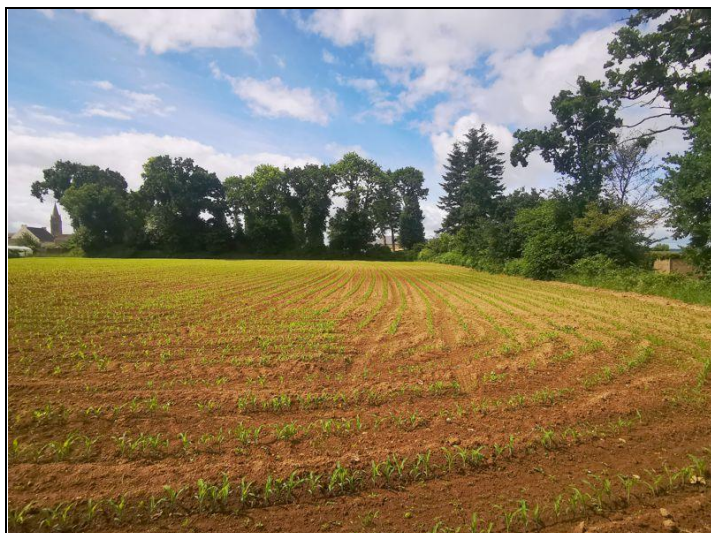


Photo 13 : Vue, vers le sud, des parcelles 0809 et 0808 (maïs), haie avec 1085 à droite et avec 0562 au fond.



Photo 14 : Vue, vers l'ouest, des parcelles 0809, 0808 et haie avec 1085 (à gauche au fond).



Photo 15 : Vue, vers l'ouest, des parcelles 0908 et 0909, haie basse avec 0809 à droite.



Photo 16 : Vue, vers le nord, des parties est des parcelles 0908 et 0909 et haie artificielle à droite.

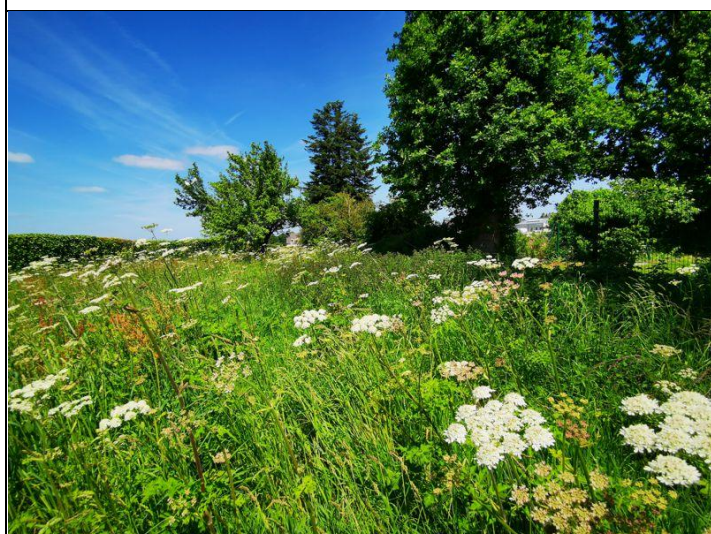


Photo 17 : Vue en mai, vers le nord, de la parcelle en friches 1085.



Photo 18 : Vue en juin, vers le nord, de la parcelle fauchée 1085 (mur du cimetière à gauche).

2. Méthodes d'étude de la biodiversité.

Le site a été visité au cours de journées ensoleillées sans pluie ou vents forts pour l'étude de la faune (en particulier avifaune nicheuse).

Les groupes pris en compte comprennent les plantes vasculaires, les vertébrés et une partie des macro-invertébrés (grands insectes et mollusques gastéropodes remarquables).

Les espèces protégées potentiellement présentes sur ce type de site en Côtes-d'Armor ont été plus particulièrement recherchées.

L'inventaire floristique correspond à la prise en compte, pour chaque zone, des plantes visibles au printemps (**voir la liste complète Tableau 1**). Les espèces ont été déterminées et évaluées à partir des indications de diverses flores fiables et d'atlas récents (flores du Massif armoricain¹, flores généralistes^{2 3}, flores anglaises spécialisées^{4 5}).

Les niveaux de rareté des espèces présentes ont été appréciés à partir des données de l'Atlas de la Flore des Côtes-d'Armor⁶ et de celle d'un ouvrage de synthèse⁷.

Les habitats naturels ou semi-naturels présents sont présentés et analysés selon le référentiel Européen « Corine Biotopes »⁸ et la version française de la typologie « EUNIS » qui est un système hiérarchisé de classification des habitats européens^{9 10 11}.

L'étude de la faune implique la recherche des espèces sauvages protégées, patrimoniales ou peu communes présentes sur les divers milieux constituant la zone d'étude. Cet inventaire de la faune implique l'utilisation de méthodes d'analyses diverses, adaptées aux particularités biologiques des différents groupes d'espèces :

Mammifères : L'étude de ces espèces correspond à des observations directes d'individus (espèces diurnes), des recherches d'éventuels cadavres sur et autour du site et surtout des recherches de traces caractéristiques (fèces, empreintes, débris de nourriture). La prise en compte des chauves-souris correspond à la recherche d'éventuels gîtes dans les arbres et bâtiments impactables.

¹ **GUILLEMOT V., 2023.** La flore du Massif armoricain et ses marges - Bretagne, Basse-Normandie, Pays de la Loire, Deux-Sèvres. Éditions Biotope, 896 pages

² **TISON J-M & et de FOUCAULT B. 2014.** Flora Gallica. Flore de France. Société Botanique de France et Biotope Éditions, 1195 pages.

³ **BLAMEY M. & GREY-WILSON C., 2003.** La flore d'Europe occidentale. Flammarion éditeurs, 544 pages.

⁴ **COPE T. & GRAY A., 2009.** Grasses of the British Isles. B.S.B.I. Handbook N° 13, Paul Ashton editor, 608 p.

⁵ **POLAND J. & CLEMENT E., 2009.** The vegetative key to the British flora. John Poland editor, 526 pages.

⁶ **PHILIPPON D., PRELLI R. & POUX L., 2006.** Atlas de la flore des Côtes d'Armor. Éditions Siloë, Nantes, Laval, 566 pages.

⁷ **ANNEZO N, MAGNANON S. & MALENGREAU D., 1998.** Bilan régional de la flore Bretonne. Édition Biotope, Mèze, 137 pages.

⁸ **RAMEAU J-C., BISSARDON M & GUIBAL L., 1997.** CORINE Biotopes : Version originale. Type d'habitats français. ENGREF Nancy et Atelier Technique des Espaces Naturels éditeurs, 175 pages.

⁹ **LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013.** EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

¹⁰ **GAYET G., BAPTIST F., MACIEJEWSKI L., PONCET R. & BENSETTITI F., 2018.** Guide de détermination des habitats terrestres et marins de la typologie EUNIS - version 1.0. AFB, collection Guides et protocoles, 230 pages.

¹¹ **LOUVEL-GLASER J. & GAUDILLAT V., 2015.** Correspondances entre les classifications d'habitats CORINE Biotopes et EUNIS. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 119 p.

Oiseaux : Les individus sont répertoriés par observations visuelles directes ou par écoutes des chants de parade. Ces données, permettent de caractériser le peuplement nicheur du site.

Reptiles : Ces espèces ont été recherchées à vue dans des zones favorables (en particulier lisières ensoleillées en septembre et en avril).

Batraciens : il a été recherché (à vue) les présences de batraciens en phase terrestre (adultes ou juvéniles) sur le site (qui ne contient pas de plan d'eau de reproduction).

Insectes protégés et patrimoniaux : Les groupes répertoriés par recherches visuelles sont ceux susceptibles de contenir des espèces protégées ou patrimoniales (aux répartitions régionales assez bien connues) et visibles au printemps : libellules, papillons à activité diurne (adultes et chenilles), coléoptères divers (liés aux arbres et prairies) et autres insectes remarquables (étude à vue).

Mollusques gastéropodes (escargots) : Il est pris en compte, par recherches visuelles, les espèces patrimoniales ou protégées (en particulier il a été recherché l'espèce protégée escargot de Quimper).

Les espèces sont nommées à partir du référentiel actualisé de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel ou INPN (<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>). Les reconnaissances des diverses espèces impliquent la consultation de nombreux ouvrages de déterminations : différents guides naturalistes et diverses faunes récentes par groupes d'espèces et disques ou sites présentant les vocalisations des insectes et des oiseaux.

Les données obtenues sont regroupées dans un tableau présentant les espèces animales par groupe taxonomique avec indications des milieux utilisés (**voir Tableau 6**).

2.1. Relation avec les espaces protégés et les trames vertes et bleues.

2.1.1. Espaces protégés.

Le site, en zone urbaine, n'est proche d'aucune zone protégée ou répertoriée pour la biodiversité.

La zone Natura 2000 la plus proche (Directive Habitats) est le site « Forêt de Lorge, landes de Lanfains, cime de Kerchouan » (Identifiant national : FR5300037) situé à 4,9 km vers l'ouest de la zone du projet.

2.1.2. Trame bleue.

Le site ne comprend aucun élément de la trame bleue locale.

2.1.3. Trame verte.

Le site correspond à une zone bocagère ancienne avec quelques haies anciennes arborées de feuillus et des haies plus récentes artificielles de conifères. Le site, en zone urbaine, est isolé des bocages environnants.

2.1.4. Trame mammifère.

Le site et ces environs ne sont pas situés dans une zone de « **continuité régionale essentielle aux mammifères** » (voir explications sur le site GéoBretagne.fr, Végétation et mammifères de Bretagne et dans le chapitre **mammifères 5.1 page 16 et Figure 4**).

2.1.5. Conclusions.

Le site est une zone bocagère dégradée et isolée et n'est pas lié aux zones d'intérêt pour la faune et la biodiversité.

3. Analyse de la flore du site.

3.1. Présentation de la flore du site.

Pour l'ensemble du site, 67 espèces de plantes vasculaires ont été répertoriées. **Le Tableau 1** répertorie toutes ces espèces (liste par familles botaniques selon la classification APG IV¹² et par ordre alphabétique des genres et espèces) en fonction de trois zones différenciées constituant le site : flore des zones urbanisées et jardins, flore des haies bocagères et flore des zones de culture et friches herbacées mésophiles.

Globalement il a été répertorié deux espèces de fougères, deux espèces de conifères et 63 espèces de plantes à fleurs (58 Dicotylédones et 5 Monocotylédones). Elles incluent dix espèces exotiques (dont deux envahissantes avérées, (voir définitions¹³). Deux espèces sont caractéristiques des zones humides (car indiquées dans la liste de Loi sur l'eau¹⁴.

Aucune espèce protégée^{15 16} ou appartenant à la liste rouge des espèces menacées de Bretagne¹⁷ ou considérée comme rare dans les Côtes-d'Armor n'a été trouvée sur le site.

La zone urbanisée ne comprend que des espèces très communes des zones perturbées urbaines et une flore d'espèces communes des jardins abandonnés avec diverses espèces arbustives horticoles non invasives (sauf quelques Rhododendron pontique) ; voir liste des espèces **colonne 1 du Tableau 1**, voir aspect de la zone **Photo 1, Photo 3 à Photo 4 et Photo 8**.

Les haies bocagères contiennent diverses espèces liées à ces zones mais restent assez peu diversifiées (dominance des ronciers) ; voir liste des espèces **colonne 2 du Tableau 1**, voir aspects des haies **Photo 7 à Photo 16**.

Les haies sud et ouest de la parcelle 0562 sont des zones de grands Cyprès de Lawson (plus de 15 mètres) très peu diversifiées (grands ronciers à la base et quelques arbustes, sureau et jeune frêne) ; voir **Photo 7 à gauche, Photo 9 à gauche**.

La haie entre 0562 et, au nord, 0808 est une grande haie arborée de feuillus (chênes et châtaigniers de plus de 15 / 20 mètres) avec quelques cyprès et de grands ronciers denses (1,5 m.) à la base (avec sureau, fougères-aigles et plantes herbacées communes) ; voir **Photo 9 à Photo 12**.

La haie Est de 0562 est aussi un alignement de grands châtaigniers et chênes (15 / 20 m.) ; voir **Photo 11 à gauche**.

¹² **Classification des familles (classification phylogénétique APG IV)** à partir des listes de Tela Botanica (<http://www.tela-botanica.org>) et de **LECOINTRE G., LE GUYADER H. et VISSET D., 2016**. Classification phylogénétique du vivant, tome 1, 4^{ème} édition. Éditions Belin, 583 pages.

¹³ **BURGUIN E., 2024**. Liste des plantes vasculaires exotiques envahissantes en Bretagne. Mise à jour 2024. DREAL Bretagne / Région Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 33 p. + 4 annexes

¹⁴ https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000019151621 **JORF n°0159 du 9 juillet 2008**. Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Dernière mise à jour des données de ce texte : 25 novembre 2009.

¹⁵ **Arrêté du 20 janvier 1982** fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.

¹⁶ **Arrêté du 23 juillet 1987** relatif à la liste des espèces végétales protégées en Bretagne complétant la liste nationale.

¹⁷ **QUERE E., MAGNANON S., 2015** - Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne - Évaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN. DREAL Bretagne / Conseil régional de Bretagne / FEDER Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 49 p. & annexes.

Tableau 1 : Liste des plantes vasculaires observées sur le site en 2026 (21 mai et 9 juin) en fonction des familles botaniques (classification APG IV) des parcelles et des types de milieux du site.

Familles	Espèces : noms scientifiques	Noms vernaculaires	Zone urbanisée	Haies bocagères	Parcelles herbacées et cultures	Statut Conservation
Ptéridophytes						
Ptéridacées	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle		X		LC
Polypodiacées	<i>Polypodium vulgare</i> L.	Polypode commun	X			LC
Gymnospermes (conifères)						
Cupressacées	<i>Chamaecyparis lawsoniana</i> (A. Murray) Parl.	Cyprés de Lawson	X	X		Exo PI
Pinacées	<i>Picea abies</i> (L.) H. Karst	Épicéas commun		X		Exo PI
Angiospermes Eudicotylédones						
Lauracées	<i>Laurus nobilis</i> L.	Laurier-sauce		X		Exo Inv IA1e
Papavéracées	<i>Chelidonium majus</i> L.	Grande Chélidoine	X	X		LC
Renonculacées	<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Renoncule ficaria		X		LC
	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante		X	X	LC
Crassulacées	<i>Umbilicus rupestris</i> (Salisb.) Dandy	Nombril de vénus	X	X		LC
Hypéricacées	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé	X			LC
Salicacées	<i>Salix atrocinerea</i> Brotero	Saule noir cendré, roux	X	X	X	LC
Violacées	<i>Viola riviniana</i> Reichenb.	Violette de Rivin	X			LC
Oxalidacées	<i>Oxalis</i> sp.	Oxalis exotique	X			Exo PL
Fabacées (Papilionacées)	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Genêt à balais		X		LC
	<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	Lotier des marais	X			LC
	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant			X	LC
	<i>Ulex europaeus</i> (L.)	Ajonc d'Europe		X		LC
Rosacées	<i>Crataegus monogyna</i> L.	Aubépine monogyne		X		LC
	<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	X			LC
	<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier		X		LC
	<i>Rubus agr. fruticosus</i>	Ronce commune	X	X	X	LC
Ulmacées	<i>Ulmus minor</i> Mill.	Orme champêtre		X		LC
Urticacées	<i>Parietaria judaica</i> L.	Pariétaire des murs, Pariétaire de Judée	X			LC
	<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie	X	X	X	LC
Bétulacées	<i>Betula pubescens</i> Ehrh.	Bouleau pubescent	X			LC
	<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier	X	X		LC
Fagacées	<i>Castanea sativa</i> Mill.	Châtaignier		X		LC
	<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé		X		LC
Géraniacées	<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	X		X	LC
	<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe-à-Robert	X	X	X	LC
Sapindacées	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Érable sycomore	X	X		Exo inv IA1i
Brassicacées	<i>Alliaria petiolata</i> (M. Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire officinale	X			LC
Polygonacées	<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille des prés	X	X	X	LC
	<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses		X	X	LC
Hydrangeacées	<i>Hydrangea</i> sp.	Hortensia	X			Exo PI
Éricacées	<i>Rhododendron ponticum</i> L.	Rhododendron pontique	X			Exo inv IA1i
Primulacées	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U. Manns & Anderb.	Mouron des champs Mouron rouge	X			LC
Rubiacees	<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron		X	X	LC
Oléacées	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun		X		LC
Plantaginacées	<i>Linaria repens</i> (L.) Miller	Linaire rampante	X			LC
	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	X	X		LC
	<i>Plantago major</i> L.	Plantain majeur	X	X	X	LC
	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique Petit-Chêne	X	X	X	LC
	<i>Veronica persica</i> Poiret	Véronique de Perse			X	LC
Légende	LC : Espèce indigène en bon état de conservation	Exo : Espèce exotique	PI : Espèce plantée	Inv : Espèce invasive¹³	Ligne bleue : Espèce déterminante de zones humide¹⁴	

Tableau 1 : Liste des plantes vasculaires observées sur le site en 2026 (21 mai et 9 juin) en fonction des familles botaniques (classification APG IV) des parcelles et des types de milieux du site.

Familles	Espèces : noms scientifiques	Noms vernaculaires	Zone urbanisée	Haies bocagères	Parcelles herbacées et cultures	Statut Conservation
Angiospermes Eudicotylédones (suite)						
Borraginacées	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill	Myosotis des champs	X			LC
Scrofulariacées	<i>Buddleja davidii</i> Franchet	Buddléia de David	X			Exo IP2
Asteracées (Composées)	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette	X		X	LC
	<i>Erigeron karvinskianus</i> DC.	Pâquerette des murailles	X			Exo AS2
	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	X	X		LC
	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépis capillaire	X			LC
	<i>Erigeron</i> sp. (<i>Conyza</i> sp.)	Vergerette	X			Exo AS5
	<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée	X	X	X	LC
	<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn. (<i>Senecio jacobaea</i> L.)	Séneçon jacobée	X	X		LC
	<i>Lapsana communis</i> L.	Lapsane commune	X	X		LC
	<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun	X			LC
	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude	X			LC
	<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron maraîcher	X			LC
	<i>Taraxacum</i> gr. <i>officinale</i> Wigg.	Pissenlit commun	X	X	X	LC
Apiacées	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune	X	X	X	LC
Adoxacées	<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir		X		LC
Araliacées	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre	X	X		LC
Caprifoliacées	<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr.	Mâche doucette	X			LC
Angiospermes Monocotylédones						
Poacées (Graminées)	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. Ex J.&LC.	Fromental, Avoine à chapelets	X	X		LC
	<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou Brome fausse Orge	X	X		LC
	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	X	X	X	LC
	<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	X	X	X	LC
	<i>Poa</i> sp.	Pâturin	X			LC
Légende	LC : Espèce indigène en bon état de conservation	Exo : Espèce exotique	PI : Espèce plantée	Inv : Espèce invasive¹³	Ligne bleue : Espèce déterminante de zones humide¹⁴	

Légende des colonnes du Tableau 1 :

Zone urbanisée : Flore de la zone sud, autour des bâtiments et flore en ordure de voirie.

Haies bocagères : Flore des haies diversifiées ou artificielles entourant les parcelles agricoles ou en friches du site.

Parcelles herbacées et cultures : Flore des friches herbacées mésophiles et des zones de cultures.

Statut général de la plante (liste rouge) : statut UICN (liste rouge régionale¹⁷) de la plante (voir définitions des statuts Listes rouges UICN Tableau 5). **LC : Espèce commune indigène :** espèces de « Préoccupation mineure ».

Espèces exotiques : **Exo :** non indigène. **PI : Espèce plantée :** espèce visiblement plantée (haies ou boisements).

Espèces invasives (voir définitions¹³) : **Inv IA1i :** Plante Invasive avérée. **Inv IP2 IP3 :** Invasive en milieu anthropisé.

Inv IP4, IP5 : Plantes naturalisées. **AS2, AS5 :** plante pouvant devenir invasive, à surveiller.

Espèces des zones humides (loi sur l'eau) : voir¹⁴.

La haie ouest entre 0808 et 1085 est une haie de ronciers et fougères aigles avec des arbres et arbustes dispersés, chênes, aubépines et un conifère isolé ; **voir Photo 13 et Photo 14.**

Une haie basse de roncier marque la limite entre les parcelles 0908 / 0909 et 0809 ; **voir Photo 15.** La limite Est des parcelles 0908 / 0909 correspond à une haie artificielle ; **voir Photo 16.**

Les zones herbacées et de cultures comprennent aussi uniquement des plantes communes ; voir liste des espèces **colonne 3 du Tableau 1 voir aspect des zones Photo 9 à Photo 18.**

La parcelle 0562 est une friche herbacée à berce commune, dactyle et houlques et avec une zone de ronciers denses (coin sud-ouest) et un pommier domestique au centre nord (**voir Photo 9**). L'ensemble a été fauché en début juin (**voir Photo 10**).

La parcelle 1085, en bordure du mur du cimetière à l'ouest du site, est aussi une friche à berces commune et graminées diverses communes et avec un pommier domestique (**voir Photo 17**) qui a aussi été fauchée en début juin (**voir Photo 18**).

Les parcelles 0809 / 0808 et 0908 / 0909 sont des zones de culture, labourées en mai et plantées de maïs en juin (flore sauvage très réduite à nulle) ; **voir Photo 12 à Photo 16.**

3.2. Conclusions.

Le site n'est pas favorable et ne contient pas d'espèces protégées ou patrimoniales (en France ou en Bretagne). Les espèces invasives avérées restent peu présentes (quelques Rhododendrons pontiques dans des jardins et des Érables sycomore dans les haies).

4. Analyse des habitats du site.

4.1. Présentation des habitats du site.

La zone comprend divers milieux non remarquables d'après la nomenclature EUNIS (**voir Tableau 2 et Figure 3 page suivante**) :

- Le site est (sauf zones urbanisés) un « Bocage » (Code EUNIS X10) assez dégradé.
- Les haies arborées et arbustives de feuillus sont des « Haies d'espèces indigènes riches en espèces » (code Eunis FA.3) en mélange, le plus souvent, avec des « Ronciers » (code Eunis F3.131).
- Les haies artificialisées de cyprès sont des « Haies d'espèces non indigènes » (code Eunis FA.1).
- Les zones de cultures (parcelles 0808, 0809, 0908, 0909) sont des espaces de « Cultures intensives parsemées de bandes de végétation naturelle et/ou semi-naturelle » (Code EUNIS X0.).
- Les zones prairiales (parcelles 0562, 1085 et 0496) du site sont des espaces de « Prairies améliorées sèches » (Code EUNIS E2.61).
- La zone urbanisée est une zone de « Constructions abandonnées des villes et des villages » (J1.5) avec des voiries « Réseaux routiers » (J4.2), « Zones piétinées » (H5.6) et des jardins abandonnés « Petits jardins ornementaux et domestiques » (I2.2).

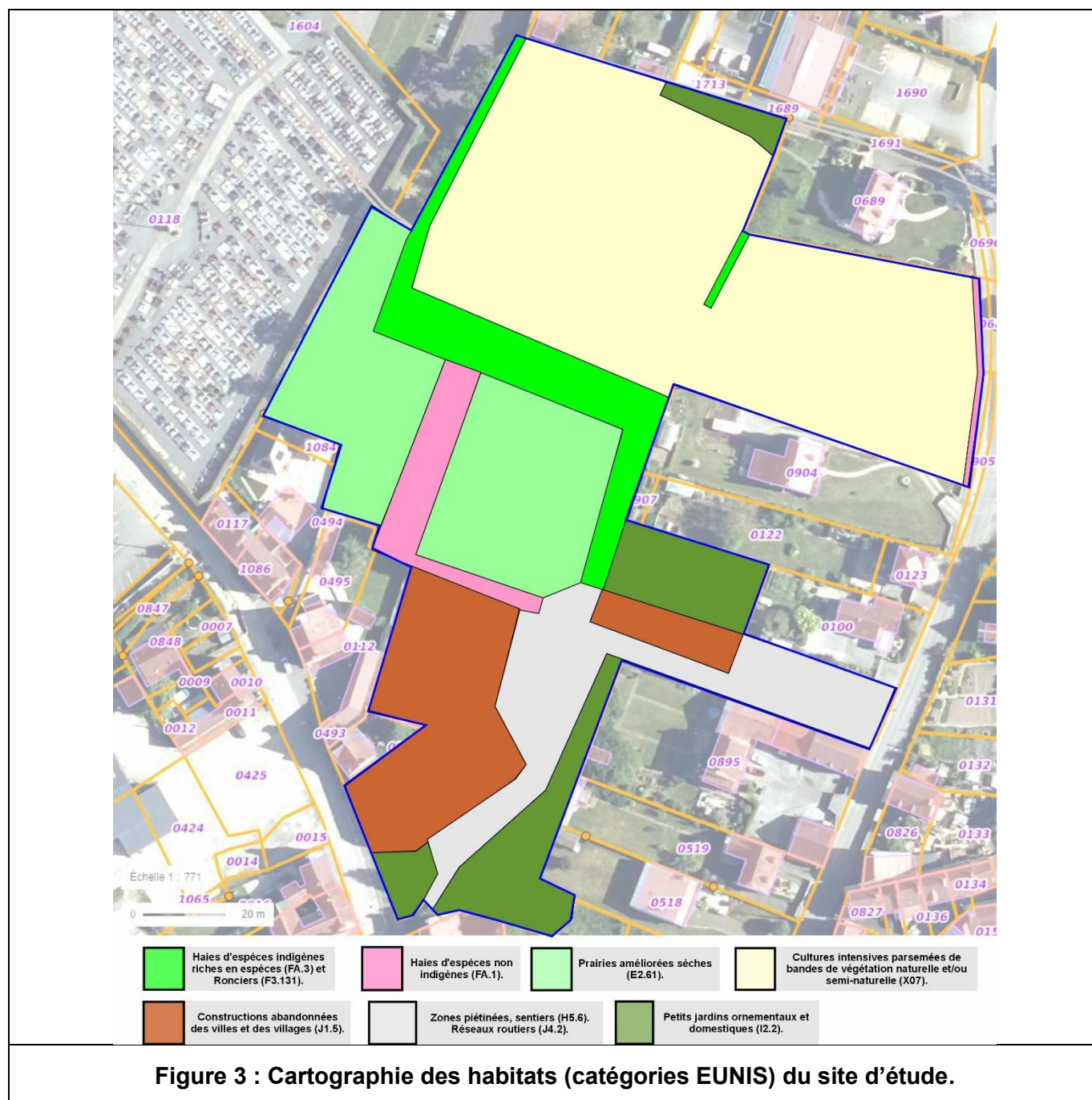
4.2. Conclusions.

Le site ne contient que des habitats banalisés et fréquents des Côtes d'Armor (zones prairiales banalisées, cultures, haies, bâtiments abandonnés).

Ces milieux, surtout les haies, restent cependant des zones favorables à la biodiversité faune flore en espèces communes (en particulier oiseaux et insectes).

Tableau 2 : Catégories CORINE Biotope (CB) et EUNIS présentes sur le site et zones concernées.

Catégories CORINE Biotope (CB) et EUNIS	Parcelles concernées
C B : Bocage (84.4). EUNIS : Bocage (X10).	Tout le site non urbanisé.
C B : Non définis. EUNIS : Constructions abandonnées des villes et des villages (J1.5). Réseaux routiers » (J4.2). Zones piétonnées (H5.6). Petits jardins ornementaux et domestiques (I2.2).	Bâtiments, rue Madeleine.
C B : Bordures de haies (84.2), Ronciers (31.831). EUNIS : Mélange Haies d'espèces indigènes riches en espèces (FA.3) et Ronciers (F3.131).	Haies entre les parcelles 0562 et 0808, Est de 0562, ouest de 0808.
C B : Bordures de haies (84.2). EUNIS : Haies d'espèces non indigènes (FA.1).	Haies sud et ouest de 0562. Haie est de 0908, 0909.
C B : Prairies sèches améliorées (81.1). EUNIS : Prairies améliorées sèches (E2.61).	Parcelle 0562, 1085 et 0496.
C B : Cultures avec marges de végétation spontanée (82.2). EUNIS : Cultures intensives parsemées de bandes de végétation naturelle et/ou semi-naturelle (X07).	Parcelles 0808, 0809, 0908, 0909.



5. Analyse de la faune du site.

Le **Tableau 6** liste l'ensemble des espèces animales observées sur le site.

5.1. Les mammifères.

Il n'a pas été observé de mammifères sauvages terrestres sur le site ou d'indices de présence d'espèces sauf quelques taupinières sur la zone de prairies et des rongeurs indéterminés morts dans les bâtiments (mulot, rat).

Les bâtiments du site ont été visités et ne sont pas favorables à la présence de gîtes de chauves-souris. Les grandes zones d'ateliers et de magasin sont trop éclairées (**voir exemple Photo 5**). Les maisons d'habitation sont hermétiquement fermées et aucune trace de présence récentes ou anciennes n'est visible dans les pièces et les combles. Il a aussi été visités de petits cabanons du site qui sont ouverts mais non utilisés.

Il n'a pas été observé, sur les grands arbres du site (chênes et châtaigniers) et à partir du sol, de cavités ou grandes fissures paraissant favorables aux chiroptères. La présence de fissures / petites cavités en hauteur et peu visibles, utilisables ponctuellement restant possible.

Le site est très probablement fréquenté par des espèces non arboricoles de chauves-souris communes en zone urbaine : Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*, Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii* et Sérotine commune *Eptesicus serotinus* (espèces en bons états de conservation en Bretagne (**voir Tableau 3**)).

Le GMB (Groupe Mammalogique Breton) a cartographié des zones le plus favorables à diverses espèces au sein de la trame bocagère et boisée régionale (voir explications sur le site GéoBretagne.fr, Végétation et mammifères de Bretagne). Les zones favorables aux déplacements des mammifères dans les trames vertes et bleues sont des zones de « continuité régionale essentielle aux mammifères ». Le site et la zone urbaine l'entourant ne sont pas situés dans une zone de « continuité régionale essentielle aux mammifères » (voir zone en rose **Figure 4**).

Pour diverses espèces (chiroptères et espèces terrestres), il a été défini des zones de « cœur d'habitat » correspondant à des habitats particulièrement favorables à ces mammifères et cartographiées pour les espèces protégées ou en régression.

Pour les chiroptères (chauves-souris) le site (partie arborée) est une zone de cœur d'habitat potentielle pour une chauves-souris : la sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) ; **voir Figure 4 page suivante**.

Les haies sont aussi des zones potentielles d'habitats pour l'écureuil roux et le hérisson d'Europe (espèces non observées sur le site)

Tableau 3 : Détails des statuts légaux et de conservation (donnés INPN) des chiroptères fréquents en zone urbaine de Bretagne ouest et centre.

Espèces	Statut biologique sur le site	Statuts européens				Listes rouges UICN		
		Directive Habitats		Bern	Bonn	Europe	France	Bretagne
		Liste	État de conservation					
Pipistrelle commune	Transit	Annexe IV	Défavorable mauvais	III	Bonn II EUROBATS ANNEXE 1	LC	NT	LC
Pipistrelle de Kuhl	Transit	Annexe IV	Favorable	II	Bonn II EUROBATS ANNEXE 1	LC	LC	LC
Sérotine commune	Transit	Annexe IV	Défavorable inadéquat	II	II	LC	NT	LC

Légende : Définition des statuts « Liste rouges » **voir Tableau 5 page 21.**

État de conservation : pour la région atlantique.

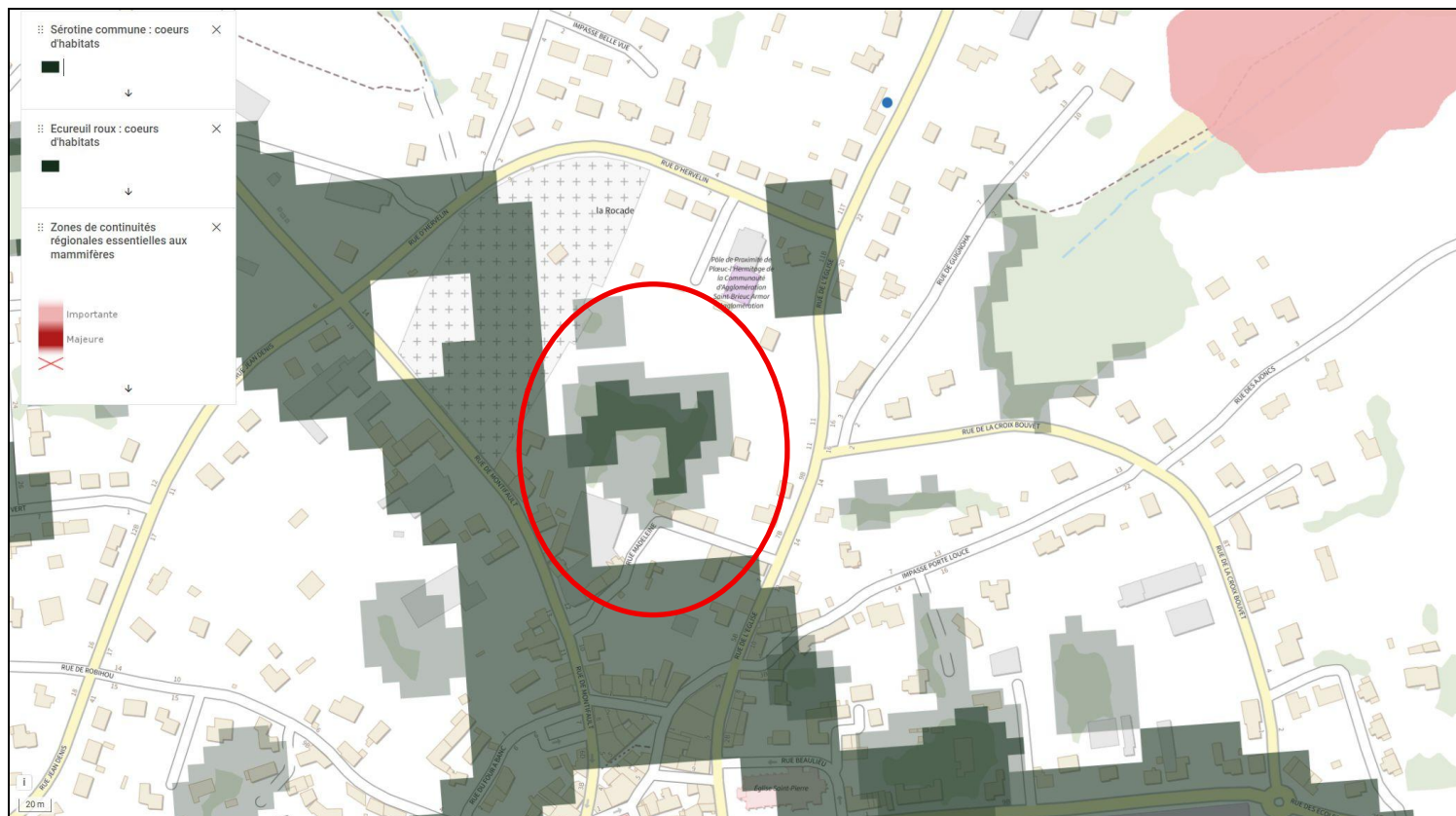


Figure 4 : Localisation du site (ovale rouge) par rapport aux cœurs d'habitats de la chauve-souris Séroline commune (en gris moyen) et de l'écureuil roux (en gris clair) et zone de « continuité régionale essentielle aux mammifères » en rose (cartographie GMB).

Conclusions :

Le site impactable ne contient aucun gîte de chauves-souris (en particulier les bâtiments) mais reste une zone de passages et de chasse pour des espèces très communes en Bretagne¹⁸; l'espèce de chiroptère la plus fréquente étant la pipistrelle commune (*Pipistrellus Pipistrellus*).

Les autres mammifères protégés susceptibles de fréquenter la zone n'ont pas été contactés.

¹⁸ Groupe Mammalogique Breton, 2015. Atlas des mammifères de Bretagne. Éditions Locus Solus, 303 p.

5.2. L'avifaune.

Vingt-cinq espèces d'oiseaux ont été observées au niveau ou près du site, posées dans les arbres ou en vol près du sol : voir listes des espèces Tableau 4 et Tableau 6 et localisations des observations Figure 5.

Parmi celles-ci dix-huit sont des oiseaux protégés nationalement¹⁹.

Douze de ces espèces protégées, émettant (en mai et juin) des chants territoriaux dans les bosquets et les arbres du site d'étude, **sont des nicheurs (probables ou certains) du site d'étude** : accenteur mouchet *Prunella modularis*, chardonneret élégant *Carduelis carduelis*, fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla*, linotte mélodieuse *Linaria cannabina*, mésange bleue *Cyanistes caeruleus*, mésange charbonnière *Parus major*, pinson des arbres *Fringilla coelebs*, pouillot véloce *Phylloscopus collybita*, rougegorge familier *Erithacus rubecula*, serin cini *Serinus serinus*, troglodyte mignon *Troglodytes troglodytes* et verdier d'Europe *Carduelis chloris*.

D'autres espèces protégées fréquentent le site mais n'y nichent pas (passages ponctuels) : Hirondelle de fenêtre *Delichon urbica* (nicheur dans la rue de Montifault, en face du site, au sud) Hirondelle rustique *Hirundo rustica*, Martinet noir *Apus apus*, pic épeiche *Dendrocopos major*.

Le moineau domestique *Passer domesticus* est aussi présent près des bâtiments mais il n'a pas été trouvé de site de reproduction sur la zone du projet.

Les espèces non protégées du site sont aussi des nicheurs locaux des boisements du site : merle noir *Turdus merula* et pigeon ramier *Columba palumbus*.

De même, d'autres espèces protégées fréquentent le site mais n'y nichent pas (pas de preuve, passages ponctuels) : corneille noire *Corvus corone*, geai des chênes *Garrulus glandarius*, grive musicienne *Turdus philomelos*, pie bavarde *Pica pica*, tourterelle turque *Streptopelia decaocto* (nicheur proche du site).

Cet ensemble d'espèces, protégées ou non, reproductrices du site, correspond à des oiseaux arboricoles, communs ou assez communs, dans les zones bocagères ou boisées de Bretagne²⁰. Ce sont, pour la plupart, des espèces sédentaires potentiellement présentes toute l'année sur le site et ces pourtours.

¹⁹ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. J.O. du 5 décembre 2009.

²⁰ GOB (coord.), 2012. **Atlas des oiseaux nicheurs de Bretagne**. Groupe Ornithologique Breton, Bretagne-Vivante SEPNEB, LPO 44, Groupe d'études Ornithologiques des Côtes-d'Armor. Delachaux et Niestlé, 512 p.

AM	Accenteur mouchet (chanteurs, individus)
CE	Chardonneret élégant (chanteur, couple)
ES	Étourneau sansonnet (individus)
FTN	Fauvette à tête noire (chanteurs, individus)
GC	Geai des chênes (individu, cris)
LM	Linotte mélodieuse (chanteur, couple)
MB	Mésange bleue (chanteurs, individus)
MCh	Mésange charbonnière (chanteurs, individus)
MD	Moineau domestique (individus)
MN	Merle noir (individus, chanteurs)

PA	Pinson des arbres (chanteurs, individus)
PB	Pie bavarde (individus)
PE	Pic épeiche (cris)
PR	Pigeon ramier (individus)
PV	Pouillot véloce (chanteurs, individus)
RF	Rouge-gorge familial (chanteurs, individus)
SC	Serin cini (chanteurs)
TM	Troglodyte mignon (chanteurs, individus)
VE	Verdier d'Europe (chanteur, individus)
TT	Tourterelle turque (individu, chant)

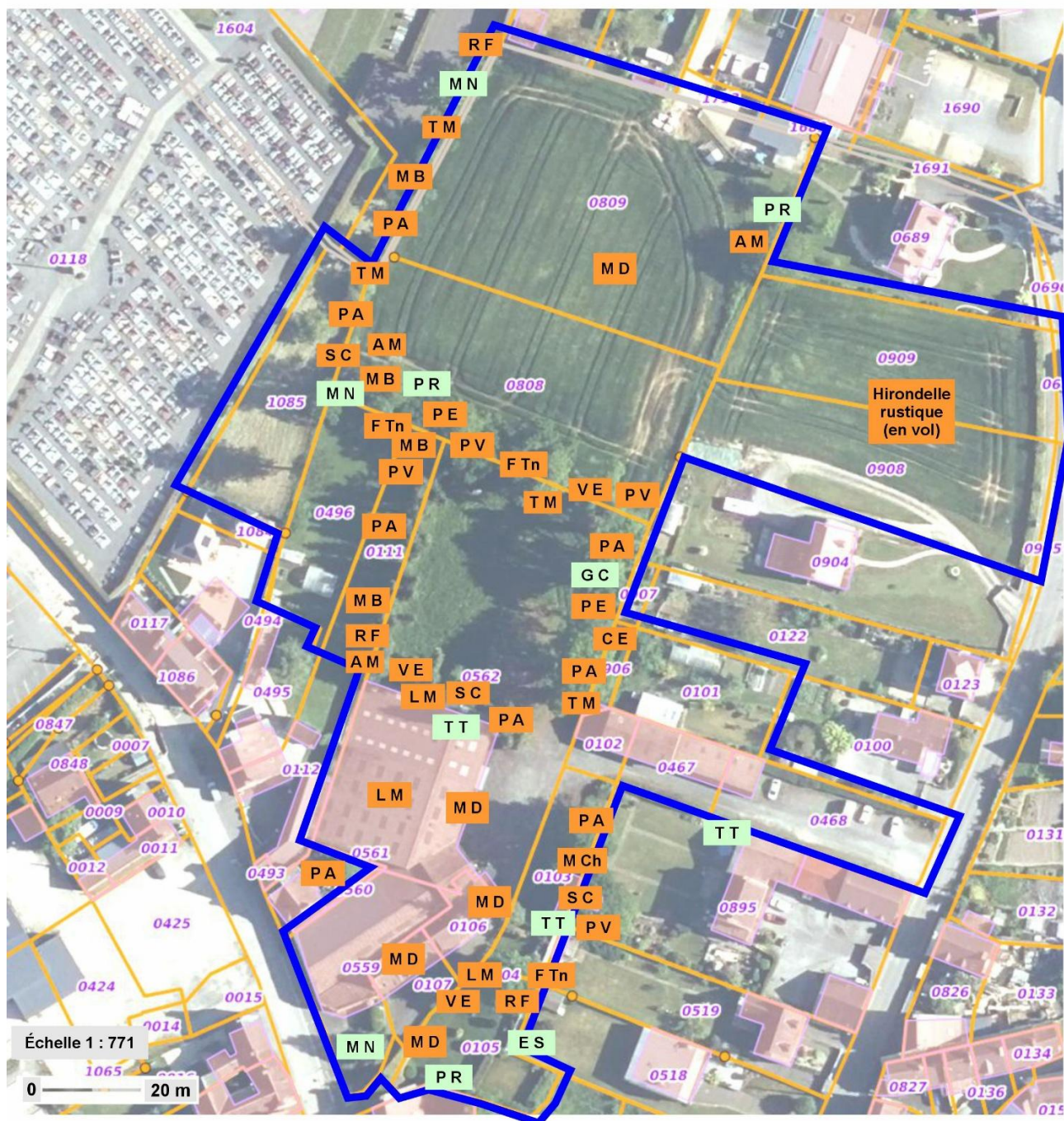


Figure 5 : Localisations des observations d'oiseaux (individus et chanteurs) sur le site en mai et juin 2026.

Tableau 4 : Liste des oiseaux présents sur le site et détails de leurs statuts légaux et de conservation (donnés INPN).

Espèces	Statut biologique probable	Statut légal national	Statuts européens			Listes rouges UICN			
			Directive Oiseaux	Bern	Bonn	Europe	France nicheur	France hivernant	Bretagne (nicheur)
Accenteur mouchet	Nicheur haies	Protégée		II		LC	LC	NA	LC
Chardonneret élégant	Nicheur haies	Protégée		II		LC	VU	NA	LC
Choucas des tours	De passage	Protégée	II/2			LC	LC	NA	LC
Corneille noire	De passage	Chassable	II/2	III		LC	LC	NA	LC
Étourneau sansonnet	De passage	Chassable	II/2			LC	LC	LC	LC
Fauvette à tête noire	Nicheur haies	Protégée		II		LC	LC	NA	LC
Geai des chênes	De passage	Chassable				LC	LC	NA	LC
Hirondelle de fenêtre	De passage	Protégée		II		LC	NT	DD	LC
Hirondelle rustique	De passage	Protégée		II		LC	NT	NA	LC
Linotte mélodieuse	Nicheur haies	Protégée		II III		LC	VU	NA	LC
Martinet noir	De passage	Protégée		II		LC	LC	NA	LC
Merle noir	Nicheur haies	Chassable	II/2	III		LC	LC	NA	LC
Mésange bleue	Nicheur haies	Protégée		II		LC	LC	NA	LC
Mésange charbonnière	Nicheur haies	Protégée		II		LC	LC	NA	LC
Moineau domestique	De passage	Protégée				LC	LC	LC	VU
Pic épeiche	De passage	Protégée		II		LC	LC	NA	LC
Pie bavarde	De passage	Chassable	II/2			LC	LC	LC	LC
Pigeon ramier	Nicheur haies	Chassable	II/1 III/1			LC	LC	LC	LC
Pinson des arbres	Nicheur haies	Protégée		III		LC	LC	NA	LC
Pouillot véloce	Nicheur haies	Protégée		III		LC	LC	NA	LC
Rougegorge familier	Nicheur haies	Protégée		II	II	LC	LC	NA	LC
Serin cini	Nicheur haies	Protégée		II III		LC	VU	NA	LC
Tourterelle turque	Nicheur hors site	Chassable	II/2	III		LC	LC	NA	LC
Troglodyte mignon	Nicheur haies	Protégée		II		LC	LC	NA	LC
Verdier d'Europe	Nicheur haies	Protégée		II III		LC	VU	NA	VU
Totaux : Nombre d'espèces observées : 25	Nicheur sur le site (haies) : 14	Protégée : 18 dont 12 nicheurs	II/1 : 1 III/1 : 1 II/2 : 5	II : 14 III : 8	II : 1	LC : 25	VU : 4 NT : 2 LC : 19		VU : 2 LC : 23

Légende du Tableau 4 :

Nicheur haies : nicheur probable à certain dans les haies du site.

Statut légal national : Protégée : espèce protégée nationalement ¹⁹.

Statuts européens : Directive Oiseaux : I : annexe 1, II/1 II/2 : annexe 2 de la Directive Oiseaux (révision 2009).

Bern : convention de Bern : II : annexe 2 de la convention de Bern ; III : annexe 3 de la convention de Bern.

Bonn : convention de Bonn : II : annexe 2 de la convention de Bonn.

UICN Europe ²¹ : Liste rouge **France** ²² : **UICN France nicheur et UICN France hivernant** :

Statut espèces : NT : Quasi menacée, LC : Préoccupation mineure, VU : Vulnérable (définitions des statuts Liste rouge UICN, voir Tableau 5).

Liste rouge Bretagne ^{24 23} : statuts oiseaux nicheurs 2015 et révision 2023.

Tableau 5 : Définition des catégories « Listes rouges » UICN.

Espèce Disparue au niveau régional (RE)	: une espèce est dite « RE » si plus de population reproductrice régionale.
Espèce en danger critique (CR)	: une espèce est dite « En danger critique » si elle est exposée à une disparition ou à une extinction imminente.
Espèce en danger (EN)	: une espèce est dite « En danger » lorsque qu'elle est confrontée à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage.
Espèce vulnérable (VU)	: Une espèce est dite « Vulnérable » lorsque qu'elle est confrontée à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage.
Espèce quasi menacée (NT)	: Une espèce est dite « quasi menacée » lorsque qu'elle est proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises.
Préoccupation mineure (LC)	: Une espèce est dite « de Préoccupation mineure » lorsqu'elle ne remplit pas les critères des catégories En danger critique d'extinction, En danger ou Vulnérable ou Quasi menacé. Dans cette catégorie sont incluses les espèces largement répandues et abondantes.
Données insuffisantes (DD)	: Espèce pour laquelle il est nécessaire de rassembler davantage de données pour la catégoriser.
Non Applicable (NA)	: Espèce migratrice non présente en hiver.
Responsabilité biologique régionale	: Pour chaque espèce, importance, des populations d'une région dans la dynamique biogéographique nationale.

Les statuts légaux et de conservations Européens (UICN Europe²¹), Français (Liste rouge France²²) et régionaux^{23 24} des espèces observées sur le site sont détaillés dans le Tableau 4 (page précédente).

Dans le cadre de la Liste rouge régionale des espèces menacées en Bretagne (liste UICN qui propose une évaluation récente des états de conservation des espèces d'oiseaux de France ou pour chaque région ; **voir liste et explications Tableau 5**), les espèces nicheuses du site sont, en grande majorité, en catégorie « **LC : Préoccupation mineure** » et sont donc non menacées à l'échelle régionale. De même leurs niveaux de **Responsabilité biologique régionale** sont considérés comme « mineures » (**voir définition Tableau 5**).

Cependant le site est utilisé par deux espèces considérées, au niveau de la Bretagne, comme « **VU : vulnérables** » (voir définitions des catégories Listes rouges **Tableau 5**) : le **verdier d'Europe** (nicheur sur site) et le **moineau domestique** (apparemment non nicheur en 2026 mais présent en bordure et sur le site).

Dans le cadre général Français de la **Liste rouge des espèces menacées en France²²**, les espèces nicheuses du site sont de même, en majorité, des espèces qualifiées de « **LC : Préoccupation mineure** » et sont donc des espèces non menacées à l'échelle de la France.

Cependant quatre espèces (nicheuses sur site) sont considérées comme « **VU : vulnérables** » à l'échelle de la France : le **chardonneret élégant**, la **linotte mélodieuse**, le **serin cini** et le **verdier d'Europe**.

²¹ BirdLife International, 2015. **European Red List of Birds**. Luxembourg office for official Publications of the European Communities. 67 pages.

²² UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. 28 pages.

²³ **Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale** : Oiseaux nicheurs & Oiseaux migrateurs de Bretagne. Listes validées par le CSRPN de Bretagne le 11 juin 2015 : <http://www.observatoire-biodiversite-bretagne.fr/content/view/full/79848>

²⁴ Gélinaud, G., Beaufils, M., Créau, Y., David, J., Durier, M., Février, Y., Maout, J. 2023. Liste rouge 2021 des oiseaux nicheurs menacés en Bretagne et responsabilité biologique régionale. Rapport Observatoire Régional de l'Avifaune, Bretagne Vivante, GEOCA.

Conclusions :

Le site est une zone bocagère en zones urbaine qui semble très attractive pour les oiseaux arboricoles ou liés aux zones de friches (14 espèces nicheuses dont 12 protégées). Le site est utilisé par des oiseaux potentiellement en régression à l'échelle de la Bretagne (verdier d'Europe) ou de la France (chardonneret élégant, linotte mélodieuse, serin cini et verdier d'Europe).

5.3. Les reptiles et les batraciens.

Le site ne semble pas colonisé par des reptiles (aucune observation de lézards ou de serpents).

Il n'y a pas de zone de reproduction de batracien sur le site et aucun individu en phase terrestre n'a été observé.

Les haies du site restent des zones potentielles de passage d'espèces communes (orvet fragile ou crapaud épineux).

5.4. Les insectes.

Il n'a pas été trouvé d'insectes protégés sur le site²⁵.

Le site n'est pas favorable aux espèces protégées ou patrimoniales d'insectes potentiellement présentes dans les Côtes-d'Armor (absence d'habitats ou de plantes-hôtes favorables ou indispensables).

Il a été observé divers insectes communs au niveau des fiches herbacées et des jardins du site (**voir la liste Tableau 6**).

Les papillons diurnes observés sont des espèces bocagères communes des friches et prairies²⁶: Aurore (*Anthocaris cardamines*), Petite tortue (*Aglais urticae*), Myrtil (*Maniola jurtina*) et Tircis (*Pararge aegeria*). Ces papillons diurnes sont des espèces non menacées régionalement²⁷ et nationalement²⁸.

Le site est favorable à diverses espèces floricoles (sur berce commune ou plantes ornementales) : Bourdons du groupe « Bourdon des champs » (*Bombus* du groupe *pascuorum-humilis*), Bourdons du groupe « Bourdons terrestres » (*Bombus* du groupe *terrestris-lucorum*), Andrène cendrée (*Andrena cineraria*), Cardinal à tête rouge (*Pyrochroa serraticornis*), Œdémère noble (*Oedemera nobilis*).

²⁵ Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. J.O du 06/05/2007.

²⁶ BUORD M., DAVID J., GARRIN M., ILIOU B., JOUANNIC J., PASCO J-Y. et WIZA S., 2017. Atlas des papillons diurnes de Bretagne. Éditions Solus Locus, Lopérec, 324 pages.

²⁷ DAVID J. & PICARD L., 2019. La lettre d'infos de l'observatoire des invertébrés continentaux de Bretagne / N°6. Les espèces de papillons diurnes menacées en Bretagne (liste rouge régionale). 8 pages.

²⁸ UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France.

5.5. Les mollusques gastéropodes.

Les mollusques gastéropodes observés sur le site sont des espèces terrestres non protégées et très communes^{29 30} : escargot petit gris *Cornu aspersum*, limace *Arion rufus* et autres petites limaces.

Le site n'est pas favorable à l'espèce protégée nationalement³¹ escargot de Quimper (*Elona quimperiana*) qui colonise surtout (en Côtes-d'Armor centrale) les grandes zones boisées humides.

5.6. Conclusions.

Le site est colonisé par des espèces communes en Bretagne (la plupart en bons états de conservation).

La faune protégée nationalement comprend des chiroptères communs de passages ponctuels (pas de gîte) et des oiseaux arboricoles nicheurs des zones bocagères et jardins urbains (dont des espèces vulnérables en Bretagne (verdier d'Europe) ou en France (chardonneret élégant, linotte mélodieuse, serin cini et verdier d'Europe)).

²⁹ **Welter-SCHULTES F.W., 2012.** European Non-marine Molluscs, a Guide for Species Identification. Göttingen (Planet Poster Edition), 679 pages.

³⁰ Régnier C., Prié V., Bernard Y., Bichain J.-M., Combrisson D., Cucherat X., Gargominy O., Lecaplain B., Léonard L., Naudon D., Roy C., Ryelandt J., Baraud L., Jeusset A., Kirchner F. & Gigot G., 2021. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mollusques continentaux de France métropolitaine - Résultats d'évaluation. UICN Comité français, OFB & MNHN.

³¹ **Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. J.O. du 6 mai 2007.

Tableau 6 : Liste des animaux observés sur le site d'étude (données mai et juin 2026).

Ordres et Familles	Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Localisations	Statut général
Mammifères Insectivores				
Talpidés	<i>Talpa europaea</i> Linnaeus	Taupe d'Europe	Taupinières au niveau de la pelouse entretenue	Espèce commune
Oiseaux				
Columbidés	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus	Pigeon ramier	Individus en vol et chanteurs dans les grands arbres	Espèce commune
	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frivaldsky)	Tourterelle turque	Individus en vol et chanteurs sur les toits hors site	Espèce commune
Apodidés	<i>Apus apus</i> (Linnaeus)	Martinet noir	Individus en vol au-dessus du site	Espèce protégée commune
Picidés	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus)	Pic épeiche	Individus de passage dans les grands arbres	Espèce protégée commune
Hirundinidés	<i>Delichon urbica</i> (Linnaeus)	Hirondelle de fenêtre	Individus de passage	Espèce protégée commune
	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus	Hirondelle rustique	Individus de passage	Espèce protégée commune
Corvidés	<i>Corvus corone</i> Linnaeus	Corneille noire	Individus en vol sur le site	Espèce commune
	<i>Corvus monedula</i> Linnaeus	Choucas des tours	Individus de passage	Espèce protégée commune
	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus)	Geai des chênes	Individus de passage	Espèce commune
	<i>Pica pica</i> (Linnaeus)	Pie bavarde	Individus de passage	Espèce commune
Paridés	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus)	Mésange bleue	Individus dans les arbres du site	Espèce protégée commune
	<i>Parus major</i> Linnaeus	Mésange charbonnière	Individus dans les arbres du site	Espèce protégée commune
Sylviidés	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus)	Fauvette à tête noire	Individus chanteurs dans les arbres et haies du site	Espèce protégée commune
Phylloscopidés	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot)	Pouillot véloce	Individus chanteurs dans les arbres autour du site	Espèce protégée commune
Troglodytidés	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus)	Troglodyte mignon	Chanteurs dans les arbres et bosquet autour du site	Espèce protégée commune
Turdidés	<i>Turdus merula</i> Linnaeus	Merle noir	Chanteurs et individus dans les zones arborées du site	Espèce commune
Sturnidés	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus	Étourneau sansonnet	Individus de passage	Espèce commune
Muscicapidés	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus)	Rougegorge familier	Chanteurs et individus dans les bosquets autour du site	Espèce protégée commune
Prunellidés	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus)	Accenteur mouchet	Individus chanteurs dans les bosquets près du site	Espèce protégée commune
Passéridés	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus)	Moineau domestique	Individus de passage sur les bâtiments	Espèce protégée commune
Fringillidés	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus)	Verdier d'Europe	Chanteurs et individus dans les zones arborées du site	Espèce protégée commune
	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus)	Chardonneret élégant	Couple sur le site	Espèce protégée commune
	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus	Pinson des arbres	Individus dans les grands arbres autour du site	Espèce protégée commune
	<i>Linaria (Carduelis) cannabina</i> (Linnaeus)	Linotte mélodieuse	Passage de couples dans les haies et sur les bâtiments	Espèce protégée commune
	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus)	Serin cini	Chanteurs et individus dans les bosquets du site	Espèce protégée commune
Insectes Hémiptères (punaises, cercopes)				
Cercopidés	<i>Cercopis vulnerata</i> Rossi	Cercopie sanguin	Individus sur les plantes	Espèce commune
Coréidés	<i>Coreus marginatus</i> (Linnaeus)	Corée marginée	Individus sur les plantes des haies	Espèce commune
Lygaeidés	<i>Melanocoryphus albomaculatus</i> (Goeze)	Lygée point	Individus sur les murs	Espèce commune
Légende :	Espèce protégée nationalement			

Tableau 6 : Liste des animaux observés sur le site d'étude (données mai et juin 2026).

Ordres et Familles	Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Localisations	Statut général
Insectes	Hémiptères (punaises, cercopes) (suite)			
Pyrrhocoridés	<i>Pyrrhocoris apterus</i> (Linnaeus)	Punaise gendarme	Individus près des bâtiments	Espèce commune
Pentatomidés	<i>Graphosoma italicum</i> (Müller)	Punaise arlequin	Individus sur les plantes des haies	Espèce commune
Insectes	Lépidoptères (papillons)			
Piéridés	<i>Anthocaris cardamines</i> (Linnaeus)	Aurore	Individus sur les plantes des haies	Espèce commune
Nymphalidés	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus)	Petite tortue	Individus de passage	Espèce commune
Nymphalidés	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus)	Myrtil	Individus en vol dans les friches	Espèce commune
Nymphalidés	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus)	Tircis	Individus en vol le long des lisières	Espèce commune
Géométridés	<i>Thera</i> sp.	Corythée	Individus dans les friches	Espèce commune
Insectes	Hyménoptères			
Apidés	<i>Apis mellifera</i> Linnaeus	Abeille domestique	Individus en vol dans les friches	Espèce commune
	<i>Bombus</i> du groupe <i>pascuorum-humilis</i>	Bourdons du groupe « Bourdon des champs »	Individus en vol dans les friches	Espèce commune
	<i>Bombus</i> du groupe <i>terrestris-lucorum</i>	Bourdons du groupe « Bourdons terrestres »	Individus en vol dans les friches	Espèce commune
Andrenidés	<i>Andrena cineraria</i> (Linnaeus)	Andrène cendrée.	Individus sur berce dans les friches	Espèce commune
Apoïdes	Abeilles solitaires non déterminées	Abeilles solitaires (plusieurs espèces)	Individus dans les friches	Espèce commune
Insectes	Diptères			
Syrphidés	<i>Episyrphus balteatus</i> (De Geer)	Syrphe ceinturé	Individus en vol dans les friches	Espèce commune
Insectes	Coléoptères			
Pyrochroïdes	<i>Pyrochroa serraticornis</i> (Scopoli)	Cardinal à tête rouge	Individus dans les friches	Espèce commune
Oédémèridés	<i>Oedemera nobilis</i> (Scopoli)	Œdémère noble	Individus dans les friches	Espèce commune
Dermeistidés	<i>Attagenus pellio</i> (Linnaeus)	Attagène des peaux	Individus dans les friches	Espèce commune
Mollusques	Gastéropodes (escargots, limaces)			
Helicidés	<i>Cornu aspersum</i> (O.F. Müller)	Escargot petit gris	Individus dans les haies et friches du site	Espèce commune
Arionidés	<i>Arion rufus</i> (Linnaeus)	Limace rouge	Individus dans les friches du site	Espèce commune
Légende :	Espèce protégée nationalement			

6. Synthèse des enjeux et des sensibilités des composants de la biodiversité du site.

Les définitions des niveaux d'enjeux (surtout pour la faune) sont précisées dans le Tableau 7.

Tableau 7 : Définitions des niveaux d'enjeux (faune et flore).

Enjeux forts : Zones de présence ou zones de reproduction d'au moins une espèce protégée rare, classée comme reproducteur **CR** (En danger critique), **EN** (En danger) ou **VU** (Vulnérable) au moins au niveau régional (à accentuer si menacée ou pas au niveau Français).

Enjeux assez forts : Zones de présence ou zone de reproduction d'espèces protégées assez communes régionalement, espèces classées comme reproducteur **LC** (Préoccupation mineure) ou **NT** (Quasi menacée) au niveau régional et **EN** (En danger) ou **VU** (Vulnérable) au niveau national.

Enjeux modérés : Zones de présence ou zone de reproduction d'espèces protégées communes ou assez communes, espèces classées comme reproducteur **LC** (Préoccupation mineure) ou **NT** (Quasi menacée) au niveau régional et national.

Enjeux faibles : Zones de présence ou zone de reproduction d'espèces non protégées ou utilisées par les espèces protégées pour l'alimentation uniquement.

Enjeux négligeables : Zones sans espèces protégées ou sans zones de reproduction d'espèces protégées ou non (zones agricoles intensives ou artificialisées constituant seulement des zones d'alimentation peu favorables).

6.1. Enjeux et sensibilités de la flore et des habitats du site.

Le site ne contient pas d'espèces végétales protégées ou appartenant à la liste rouge des espèces menacées de Bretagne ou considérées comme rare dans les Côtes d'Armor.

Les enjeux floristiques du site sont de niveau faible.

Le site (au sens large) ne contient que des habitats très fréquents en Bretagne (haies bocagères, cultures, zone urbanisées).

Les enjeux habitats du site sont de niveau faible.

Ces divers habitats restent cependant favorables à la biodiversité faunistique (en particulier oiseaux nicheurs et insectes des zones arborées et friches).

6.2. Enjeux et sensibilités de la faune du site.

6.2.1. Mammifères.

Le site (haies bocagères) est une zone potentielle de chasse et de transit pour diverses espèces de chauves-souris communes des zones bocagères et péri-urbaines.

Les bâtiments du site ne contiennent pas de gîtes de chauves-souris. Il n'a pas été observé d'espèces protégées vivant au sol (passages ponctuels possibles, par exemple du hérisson).

Les enjeux mammifères du site sont de niveau faible (site potentiel d'alimentation et de transit pour des chiroptères en bons états de conservation).

6.2.2. Avifaune.

Le site impactable (haies bocagères) est une zone de reproduction pour 12 espèces protégées dont une espèce vulnérable en Bretagne (verdier d'Europe) ou en France (chardonneret élégant, linotte mélodieuse, serin cini et verdier d'Europe).

Les enjeux avifaune du site sont de niveau modéré à assez fort (présence d'espèces protégées nicheuses en bons états de conservation et de quelques espèces vulnérables régionalement ou nationalement).

6.2.3. Reptiles et batraciens.

Le site ne contient pas de zone de reproduction de reptiles ou de batraciens.

L'enjeu batracien et reptile du site est de niveau faible.

6.2.4. Insectes.

Le site ne contient pas les habitats nécessaires aux espèces d'insectes protégés présents dans les Côtes d'Armor (présence d'espèces de papillons ou d'insectes floricoles communes).

L'enjeu insectes du site est de niveau faible.

6.2.5. Mollusques gastéropodes.

Les espèces de mollusques présentes sur le site sont très communes.

L'enjeu mollusque du site est de niveau faible.

6.2.6. Conclusions.

Les enjeux de biodiversité de la zone d'étude sont ici essentiellement liés à la présence d'une avifaune arboricole d'espèces protégées assez importante (12 espèces, plusieurs « vulnérables » à l'échelle de la région ou de la France).

Les enjeux de biodiversité du site sont donc liés aux zones arborées (haies anciennes de feuillues et haies de conifères) et aux zones arbustives (bosquets des jardins, haies basses).

La Figure 6 cartographie des diverses zones.

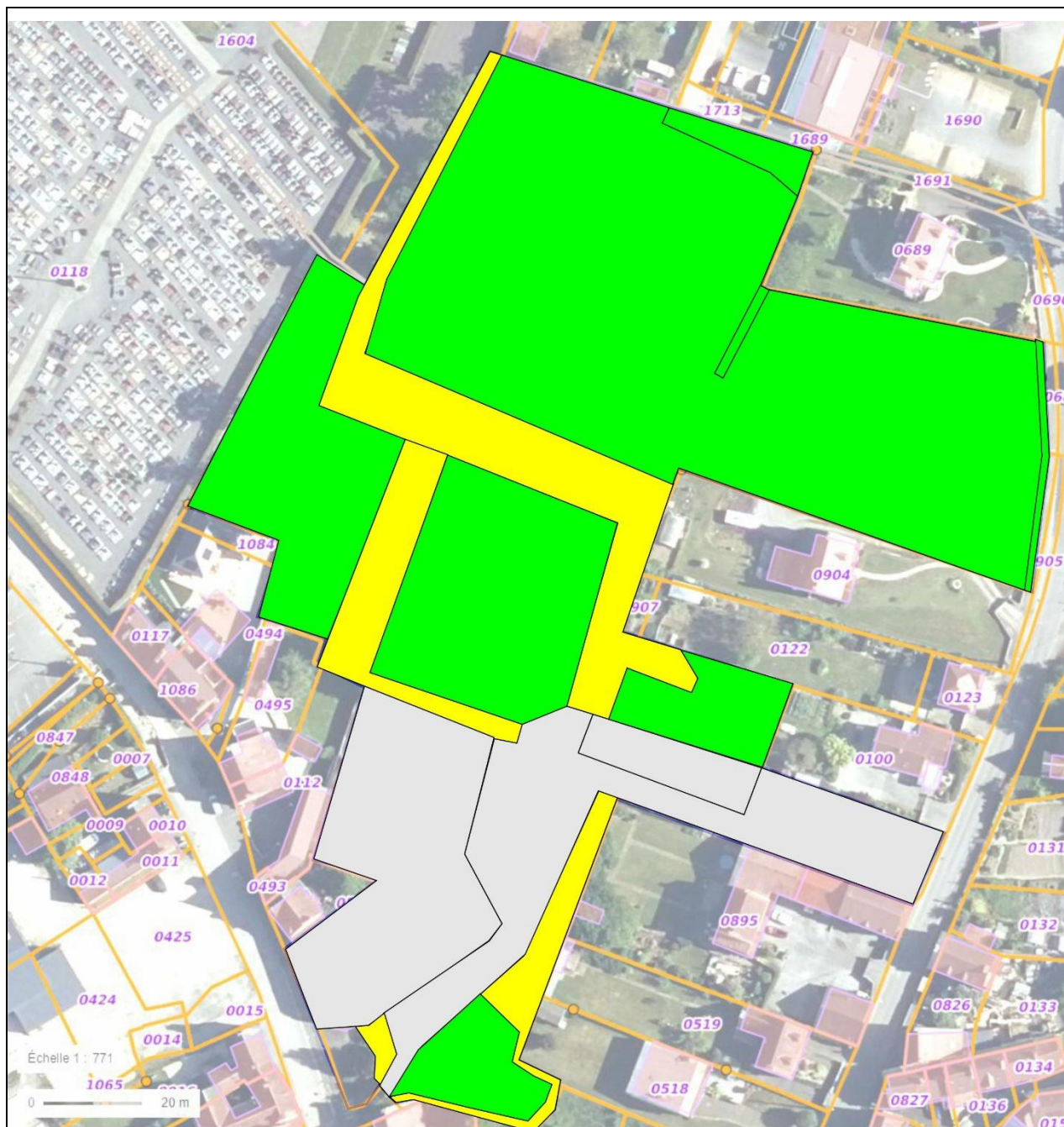
7. Conclusions : recommandations pour la conservation de la biodiversité du site.

Les zones de reproduction des espèces protégées du site comprennent les haies arborées (de feuillus ou de conifères) et les zones arbustives des haies et des jardins abandonnés.

La conservation de la biodiversité du site implique, si possible, la conservation de ces diverses zones ou, au moins des haies arborées anciennes de feuillus (zones les plus favorables).

De plus, ces espèces nicheuses utilisent les zones basses comme sites d'alimentation et donc la conservation de zones riches en insectes ou graines est aussi importante pour le maintien des espèces sur le site.

Le maintien de l'avifaune nicheuse du site implique donc la conservation, en priorité des haies arborées anciennes et la conservation ou la recréation (après travaux) de zones herbacées riches en biodiversité.



Enjeux faunistiques de niveau modéré à assez fort correspondant aux zones de nidification potentielles des oiseaux protégés du site, espèces vulnérables ou en bons états de conservation ou régionaux et nationaux (toutes les haies arborées et arbustives et bosquets des jardins et zones horticoles).

Enjeux faunistiques de niveau négligeable (bâtiments, voiries, sol nu).

Enjeux faunistiques de niveau faible correspondant aux zones sans site de reproduction d'espèces protégées mais constituant des zones d'alimentation d'espèces protégées ou pas.

Figure 6 : Cartographie des zones à enjeux du site.